

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux



Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Liste des souscripteurs.....	341
Le Comité. — La promotion du Centenaire de la Société de Géographie dans la Légion d'honneur et le Comité de l'Asie française. — Nos morts : M. ALFRED GRANDIDIER.....	341
L'élévation de l'émir Fayçal au trône de l'Irak et les embarras de l'Angleterre dans l'Asie antérieure, par HENRI FROIDEVAUX.....	342
Etudes sur la Cilicie. II. Le sandjak du Djebel-Béréket, par le capitaine P.-J. ANDRÉ.....	345
Lettre de Mésopotamie	363
Les événements de Perse (1919-1921)	363
La Propriété, l'Impôt et les Corvées dans les Marches tibétaines	368
Variétés. — Un Mowgli en chair et en os, par PAUL MARTIN.....	370
Indochine. — Les idées bolchevistes et leur diffusion. — Chez les Méos du Haut-Laos. — Projet de création d'un consulat chinois.....	371
Etablissements français de l'Inde	374
Levant. — Un complot nationaliste à Constantinople. — Les hostilités gréco-turques. — Les affaires de Syrie au Sénat. — La concurrence étrangère en Cilicie. — Un manifeste de sir Herbert Samuel. — Modifications aux projets de mandat pour la Palestine et pour la Mésopotamie. — L'émir Fayçal roi de l'Irak.....	374
Extrême-Orient. — <i>Chine.</i> — Le gouvernement de Pékin et l'anarchie. — Règlement de la question du Chantoung.....	390
Japon. — Le retour du Prince impérial. — Le Prince de Galles au Japon. — La conférence des premiers ministres des Dominions et l'alliance japonaise. — La question du Chantoung.....	392
Asie russe. — Pour la diffusion des doctrines communistes en Asie. — Le régime bolcheviste en Géorgie.....	395
Asie anglaise. — Le voyage du Prince de Galles. — Les entrevues du vice-roi avec Gandhi. — La situation politique, arrestation des frères Ali. — Rébellion dans le Malabar. — Le budget de l'Inde.....	397
Perse. — Condamnation de la politique anglaise....	403
Afghanistan. — Déclarations de la mission afghane.	403
Bibliographie et sommaire des périodiques	404
CARTE	
Sandjak du Djebel-Béréket : Hydrographie et position des Cazas	347

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Banque de Syrie, Paris.....	250	»
L. Finot, Hanoï; F. Berge, Paris, chacun 50 francs.	100	»
R. Réau, Hong Kong.....	40	»
P. Lapique, Hong Kong; Lapique & Cie, Hong Kong; Maurin, Hong Kong; Cercle Hellénique, Adana, chacun 35 francs.....	140	»
E. de Lorey, Paris; Alliance Française, Sanghaï; colonel Perrier, Paris; Racine & Cie, Hankéou; P. Ristelhueber, Paris; T. Fayed, Paris; capitaine Monceaux, Secteur 607; vicomte de Guichen, Paris, chacun 30 francs.....	240	»
Eckert, Lang Son; C. Madrolle, Neuilly; amiral Moreau, Paris; Service Géographique de l'Armée, Paris; Vauthier, Changhaï; Lemetter, Paris, chacun 25 francs.....	150	»
M. Chignac, Paris.....	20	»
Total.....	940	»

LE COMITÉ

Nos amis savent que la Société de Géographie a fêté, au mois de juillet dernier, le centième anniversaire de sa fondation.

Une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'Honneur a été votée par le Parlement à l'occasion de ce centenaire.

En tête de cette promotion, figurent les noms de trois des membres du Comité de l'Asie française: M. Emile Sénart, président, et M. Henri Cordier, ont été promus officiers de la Légion d'Honneur, et M. Alfred Grandidier a reçu la cravate de commandeur.

Tous nos amis applaudiront à des distinctions aussi méritées. Ils regretteront que M. Alfred Grandidier n'ait pu jouir que quelques jours d'une récom-

peuse patiemment conquise par toute une vie de magnifiques explorations et de patientes et laborieuses études. Ils s'uniront d'autre part à la rédaction de l'Asie française pour féliciter MM. Emile Sénart et Henri Cordier d'une distinction que tous deux ont trop longtemps attendue et qui est la faible récompense de leur profonde érudition et de leur inlassable dévouement à la Science et à la Patrie.

NOS MORTS

M. ALFRED GRANDIDIER

Une fois encore, le Comité de l'Asie française doit enregistrer aujourd'hui une perte cruelle : M. Alfred Grandidier, de l'Académie des Sciences, est décédé le 13 septembre dernier.

On s'étonnera peut-être que ce savant éminent, en qui les historiens de la géographie salueront toujours le grand explorateur de Madagascar, ait été sollicité et ait accepté dès la première heure de faire partie de notre Comité. Rien, cependant, de plus naturel. Notre manie de simplification, qui nous conduit à confiner chacun de nos contemporains dans un compartiment spécial, nous amène trop souvent à négliger bien des faits dont nous aurions le devoir de tenir compte. Déjà, de par ses patientes études sur les relations des Malais avec Madagascar et sur les migrations des peuples de l'Asie méridionale vers la grande île aujourd'hui française, de par sa situation de président de la Société de Géographie, M. Alfred Grandidier s'était désigné lui-même pour devenir des nôtres dès la fondation du Comité ; mais combien le devait-il devenir davantage du fait de ses voyages dans l'Asie méridionale et de son séjour dans différentes parties de l'Inde pendant deux années ! On oublie trop, en effet, qu'avant d'accomplir à Madagascar son œuvre scientifique principale, M. Alfred Grandidier a séjourné pendant deux années aux Indes à son retour d'un voyage dans l'Amérique du Sud. En 1863 et en 1864, il a visité la péninsule de l'Hindoustan dans sa presque totalité, avec des préoccupations géographiques et scientifiques, apprenant la langue pâli, s'initiant à la religion bouddhiste, étudiant les anciens monuments bouddhistes épars dans la contrée, et se préparant ainsi à explorer de fructueuse manière, au point de vue géographique et ethnographique, les hauts plateaux du Thibet. Sans doute se fût-il montré dans cette entreprise, si la fortune l'avait favorisé, le digne continuateur des frères Schlagintweit ; mais l'état d'ébranlement de sa santé, très éprouvée par des fièvres paludéennes contractées dans les jungles de Ceylan, contraignit bientôt M. Alfred Grandidier à renoncer à ses projets. Il s'éloigna alors de l'Inde pour gagner l'île Bourbon, d'où, un peu plus tard, il alla visiter Madagascar, puis y entreprendre et y mener à bonne fin l'œuvre fructueuse et vraiment admirable que l'on sait.

Il convenait de rappeler dans l'Asie française cet épisode trop oublié de la vie de M. Alfred Gran-

didier. Que l'on tienne compte, d'autre part, des éminentes qualités de notre confrère, de son affabilité, de son inaltérable bonne humeur, de son savoir et de sa modestie, des charmes d'une conversation dans laquelle, à côté de piquants souvenirs de ses voyages dans presque toutes les parties du monde, il mêlait les conseils les plus judicieux et les plus éclairés, comme aussi, parfois, des aperçus scientifiques du plus haut intérêt, et l'on comprendra avec quelle douleur nous devons aujourd'hui adresser un suprême adieu à ce parfait galant homme, qui fut, en même temps qu'un excellent Français, un savant de toute première valeur.

L'élévation de l'émir Fayçal au trône de l'Irak

ET LES EMBARRAS DE L'ANGLETERRE DANS L'ASIE ANTÉRIEURE

L'élévation de l'émir Fayçal sur le trône de l'Irak a été vivement ressentie en France. Elle a été tenue par beaucoup, sinon même par tous, pour une injure gratuitement faite par le gouvernement britannique à un peuple qui n'avait jamais cessé, depuis le début de la Grande Guerre, comme auparavant, de se conformer scrupuleusement à ses engagements et de se comporter à l'égard de l'Angleterre en allié loyal et fidèle. Sans doute, les journaux britanniques ont-ils pris soin d'affirmer que les Français se trompaient grossièrement en voyant dans l'accession du fils du souverain du Hedjaz à la royauté en Mésopotamie une marque d'hostilité de la part de l'Angleterre ; sans doute encore ont-ils représenté la cérémonie du 23 août dernier comme une simple consécration du désir des populations de l'Irak. Que celles-ci, mues par les sentiments qu'indique un de nos correspondants dans une lettre que nous publions plus bas (p. 363), aient donné à l'émir Fayçal une majorité écrasante et même une quasi-unanimité, nous nous garderons bien de le contester ; mais y a-t-il eu là, effectivement, une volonté spontanée derrière laquelle se retranchent aujourd'hui les Anglais pour nous faire accepter le fait accompli et, comme on dit vulgairement, pour nous « dorer la pilule » ? et les coloniaux britanniques n'ont-ils pas fait tout leur possible, de longue date, sans tenir compte de nos avertissements ni de nos protestations, pour assurer le triomphe de la candidature de l'émir Fayçal en Mésopotamie ? Il suffit de poser une telle question pour la résoudre. Et c'est pourquoi, quelque regret que nous éprouvions à le faire, force nous est de qualifier une fois de plus d'« inamical » l'ensemble des actes accomplis par les Anglais dans l'Irak-Arabi depuis plusieurs mois, d'abord pour préparer, puis pour amener l'avènement de Fayçal à la royauté.

Succédant à d'autres actes auxquels nous som-

mes en droit d'accoler le même qualificatif, et dont les uns se sont passés dans le Levant, tandis que d'autres ont eu lieu en Europe même, ce nouveau grief, que nous fournissent gratuitement nos amis d'Outre-Manche, n'est pas sans nous inspirer de sérieuses inquiétudes. On en est aujourd'hui à se demander, en France, quel fond il convient de faire sur l'amitié britannique.

Sans doute, le ministère anglais ne cesse d'assurer le Gouvernement français de son entière bonne volonté et de sa fidélité à l'alliance. On voit même, dès qu'une divergence d'opinion vient à se produire entre les deux pays, M. Lloyd George prendre la peine d'expliquer à ses concitoyens pourquoi la France ne saurait penser comme l'Angleterre sur le sujet en discussion. Touchante sollicitude assurément; mais de quel plus grand prix serait, à nos yeux, la moindre concession véritable! et comme un sérieux effort de conciliation témoignerait plus éloquemment de la valeur attachée par l'Angleterre à notre amitié! Malheureusement, c'est la France seule qui fait les concessions; ou bien, quand elle ne consent pas à en faire, on se contente, de l'autre côté du Détroit, de hausser les épaules, et on passe outre... Voilà précisément ce qui vient de se produire dans l'affaire de Fayçal.

L'Asie française se devait de le constater, et aussi d'en témoigner son mécontentement, et d'indiquer en toute franchise à nos amis d'Outre-Manche quel mal non point passager, mais durable, font, en France, à l'alliance britannique des procédés de cette nature répétés aussi fréquemment, et avec une telle insistance. Mais elle ne saurait s'en tenir là; elle doit aussi rechercher en toute loyauté pourquoi il en a été ainsi.

**

C'est, d'ordinaire, avec quelque timidité que nous énonçons nos revendications et nous manquons presque toujours, dans l'expression de notre pensée, de cette netteté et de cette fermeté qu'apportent les Anglais dans leurs relations même les plus courtoises. Il ne semble pas, toutefois, que, dans la circonstance, le Gouvernement français ait hésité à faire connaître son sentiment de la façon la plus claire. Nous en trouvons la preuve dans l'insistance avec laquelle les journaux anglais se sont efforcés de démontrer que la nomination de l'émir Fayçal comme roi de l'Irak n'avait rien de blessant pour la France; et c'en est une autre que le soin avec lequel le ministre des Colonies, M. Winston Churchill, dans l'important discours prononcé par lui aux Communes le 14 juin dernier, a indiqué, aux applaudissements de la Chambre, le désir du Cabinet dont il fait partie d'édifier en Mésopotamie « un véritable gouvernement arabe qui soit toujours l'ami de la Grande-Bretagne et aussi l'ami de la France ». Mais répondre de la sorte à nos représentations, après les protestations qu'ont soulevées, dès septembre ou octobre 1920, les premiers bruits relatifs à l'avènement de Fayçal comme roi de l'Irak et après les incidents qui se sont par la suite produits à Londres, c'est simple-

ment, en vérité, se moquer de ceux qui ont fait ces mêmes représentations.

Que la France en soit ulcérée, comme elle l'est d'autre part de la façon plus que cavalière dont M. Lloyd George s'est comporté dans l'affaire de la Haute-Silésie, tout homme impartial et de sens rassis devrait le comprendre aisément. Mais l'Angleterre le comprendra-t-elle? Il est, hélas! permis d'en douter. Combien d'années a-t-il fallu aux hommes d'Etat britanniques pour saisir toute la gravité de la faute qu'ils avaient commise en 1870-1871, lors de la guerre franco-allemande, en laissant écraser la France par la Prusse et par ses alliés? Il semblait que des événements encore tout récents eussent dû éclairer leurs successeurs, et leur montrer la nécessité de soutenir leur alliée dans ses légitimes revendications vis-à-vis de l'Allemagne vaincue; comme aussi de l'aider à guérir ses plaies, grâce à une stricte et rapide exécution des clauses de la paix de Versailles; il n'en est rien. Depuis la signature de l'armistice, il semble vraiment que certains hommes d'Etat anglais, satisfaits de voir l'Allemagne abattue et privée de toute flotte de guerre, ne visent qu'à retarder le plus possible l'époque où la France pourra enfin panser ses nombreuses blessures; ils spéculent sur la disparition de l'empire austro-hongrois et sur l'anarchie à laquelle est en proie la malheureuse Russie; ils cherchent, ou tout au moins ils paraissent chercher à faire payer le plus cher possible à leur alliée l'appui qu'ils lui donnent en rechignant vis-à-vis d'une Allemagne récalcitrante, et désireuse de se soustraire le plus complètement possible à des engagements qu'elle a signés contrainte et forcée, la rage au cœur et la pâleur au front.

Nous semblons, en parlant ainsi, nous écarter de notre sujet et ne pas nous souvenir que le domaine propre de cette revue est la politique asiatique. Nous n'avons garde de l'oublier, cependant, et de nous éloigner des questions du Levant. Plus d'une fois, en effet, poussés par les coloniaux leurs compatriotes, les hommes d'Etat britanniques ont obtenu des représentants de la France, dans les différentes parties de l'Asie antérieure, de lamentables concessions; par l'abandon de droits séculaires, par un recul de notre influence dans tel ou tel pays, ils nous ont fait chèrement payer notre désir de demeurer — ou plutôt de paraître demeurer — en étroite union avec eux. Ainsi avons-nous consenti à l'Entente de lourds sacrifices, qui sont loin d'avoir été payés de retour; ainsi n'avons-nous, par exemple, chassé Fayçal de Damas qu'après avoir réglé cette affaire avec le cabinet britannique... Nous étions loin, alors, de prévoir que treize mois plus tard, les Anglais feraient du vaincu de Khan Meiselourn le premier roi de l'Irak.

**

Hâtons-nous d'ailleurs de reconnaître — l'impartialité nous en fait un devoir — que les hommes d'Etat britanniques peuvent invoquer différentes circonstances atténuantes. Ils veulent mettre fin, sans tarder davantage, aux très lourdes

charges pécuniaires qu'entraîne pour eux l'occupation militaire de la Mésopotamie; ils estiment pouvoir employer ailleurs, plus utilement que sur les rives de l'Euphrate et du Tigre, les soldats qu'ils y entretiennent actuellement à fort grands frais; ils veulent encore (disent-ils) remplir les engagements qu'ils ont contractés à l'égard de la France par les accords de mai 1916, et prouver à la Société des Nations qu'ils se conforment de manière scrupuleuse aux instructions du « Pacte »; ils entendent enfin tenir les promesses qu'ils ont faites pendant la Grande Guerre au roi Hussein et à son fils... Ce sont là raisons de valeur inégale, dont les unes sont vraiment à retenir. Quant aux autres, elles servent simplement à masquer ce fait que les coloniaux britanniques ont confiance dans l'émir Fayçal, qu'ils le tiennent pour leur homme, et qu'ils estiment pouvoir, sous son nom et par son entremise, dominer tout l'Irak après en avoir retiré leurs propres troupes pour se maintenir simplement sur les bords du Chatt-el-Arab et les côtes du fond du golfe Persique.

Voilà pourquoi, après avoir, pendant la Grande Guerre, démesurément grossi le rôle, très médiocre, joué par les soldats du nouveau roi du Hedjaz et par leurs chefs — par l'émir Fayçal en particulier — les Anglais n'ont cessé de patronner ce dernier. Voilà pourquoi, le jour où il est devenu impossible à Damas, ils ont écouté ses doléances et favorisé ses ambitions, puis l'ont porté sur le trône de l'Irak.

En ce faisant, quelques coloniaux britanniques, pour qui la haine de la France demeure toujours et malgré tout une tradition intangible, ont certainement voulu jouer un méchant tour à l'alliée de leur propre Patrie. Ils ont espéré rendre plus difficile à mener à bien l'œuvre que nous avons commencé d'entreprendre dans cette Syrie, qu'ils eussent, eux, voulue toute entière anglaise. Mais, dans leur ensemble, les gens d'Outre-Manche ne sont pas mus par de tels sentiments. Dans l'homme incontestablement très intelligent, d'esprit délicat et délié, qu'est l'émir Fayçal, ils ont vu un ami fidèle et sûr avec lesquels ils vivraient en bonne intelligence, qui, une fois installé à Bagdad et soutenu par des troupes arabes en quantité suffisante, leur garantirait la tranquillité de l'Irak et garderait pour eux cette voie d'accès vers l'Inde que constituent les plaines mésopotamiennes.

L'avenir dira ce qu'il faut penser de ces espérances; il nous apprendra si les Anglais ont calculé juste, ou bien s'ils ont été les dupes de leurs illusions. Aujourd'hui, ils se flattent d'avoir enfin remporté un succès dans ce pays de l'Irak où, depuis la fin des hostilités, ils ont éprouvé tant de mécomptes. Mais quelles preuves ont-ils de la fidélité du nouveau souverain? et pourquoi celui-ci ne se comporterait-il pas un jour, à l'égard de ses amis d'aujourd'hui, comme il l'a fait hier à l'égard de la France? Naguère, à Damas, Fayçal a parlé parfois en homme impatient de tout joug, de toute tutelle, et désireux de se soustraire aussi vite que possible à toute influence étrangère; il s'est déclaré partisan du panarabisme. Aujourd'hui

a-t-il pris des engagements vis-à-vis de l'Angleterre? et, s'il en a pris, les tiendra-t-il?

C'est souvent une faiblesse, pour un homme d'Etat français, de discerner aussi rapidement le mauvais que le bon côté des choses; et c'est généralement une force, pour l'Anglais, de ne voir que le but immédiatement pratique auquel il veut atteindre. Ce dernier s'obstine; il s'enferme avec entêtement dans une politique étroite, se refusant à regarder à droite et à gauche, estimant que, si un obstacle vient à se présenter, il sera temps alors de travailler avec énergie à le surmonter, et que, avec de la volonté, on arrive toujours à se tirer d'affaire et à vaincre. Voilà pourquoi, depuis la fin des hostilités comme auparavant, l'Angleterre s'est trouvée dans de singuliers embarras qu'elle s'est parfois créés à elle-même par sa politique à courte vue et par son obstination. N'en sera-t-il pas ainsi dans le cas actuel comme dans tant d'autres? Et la manière dont Fayçal a été accueilli par les Musulmans de la Mésopotamie n'est-elle pas pour donner à réfléchir aux hommes d'Etat de Downing-Street?

*
**

Ils ont, il est vrai, de très nombreux soucis et au Foreign-Office comme au Colonial et à l'India-Office, il semble qu'un dieu malin prenne plaisir à déjouer des plans laborieusement conçus et minutieusement élaborés. Il est vrai que ces plans ne tiennent compte que des ambitieux désirs de l'Angleterre; ils vont à l'encontre de la volonté des peuples aussi bien que des indications fournies par la nature, et tendent à tout asservir à la volonté d'Albion, à couvrir la frontière occidentale de l'Inde par une série de territoires relevant de la seule Angleterre, enfin à placer Constantinople sous l'hégémonie de cette dernière parce que, suivant le mot de Napoléon I^{er}, celui qui est maître de Constantinople possède l'empire du monde.

Aussi, que d'embarras et que de luttes, et même que d'échecs dans le bassin méditerranéen, et dans l'Asie antérieure, et jusque dans l'Inde! N'a-t-elle pas, quoi qu'on ait pu dire, certains rapports avec le malaise musulman qu'a créé dans l'Inde la politique ambitieuse, turcophobe et hellénophile à la fois du cabinet britannique, cette révolte des Moplah dont nous ne savons que ce que M. Lloyd George veut bien communiquer à la presse, et dont on semble bien s'être efforcé de céler au public la réelle gravité (1)? N'y a-t-il pas, d'autre part, corrélation étroite entre cette même politique et les difficultés qu'éprouve l'Angleterre, à s'entendre avec l'émir d'Afghanistan Amanullah? Lord Curzon n'a-t-il pas dû reconnaître en juillet dernier à la Chambre des Lords, que, en Perse, les visées britanniques avaient subi

(1) Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons de Londres communication d'un article paru dans l'*Asiatic Review* du 1^{er} octobre. Son auteur attribue la révolte des Moplah à la croyance de ceux-ci dans la responsabilité de l'Angleterre dans les malheurs de la Turquie, et à leur conviction que, dans l'Inde, la puissance britannique est détestable et touche à sa fin.

un échec complet? On sait aussi que, tout récemment, ces mêmes visées, très grossièrement maquillées et percant sous le masque sioniste, ont éprouvé en Palestine un cuisant échec tandis que, à l'ouest du canal de Suez, les nationalistes égyptiens les combattaient avec la plus grande énergie. Que dire enfin de l'insuccès complet de cette offensive hellénique que les hommes d'Etat britanniques avaient favorisée de tout leur pouvoir et par tous les moyens, et dont ils espéraient de si heureux résultats pour leur pays? On sait comment cet échec s'est produit au lendemain même de la cérémonie du couronnement de l'émir Fayçal à Bagdad, et en quels termes explicites l'agence Reuter a fini par le reconnaître... Partout, au total, dans le Levant, la terre tremble et les difficultés se multiplient.

C'est pour réduire le nombre de ces difficultés et pour s'assurer en Mésopotamie un champ d'opérations d'où ils pourront, en temps utile, reprendre leur œuvre ou la consolider, que les Anglais ont fait de l'émir Fayçal le premier roi arabe de l'Irak. Reste à savoir (il convient de le répéter une fois encore) si le calcul est vraiment sage, si la carte est bonne et si le conseiller de M. Winston Churchill pour les affaires arabes, comme aussi les coloniaux qui ont patronné la candidature de ce prince, n'ont pas, dans la circonstance, trop préjugé de l'avenir et pris leur patriotique désir personnel pour la réalité.

HENRI FROIDEVAUX.

ÉTUDES SUR LA CILICIE ⁽¹⁾

II. — LE SANDJAK DU DJEBEL-BÉRÉKET

Introduction

Le Sandjak du Djebel-Béréket est une division administrative du vilayet d'Adana (Anatolie du sud, ancienne Cappadoce). *Sandjak* est le terme employé par l'Administration turco-mongole des premiers âges de la conquête pour déterminer le territoire affecté à un « sandjaca » ou pavillon. Il faut se rappeler que l'Empire ottoman a une origine militaire. Les armées mongoles portaient le nom de bannières. Toute l'organisation étant militaire, ces bannières, pour vivre et gouverner, recevaient un territoire déterminé. Les *Ordou* (d'où est venu le français *horde*) se divisaient eux-mêmes en *sandjaks*. Les restes de cette organisation militaire se retrouvent encore dans les noms de certains fonctionnaires tels que *Caimacam*, qui signifie lieutenant-colonel, lequel commandait les subdivisions du Sandjak; on dit aussi *Liva*, qui signifie général de brigade. L'organisation basée sur des fondements militaires se retrouve encore

(1) Voir la première partie de ces *Études* dans le numéro de juillet-août de l'*Asie Française*, p. 284-287.

avec cette nouvelle dénomination venue du grade de celui qui devait commander la subdivision.

Le Sandjak du Djebel-Béréket porte un nom arabe que Vital Cuiet, au tome II de *La Turquie d'Asie*, traduit par « montagne bénie ». Mais il semble plutôt que, dans ce cas particulier, *Béréket* (*barakatoun* de l'arabe régulier) signifierait « abondance ». L'un et l'autre sens, d'ailleurs, en arabe, se complètent.

I. — Notes géographiques

Limites. — Le Djebel-Missis, ou Djebel En-Nour, à partir du golfe d'Alexandrette, sépare le Sandjak du Djebel-Béréket de celui d'Adana. Au nord, le fleuve Djihoun le sépare du Sandjak de Kozan, qui dépend également du vilayet d'Adana. Au Nord-Est, se trouve le Sandjak de Marache, à l'Est, les cazas d'Aïntab et de Killis, dépendants du Sandjak d'Aïntab, puis le vilayet d'Alep, avec le désert de Hamok; enfin, au Sud, les cazas de Beilan et d'Alexandrette, touchent, jusqu'à la mer, le Sandjak du Djebel-Béréket.

Les villages formant limite de la mer à la mer sont: Bournaz, Tourounschli, Sarimazé, Keurkeur, Hadji Ibrahim, Chiflii, Sari Mehmedler, Tusus, Aptal Pounar, Maharali, Akfatma, Sougermitch, Deyermen Odjaghi, Kirmintli, Yénikeui, Djevdétié, Inalzé, Hadji Mehmed, Namman, Patchalé, Bélalek Karderessi, Kaman, Kourouderé, Karatchou, Mesteyyu, Karichékal, Emirler, Sachségoezu, Ikiskeuyeu, Torkon, Sarikaya, Hamidié, Souyoudjek, Chomlek, Karadjé-Bouroun, Bouroun Sousler, Eчек Tchinarî, Melikanli, Kunesler, Gueulukenlu, Gezikanli, Krazukeuprussu, Adamanlou, Ekbez Banessou, Tchona, Akardja, Sareseki.

Tel qu'il vient d'être délimité, le Sandjak du Djebel-Béréket a une superficie d'environ onze mille kilomètres carrés.

Orographie. — Le Sandjak est coupé en deux parties à peu près égales par les monts de l'Amanus. Ceux-ci, orientés Sud-Ouest Nord-Ouest, viennent de la région d'Alexandrette et, par les territoires de Marache et de Gueuksun, vont rejoindre le Taurus, fermant l'angle du V formé par la Cilicie entre le Taurus et l'Amanus. Partant de Beilan, l'Amanus se divise en plusieurs chaînes: à partir d'Alexandrette, il prend le nom de Giaour-Dagh (Montagne des Infidèles, sans doute à cause des nombreux châteaux croisés qui s'y rencontrent). Le Giaour-Dagh comprend le massif du Mughir Dagh, le Gueuk Tépé, le Djebel-Béréket, qui a donné son nom au Sandjak, et qui se subdivise lui-même en Kurd Dagh, Daz Dagh, Khanzir Dagh, Keussut Dagh, Frenk Dagh et Kaz Dagh. Enfin, au nord de Hassanbéli et de la voie ferrée, aux limites de Marache, l'Amanus se subdivise en Aji Dagh, Turkmen Dagh, Dulül Dagh, etc...

Les principaux sommets atteignent 2.000 mètres au Mughir Dagh, 2.400 mètres au Daz Dagh et au nord de Baghtché.

Ces montagnes sont d'origine volcanique. De nombreux cratères s'y rencontrent souvent, ainsi que des lacs intérieurs. Une région caractéristique est, entre Yarpouz et le Mughir Dagh, celle des pains de sucre, où se voient en grand nombre des mamelons de forme spéciale. De ces terrains primitifs, jaillissent de fréquentes sources d'eau chaude et même de véritables fontaines de boue, comme à Yarpouz. Le nœud du massif se trouve dans le quadrilatère Kirik Khan, Alexandrette, Khassa, Deurt-Yol ou Dortyol.

L'ensemble du massif est très abrupt et tombe à pic sur l'un et sur l'autre versant. Un seul col est véritablement praticable, celui d'Airan, par où passèrent jadis les grandes invasions et qu'emprunte aujourd'hui le chemin de fer de Baghdad.

La route carrossable, construite par les Allemands pendant la guerre dans un but stratégique, en attendant le percement du tunnel d'Airan, escalade la montagne par Kanlé-Guétchit (le gué sanglant), Hassanbéli et Keller, par un véritable travail de Romains.

Les routes qui traversent le massif, Osmanié-Yarpouz-Islahié et Deurt-Yol-Tchardak-Khassa, sont impraticables aux voitures. La seconde est même dangereuse pour les chevaux à cause des grandes dalles glissantes naturelles qui interrompent la piste entre le ravin et la montagne.

La haute barrière de l'Amanus sépare la plaine d'Osmanié de celle d'Islahié. Ce n'est pas seulement une barrière orographique; c'est une véritable séparation entre deux régions qui diffèrent totalement au point de vue régime et population, comme nous le verrons par la suite.

Au nord-est, le plateau de Baghtché-Harounié s'étage de Marache vers Osmanié, séparé des massifs de Kozan par la profonde coupure du fleuve Djihoun.

Le Sandjak est fermé à l'Est par les hauts sommets du Kurd Dagh. Deux chaînes de collines rattachées au Kurd-Dagh le séparent de la plaine de Marache au Nord et du désert du Hamok au Sud, avec, au centre, au moyen Duz, quelques collines allant d'un massif à l'autre et séparant les cazas d'Islahié et de Khassa.

Hydrographie. — Il est certain que, dans l'antiquité, des fleuves importants arrosaient les deux versants du Djebel-Béréket. Mais les dévastations faites dans les forêts ont changé le régime des eaux et, à l'heure actuelle, on voit des lits immenses sans eau, qui, à la saison des pluies, deviennent rapidement des torrents dévastateurs. Avec cette transformation du régime des eaux, a disparu l'ancienne prospérité de ce district de la Cappadoce tant vantée; de même, ont disparu, ruinées, les antiques cités dont les débris se présentent dans les plaines et sur les versants du Djebel-Béréket.

A. — A la limite nord du versant Osmanié, se trouve le fleuve Djihoun, venu d'Albistan, aux eaux abondantes et glacées, navigables aux trains de bois et même à de grosses embarcations. N'était la barrière rocheuse qui ferme son lit à Hamidié

(Yarsoughat-Djihon), les chalands iraient sans doute jusqu'à la mer. La force de ses eaux pourrait être facilement utilisée pour la mise en train de force motrice.

Voici quels affluents venus du Djebel-Béréket le Djihoun reçoit sur sa rive gauche: le Saboun-Souyou, au nord de Harounié, le Déli-Tchai de Harounié, le torrent de Hamousseh, passant au gué sanglant (Kanléguétchit), tristement célèbre par les meurtres de voyageurs commis à cet endroit, et se jetant dans le Djihoun après avoir dépassé les villages de Mamoureh et de Dervichié. Cet affluent reçoit de nombreux torrents; après de grosses pluies, ou à la fonte des neiges, il roule une véritable avalanche d'eaux glacées, à laquelle les ponts résistent difficilement.

Sur le Djihoun, un bac accessible aux voitures se trouve au nord d'Osmanié, à Arabli.

Une véritable rivière passe à l'ouest d'Osmanié, le Kara Tchai, ou fleuve noir, qui entraîne vers le Djihoun les eaux des montagnes et celles de tous les marécages qu'il draine dans la région de Toprak Kalé. C'est cet affluent qui doit servir de base aux travaux d'irrigation futurs destinés à l'assèchement de la plaine d'Osmanié. D'énormes marais existent en effet dans toute la région comprise entre le Djihoun, Osmanié et Erzine. Ils sont sûrement une des causes du climat meurtrier de cette région et du paludisme incessant qui y règne. Les sources sont nombreuses; les marais proviennent à la fois du manque d'écoulement des eaux devant l'éperon rocheux de Toprak Kalé, que le Kara Tchai franchit avec peine, et des travaux humains qui ont été entrepris dans le but d'établir des rizières.

Un lac artificiel destiné à créer de la houille blanche serait utilement aménagé au nord-est d'Osmanié, près de la route de Yarpouz, au point où le torrent de Tchona s'échappe de la montagne. Le roc forme là une véritable muraille derrière laquelle se trouve une cuvette artificielle toute préparée. Il suffirait d'un barrage pour avoir une masse d'eau considérable à utiliser.

B. — Pas de rivières dans la région Erzine-Deurt-Yol; seulement des lits de torrents desséchés que les pluies abondantes emplissent en quelques heures. Ces cours d'eau, nouvellement formés, roulent alors à pleins bords, emportant tout sur leur passage. Nous sommes loin des rivières fertilisant les champs de l'antique Cappadoce.

Les plus importants de ces torrents sont: le Déli-Tchai, au nord de Deurt-Yol, qui, jusqu'à présent, emporte régulièrement deux fois par an les ponts qui le franchissent; le Karakilissé ou Euzerli Tchai, grossi du Rabbat Tchai et le Payas-tchai.

C. — Sur le versant d'Islahié, il existe quelques torrents. Un seul fleuve, le Kara Sou, ou fleuve noir, qui prend sa source à Eulutukeui, dans le caza d'Islahié, coule du Nord vers le Sud, et se jette par la plaine de Hamok dans le lac Avdja-Denis d'Antioche. Le fleuve a toujours de l'eau et traverse de grands marécages, dont le plus cé-

SANDJAK DU DJEBEL BEREKET

Hydrographie et position des Cazas



lèbre est celui qui se trouve, une grande partie de l'année, entre Keller, Sachségoezu et Islahié.

Climat. — Le Djebel-Béréket est « un pays froid où le soleil est très chaud ». Il suit le climat changeant et âpre des hauts plateaux. Une aggravation : le manque d'écoulement des eaux a déterminé la création de grands marécages qui rendent le climat très mauvais.

L'hiver, ou plutôt la saison des pluies, dure du 15 novembre au 15 avril.

Les chaleurs d'été sont lourdes et humides. Les habitants du Djebel-Béréket vont estiver dans l'Amanus ou dans les montagnes de Gueuksun.

Flore. — Les forêts sont peuplées d'arbres et d'arbustes très variés. On y trouve du pin, du sapin, du cèdre, cyprès, bouleau, genévrier, eucalyptus. Les forêts donnent du bois de chauffage et de construction ainsi que diverses essences.

Il existe un grand bois d'oliviers qui a été en partie saccagé pendant la guerre. Il s'étend du golfe d'Alexandrette jusqu'à Payas et Karanli.

Les citronniers, orangers, mandariniers, bananiers abondent dans la région de Deurt-Yol. On trouve, dans le Sandjak tous les arbres fruitiers des pays chauds et tempérés.

A titre de remarque botanique, signalons que la mandragore et une espèce de verveine géante abondent au pied des montagnes.

Faune. — Outre les divers animaux domestiques, la faune est très variée.

Parmi les mammifères carnassiers, on trouve le léopard, la panthère, l'ours, le chat sauvage, le singe, etc. ; on rencontre des sangliers en grandes troupes. La gazelle et une espèce de chèvre sauvage sont aussi assez communes.

Parmi les oiseaux : les espèces des régions tempérées ; aigles, cigognes ; francolins en quantité, qui sont un gibier très estimé.

II. — Historique

Introduction. — Le Djebel-Béréket a, de tous temps, été, avant tout, un lieu de passage. La plaine entre l'Amanus et le Kurd Dagh (plaine d'Islahié-Khassa) est le passage obligé entre la Syrie et l'Anatolie du Nord. La plaine de l'actuel Osmanié, entre le fleuve Djihoun et l'Amanus, monte, en se rétrécissant par de hauts plateaux jusqu'au col d'Airan, voie des grandes migrations de l'Asie antérieure vers la Cilicie. Enfin, la région de l'actuel Deurt-Yol, avec les Portes Syriennes et les Piliers de Jonas, est le passage obligé de la région d'Adana et de l'Anatolie du nord vers la Syrie et la zone d'Antioche.

Le Djebel-Béréket est donc, avant tout, un lieu de transit. Les nombreuses ruines de caravansérails antiques indiquent nettement combien, jadis, étaient fréquentées ces routes qui, des ports de la Cappadoce, menaient à l'intérieur du pays. En ces derniers siècles, depuis que les modifications climatiques et les diffé-

rentes circonstances historiques ont ruiné les cités florissantes qui occupaient la côte du golfe d'Alexandrette et la plaine d'Islahié, le Djebel-Béréket est encore resté une région de transit. Les tribus qui l'habitaient vivaient en montagne et ce sont peut-être même ces perpétuelles migrations armées à travers le Sandjak qui ont empêché jusqu'au sultan Abd-ul-Hamid le peuplement des plaines et refoulé les autochtones dans les montagnes presque inaccessibles dans lesquelles ils sont restés sauvages.

Antiquité. — Les plus anciennes traces de civilisation trouvées au Djebel-Béréket appartiennent à l'époque hétéenne ou hittite (avant le XX^e siècle avant J.-C.). L'art de cette époque mal connue ressemble assez à celui de l'époque assyrienne, mais est beaucoup moins raffiné. Les caractères des inscriptions hittites sont nets et reconnaissables, mais encore indéchiffrables.

Les stations hittites dans le Sandjak se rencontrent dans le triangle Airan-Sachségoezu-Islahié. De nombreux ateliers sont encore visibles dans les ravins de l'Amanus et tous les mamelons qui parsèment la région recouvrent des ruines de cette époque.

Ces mamelons ont été construits de main d'homme, comme le fait s'est produit aussi dans les régions de Mersine et d'Adana. Les habitations s'étagaient sur ces collines artificielles, d'où l'on pouvait mieux surveiller les alentours en cas d'incursion ennemie. D'un autre côté, les habitants se trouvaient mieux, là, à proximité des routes et de leurs cultures, que dans la haute montagne, habitée par de farouches peuplades.

Avant la guerre de 1914-1918, une mission allemande s'était établie dans la région Keller-Kéferdis, et, après de savantes études, le chef de la mission avait décidé de fouiller le mamelon de Zindjirli : des trouvailles précieuses avaient été faites. Malheureusement, le produit des fouilles a été transporté en Allemagne, et, pendant la guerre, à Constantinople. En mai 1919, quelques investigations entreprises au même endroit ont permis de retrouver deux statues de femmes, un fût de colonne et quelques sculptures qui ont été transportées au Musée d'Adana, créé par le colonel Normand.

Après les Hétéens, Assyriens, Mèdes, Perses, occupèrent la contrée. Le drame entre Alexandre le Grand et Daryavous (Darius) déroula ses péripéties dans le Sandjak du Djebel-Béréket. On se souvient que les Grecs, après s'être emparés de Tarsous, alors port de mer, et leur base de ravitaillement, avaient rapidement conquis les villes de la côte cappadocienne, étaient passés aux Portes Syriennes et, par là, sur le territoire de Beilan. On se rappelle le fameux bain du grand Macédonien dans les eaux glacées du Cydnus.

C'est à Beilan qu'Alexandre apprit les manœuvres des Perses. Darius avait massé son immense armée dans la région de Killis. A la nouvelle que les Grecs avaient franchi le Cydnus, le Grand Roi avait ébranlé ses lourdes masses et passé dans la

plaine d'Islahié, alors Nicopolis, où il attendait le combat. Mais, apprenant qu'Alexandre était arrivé à Beilan, les généraux du « Satrape des Satrapes » concurrent le projet de couper la ligne de ravitaillement des Grecs en surgissant sur leur arrière-garde. Ce projet hardi était une faute, car il interdisait aux Perses l'emploi de leur innombrable cavalerie dans les couloirs resserrés du Djebel-Béréket.

L'armée des Orientaux franchit l'Amanus au col d'Airan, traversa les plateaux de l'actuel Osmanié, s'infléchit vers le Sud, et, par Erzine, arriva à Deurt-Yol.

Ils y rencontrèrent l'armée macédonienne. Dès que le roi de Macédoine avait appris la marche des Perses, il était revenu de Beilan à Iskenderoun (Alexandrette) et, de là, avait dirigé son armée vers le Nord. Les deux ennemis se rencontrèrent au fleuve appelé aujourd'hui Déli Tchaï. Ils avaient pris la formation suivante : cavalerie à droite, infanterie lourde au centre, infanterie légère à la gauche. C'est un fait assez rare dans les batailles de l'antiquité, car, généralement, les cavaliers s'opposaient d'abord aux cavaliers, les fantassins aux fantassins et ne se retournaient contre un autre adversaire que lorsque le premier était défait.

Mais, tandis que les cavaliers de Darius attaquaient nettement l'ennemi, ceux d'Alexandre se défilèrent par les bois au pied de la montagne, sans être vus. La phalange macédonienne, massée devant le ravin, résistait victorieusement aux attaques multipliées des Perses, mais, à sa gauche, les fantassins légers étaient enfoncés par les cavaliers asiatiques. A ce moment, se produisit l'événement qui devait décider de la victoire. La cavalerie grecque surgit des bois à l'improviste, culbuta l'infanterie légère à la gauche des Perses, rejeta les lignes les unes sur les autres et arrêta net, par son choc inattendu, les premiers succès des Orientaux. La surprise fut telle que la panique gagna les troupes de Darius. En vain, quelques éléments valeureux firent particulièrement souffrir la phalange au passage du ravin où coule le Deli Tchaï ; en vain des contre-attaques répétées tentèrent de retarder l'avance des Grecs : la bataille était perdue. Le sacrifice de quelques-uns de ses guerriers, alors que l'armée s'enfuyait, permit cependant au Satrape des Satrapes de s'enfuir par le col de Deurt-Yol vers Khassa et de regagner la région de Killis, abandonnant dans sa fuite précipitée : femmes, trésors et équipages. Casques et armes se retrouvent encore, en fouillant un peu, dans le ravin qui monte à l'Est de Deurt-Yol, vers Tcharidak et Khassa. Telle fut la bataille improprement appelée d'Issus.

C'est ce grand fait d'histoire ancienne qui s'impose quand on étudie cette région ; il fait oublier tous les autres : et la traversée de la Cappadoce par les Dix Mille, dont Xénophon a raconté les exploits, au cours de leur voyage ; et les efforts de Pompée, de Cicéron, pour détruire les pirates dont le repaire se trouvait sur la butte, construite de main d'homme, où se dressent encore les

ruines monumentales du château de Toprak-Kalé. Des guerres nombreuses se livrèrent dans le pays, pour la possession des villes de la côte, aux ruines sans nombre et aux noms ignorés : Epiphanie ne fut pas unique ; de Payas à Youmourtalik, les cités grecques et romaines se sont pressées et il n'en reste plus grande trace.

Sur le versant d'Islahié, Nicopolis (Islahié) fut la ville dont le nom est encore présent à nos mémoires, parmi tant d'autres qui sont oubliées. De Marache à Khassa, sur les assises de l'ancienne civilisation hétéenne, ce ne sont que ruines, inscriptions, colonnes brisées, monnaies éparses... Au près de Khassa, des armes, des casques brisés en grand nombre indiquent la place d'une antique bataille ignorée. La côte du Djebel-Béréket et la vallée du Kara-Sou furent les foyers d'une civilisation puissante, mais qu'en reste-t-il aujourd'hui ? (1)

Moyen âge. — Pour le voyageur allant d'Adana à Alep par la voie ferrée ou par la route, ce qui frappe avant tout, c'est le nombre et l'importance des châteaux-forts aperçus sur les crêtes. Ces châteaux datent des Croisades et des dynasties croisées en Asie Antérieure.

Cette fois encore, dans l'ancienne Cappadoce, le Djebel-Béréket eut une situation particulière. A l'ouest du fleuve Djihoun, régnaient les familles franques, les ordres de France et d'Angleterre. Le fier manoir des Lusignan marque la limite des possessions de nos preux. En face de Lusignan (à Hamidié), se dresse, moins hautain, mais aussi puissant, le château de Hamiteh, qui ferme la plaine vers les antiques murailles de Sis et de Boudroun. Le long de la voie ferrée, les énormes constructions de Toprak Kalé ferment la direction de Deurt-Yol-Alexandrette, où gouvernaient aussi les Francs. Au-dessus d'Osmanié, un nid d'aigle domine les hauts-plateaux. Près de Baghtché, à Harouniyé, des ruines marquent encore le lieu d'une ancienne place-forte. Sur la route d'Osmanié à Islahié, avant d'arriver à Hassan-Béli, un autre château dresse ses murailles au milieu du passage obligé d'un versant à l'autre. Ces forteresses forment un quadrilatère dans lequel s'étendaient les territoires appartenant à l'Ordre Teutonique, encerclé par les maisons françaises. En effet, d'Alep, les Croisés francs étaient montés par Islahié, vers le Nord, à Marache et Gueuksun. Les Allemands, enfermés dans l'étroit couloir qui

(1) Voici quelques indications sur l'archéologie du Sandjak du Djebel-Béréket, ou plutôt de la seule vallée du Kara-Sou.

A Kara-Maara, grotte funéraire avec inscriptions en grec, groupes de personnages formant cartouches.

Sur la crête, et, plus haut, sur la montagne, un cimetière hittite avec vituli et stèle. Plus haut encore, le soubassement d'une colonne de stylite.

A Pectachli, ruines de Caures. Ruines d'une église grecque et d'une forteresse. Sur tumulus de Kargueuleuk, une inscription.

Sous Seuyyut, cimetière hittite avec une statue.

A Cheikhlé, un bas-relief.

A Eurdek Bouroun, cimetière hittite.

Près de la gare de Meidan-Ekbès, un ancien camp romain au-dessus duquel on trouve les ruines d'un monument. Stèles et inscriptions.

monte du Djihoun vers Airan, avaient cependant une situation privilégiée. Le Djebel-Béréket n'avait plus la prospérité qui avait marqué l'époque grecque et romaine, mais il était resté le passage obligé de l'Ouest vers l'Est, des ports, d'Adana vers l'Asie antérieure, de Konia (Iconium) vers Alexandrette (Iskendéroun). Et nos bons Germaniques ne se gênaient pas pour percevoir des droits de passage sur les convois et caravanes. Il y aurait une très intéressante histoire, et vraiment nouvelle, à écrire sur les Croisés dans la région, car nous sommes fort mal renseignés jusqu'ici sur les péripéties de leur installation et de la reconquête musulmane.

Le Djebel-Béréket ne paraît pas dans les démêlés entre Sarrasins et Arméniens du royaume de Sis. En effet, la population nombreuse des époques grecque et romaine avait disparu. Il ne restait que quelques nomades dans les plaines; et, dans les hautes montagnes, des peuplades sauvages qui se repliaient sur elles-mêmes quand passaient les invasions.

Arabes, Turcs, Turcomans, Mongols précipitèrent leurs chevauchées à la conquête de l'Empire byzantin, luttèrent entre eux et contre les Croisés d'Occident. Dépeuplé, le Djebel-Béréket ne fut toujours qu'un lieu de passage.

Epoques moderne et contemporaine (1). — La population du Djebel-Béréket ou de Tchoukour-Ova, depuis la ruine des châteaux croisés, s'est contentée d'élever des troupeaux en transhumance autour de quelques rares villages, de cultiver superficiellement quelques ares de terrain. Avant la construction de la voie ferrée, cette population vivait de pillages et de vols, pratiquant des razzias à main armée dans les contrées avoisinantes, attaquant les caravaniers et les voyageurs, faisant payer des droits de passage aux marchands transitaires. La situation était telle que les fonctionnaires ottomans se rendant pour leur service d'Anatolie du Nord dans la région d'Alep devaient verser un impôt à ces tribus, qui, naturellement, n'en payaient aucun au Gouvernement. Gendarmes et soldats évitaient soigneusement ces parages.

Les tribus farouches du Tchoukour-Ova, appelées Djeridli et Tadjirli, étaient et sont encore très attachées à leurs beys. Lorsque le Sultan de Constantinople envoya à Marache les Bayyazid Zadé pour rétablir l'ordre (vers 1840), cette grande famille locale fut soutenue par les Tadjirli du Djebel-Béréket, à tel point que les Marachistes ayant refusé d'obéir aux Bayyazid et ayant même exilé un des leurs, les Djeridli et les Tadjirli mobilisèrent et rétablirent ces beys dans le gouvernement de Marache.

En décembre 1919, les beys du Djebel-Béréket accompagnèrent, pour le soutenir, le gouverneur

(1). Sur l'histoire de la Cilicie au cours des dernières années, voir : E. BRÉMOND : *La Cilicie en 1919-1920* (Paris, Geuthner, 1921, in-8. Extrait de la *Revue des Etudes Arméniennes*), et Robert NORMAND : *L'Œuvre de la France en Cilicie (L'Asie française, février 1921, p. 52-61)*.

français d'Osmanié, nommé à Marache, en souvenir de cette histoire. L'officier français était d'ailleurs réclamé par les Bayyazid Zadé.

Pour les mêmes raisons, en 1920, les Osmaniotes aidèrent les Français contre les Marachiotes en raison de leur vieille rivalité de tribus (1).

En 1840, Dervich Pacha fut envoyé spécialement pour combattre les brigands avec une véritable armée. Il éleva des fortins, créa Islahié, livra de nombreux combats, laissa dans le pays la réputation d'un homme énergique, mais, malgré ses nombreuses troupes, ne put éteindre le brigandage. Jusque vers 1893, le Gouvernement ottoman, pour réprimer le brigandage, défendit de construire des maisons et des villages en montagne et notamment dans le Giaour Dagh. Ces ordres furent relâchés peu à peu et le brigandage continua.

Etre brigand, au Djebel-Béréket, n'est même pas une profession, c'est une base de la société. A Kayarbachî, il y a quelque vingt ans, un jeune homme, pour se marier, devait apporter une tête d'ennemi à sa fiancée!

Le sultan Abd ul Hamid fut frappé de la position spéciale du Djebel-Béréket. En Cilicie, l'élément arménien devenait nombreux et puissant; en Syrie, l'élément arabe ne cachait pas sa haine séculaire de l'ottoman. Pour créer aux confins de l'Empire touranien une « marche » fidèle, Abd ul Hamid essaya de peupler le Djebel-Béréket avec des éléments dévoués destinés à être les soutiens du Pantouranisme en ces parages.

La reconquête chrétienne dans les Balkans déterminait l'exode de nombreuses peuplades musulmanes vers les lieux soumis à l'autorité du Sultan. Serbes, Rouméliotes, Bulgares, Grecs, Crétois, Musulmans qui ne voulaient pas servir un maître chrétien, furent dirigés vers le Djebel-Béréket où des terres leur furent allouées. Dans l'Empire russe, les orthodoxes menaient cette campagne de conversion à tout prix qui a tant été critiquée. Voulant mourir dans l'Islam qui les avait vu naître, un grand nombre de tribus, soit en entier, soit en partie, quittèrent la Russie du Sud et le Caucase pour venir s'établir en Turquie. Une fraction des Tatars Nogaïs se fixa dans les régions de Djihan, Osmanié et Baghtché. Leur type spécial est très reconnaissable. Enfin, après la résistance désespérée au Caucase de Schamyl Imam, les Circassiens, Tcherkesses et Tchétchènes géorgiens émigrèrent en grand nombre, eux aussi, dans l'Empire ottoman.

A l'aide de ces différents éléments, le sultan Abd ul Hamid espérait créer un milieu fanatisé qui donnerait ses meilleurs défenseurs à la cause du Touranisme. De fait, le Sandjak du Djebel-Béréket est foncièrement religieux, islamisé, mais la diversité des éléments ethniques détermine la faiblesse de ce qui devait former un bloc homogène contre les Infidèles. Rouméliotes, Tcherkesses et autres « mohadjirs », devenus, surtout

(1) Cf. Pierre REDAN : *La Cilicie et le Problème Ottoman*, Paris, Gauthier-Villars, 1921, in-8.

les Tcherkesses, les enfants gâtés de l'Empire, possesseurs de bonnes terres, perdirent pour la plupart leurs qualités guerrières et ne songèrent bientôt plus qu'à leurs moissons. Le milieu resta musulman, mais est devenu surtout et avant tout intéressé.

Le Djebel-Béréket, pendant la longue période qui va depuis la Constitution jusqu'à la guerre de 1914, n'attire pas spécialement l'attention; les relations des voyageurs se plaignent toujours des actes de brigandage commis à leur détriment et à celui des habitants des régions voisines, rien de plus. Pendant la guerre mondiale, le Sandjak fournit le moins de monde possible aux troupes. Un tel nombre de déserteurs et de réfractaires gagna la montagne que l'Etat ottoman fut obligé de créer des bataillons de poursuite spéciaux, qui opérèrent au Djebel-Béréket à la fois contre les insoumis et contre les brigands, car, naturellement, d'insoumis, on devenait forcément brigand et la réciproque était encore juste.

Le Djebel-Béréket est tristement célèbre pendant la guerre à cause des déportations arméniennes. Les chrétiens du Sandjak furent d'abord persécutés. Six cents environ furent brûlés dans l'église d'Osmanié. La population farouche des villages avoisinants n'ayant plus la crainte des représailles, se livra sans frein à ses instincts sauvages.

Les Arméniens de Harounié, Baghtché, Islahié, furent peu à peu déportés. Ceux d'Ekbès bénéficièrent un moment de la protection des monastères français, mais n'échappèrent pas au sort commun. Les Maronites seuls furent épargnés. A Deurt-Yol, les Turcs furent particulièrement lancés contre les Arméniens, qui, jadis, à plusieurs reprises, avaient eu à se défendre d'eux.

C'est surtout au Djebel-Béréket que l'on vit le lamentable martyre des Arméniens que la déportation conduisait dans ce lieu de passage. Par le train, par la route, les convois passaient à Osmanié, où un énorme camp avait été dressé. Les victimes ne se comptent pas qui moururent là des fatigues et des mauvais traitements infligés.

Sur la voie ferrée, les chrétiens furent assujettis aux plus durs travaux, notamment au tunnel d'Airan. Les compagnies d'ouvriers formées furent finalement déportées et en partie massacrées sous le fallacieux prétexte de conspiration générale.

Un camp de prisonniers britanniques existait à Yarbachi en un lieu très malsain. Les prisonniers de guerre furent employés aux travaux de construction de la voie ferrée. Beaucoup moururent. La stèle élevée aux morts a été mutilée par les bandes turques en 1920.

Pendant la guerre, les Ottomans élevèrent des fortifications dans la zone Erzine-Toprak Kalé, dans le cas où les Alliés auraient tenté de débarquer dans le golfe d'Alexandrette. L'occupation ne se fit qu'après la défaite des Turcs en Syrie et l'armistice de 1918. Les troupes alliées vinrent d'Alexandrette, mais le Djebel-Béréket ne fut, en réalité, occupé que plus tard. Un détachement de

la Légion arménienne vint tenir Deurt Yol, dans lequel la légitime fureur des soldats arméniens revenant dans leurs foyers dévastés, causa quelques incidents (détachement du capitaine Millon, décembre 1918). Une compagnie de la L. A. prit position à Toprak Kalé (lieutenant Adgé), enfin le détachement du lieutenant Piottre à Islahié.

Ces quelques soldats étaient complètement insuffisants et, malgré leurs efforts, ne pouvaient arriver à assurer la sécurité et ne faisaient que tenir les points désignés. Enfin, en février et mars 1919, un bataillon du 28^e Pandjabis (Hindous), sous le commandement du major Browne, venait réellement montrer des forces à la population du Djebel-Béréket.

A la même époque, le colonel Brémont, administrateur des territoires ennemis occupés, zone Nord-Cilicie, malgré les menaces et les menées des agitateurs touraniens, envoya au lendemain des quasi-émeutes d'Adana, le capitaine André comme gouverneur militaire du Sandjak du Djebel-Béréket (4 mars 1919). Les menaces n'étaient qu'un bluff de quelques meneurs prenant leurs désirs pour des réalités, les villages ne demandaient qu'à travailler en paix et à se refaire après une guerre qui les avait ruinés. Il suffit d'un officier, de son ordonnance et d'un sapeur-télégraphiste pour occuper cet Osmanié que tous les Adaniotes redoutaient. « Vous serez massacrés », disait-on... Pas un coup de fusil ne fut tiré. Un mois après, les routes, que nul n'osait fréquenter, étaient libres. Osmanié, un bel exemple de bluff touranien!

L'officier interprète Gauthier-Villars était mis, en juin, à la disposition du Gouverneur, commandait la gendarmerie dans diverses opérations difficiles de brigandage et revenait ensuite à Adana, où il fut chargé de la surveillance de la ville. Il était remplacé par le lieutenant Séjourné, qui était nommé sous-gouverneur du Caza de Deurt-Yol. En novembre 1919, le capitaine Mariaud était adjoint au gouverneur.

En juillet 1919, un escadron du 1^{er} spâhis, capitaine Aubertin, lieutenants de Benoît, Bonnefoy, Bergé, Ernoult, venait renforcer les Pandjabis, à la tête desquels le colonel Willis avait remplacé le major Browne. Un peloton du 412^e R. I. était à Deurt-Yol (lieutenant Imbhault, décédé à Deurt-Yol, lieutenants Verdier et de Colonjon). Le lieutenant Bonnefoy prenait pendant un mois le caza de Baghtché.

En 1920, le lieutenant Lemaire remplaçait le lieutenant Séjourné à Deurt-Yol (1); le sous-lieutenant Ravel de Biesville participait à l'encadrement de la gendarmerie.

L'apogée de l'influence française au Djebel-Béréket fut marquée par le 2^e Concours agricole d'Osmanié (4 novembre 1919), où tous les beys féodaux témoignèrent leur reconnaissance à la France, où 2.000 cavaliers, Turcs, Tcherkesses,

(1) Le lieutenant Séjourné a été, depuis, glorieusement tué au Maroc.

Kurdes défilèrent devant le colonel Brémond, administrateur en chef.

Enfin, par suite des accords conclus entre l'Angleterre et la France, le 1^{er} novembre 1919, les troupes anglaises étaient relevées par les troupes françaises en Cilicie, à Marache, Aintab et Ourfa. Une nouvelle période s'ouvre, dont l'histoire n'est pas encore close, et de laquelle nous n'avons pas à nous occuper ici.

Nous devons cependant signaler que les populations du Djebel-Béréket sont restées fidèles jusqu'à fin mai 1920 (armistice avec les Kémalistes) malgré la propagande et les efforts ennemis. Le manque de moyens militaires nous empêcha de secourir les villages. Malgré tout, sous l'impulsion du commandant de gendarmerie Sedki bey et du capitaine Mithad bey, lesquels, tout dévoués au Sultan, respectaient les clauses de l'armistice de 1918, devaient concourir à la sécurité du pays et enfin considéraient que les attaques kémalistes étaient contraires à l'amitié nécessaire des Turcs et des Français, la gendarmerie musulmane fit bravement son devoir. Deux officiers et quarante-trois gendarmes turcs furent tués pour nous en moins de deux mois. Enfin, pendant le siège d'Osmanié, Chrétiens et Kurdes, partisans et gendarmes, dirigés par le capitaine Hrant Maloyan, méritèrent un ordre de félicitations du colonel commandant la place.

Le calme s'est rétabli en Cilicie en 1921. Le Sandjak du Djebel-Béréket, rattaché en fin 1920 à la division d'Alexandrette (colonel Clément, capitaine Jolly) a été rendu au gouvernement d'Adana. Le chemin de fer Mersine-Alexandrette marche normalement, La ligne du Bagdad de Mamoureh à Alep reste coupée. En effet, les cazas de Baghtché et d'Islahié restent en grande partie entre les mains des Kémalistes ou plutôt des beys locaux qui se sont rendus indépendants.

III. — Populations

La population du Djebel-Béréket est une mosaïque de races. Le fond de la population semble être de race aryenne semblable à la nôtre, mais les invasions successives ont transformé et mélangé les types ethniques. En montagne, comme dans les autres pays, le type primitif est resté plus pur ; on retrouve encore les crânes allongés et les longues barbes bouclées des anciens Assyriens. Jusqu'aux chaussures locales qui rappellent les anciennes cnémides et les souliers en usage du temps de Ninive !

Les Mèdes, les Perses, les Assyriens, les Grecs, les Romains ont passé en vagues successives sur le Djebel-Béréket. Les civilisations influent sur les types ethniques. A l'heure actuelle, l'Islam a uniformisé un type musulman sous lequel se retrouve avec un peu d'attention le type primitif.

I. — *Les Touraniens.* — Les Touraniens sont représentés par les Turcomans du caza de Baghtché ; quelques-uns nomadisent dans le caza d'Islahié,

quelques-uns de leurs campements sont dans le Giaour Dagh. Le type est caractérisé par l'œil bridé, la barbe en pointe à poil rare et raide, le teint jauni, le corps sec. Comme chez la plupart des Touraniens, le buste est très développé sur des jambes très petites en proportion. Assis et à cheval, ils paraissaient grands ; debout, ils sont de taille moyenne.

Quand Tamerlan et Bayazid I^{er} (Bajazet) se heurtèrent en Asie intérieure pour opposer les Turcomans jadis poussés en ces régions par les Mongols de Gengis-Khan, Timour-Leng, Timour le Boiteux, créa la horde du Mouton Noir, en face de celle du Mouton Blanc. La chevauchée tatare poussa les Turcomans noirs et blancs vers la Carmanie et la Cappadoce, où nous retrouvons leurs descendants.

Les Touraniens venus à la suite des sultans des tribus turques ottomanes proprement dites étaient peu nombreux. Le type ethnique à l'œil bridé, si fréquent dans les campagnes de Mersine, est très rare au Djebel-Béréket. Sauf les fonctionnaires, on y rencontre fort peu de Turcs proprement dits.

II. — *Les « Turcs ».* — Le Djebel-Béréket était peu peuplé à l'origine. La plupart des habitants qui se disent aujourd'hui Turcs sont vraisemblablement les descendants de la population cappadoçienne. Si l'on regarde un de ces « purs Turcs » d'aujourd'hui, on remarque l'œil bien ouvert, le nez droit et les cheveux bouclés auxquels nous ont habitués les statues de l'antiquité hellène. Sinon grec, le type fondamental est semblable. Ces Turcs ne sont pas des Touraniens. Ils ne sont même islamisés qu'à la surface, et cette différence ethnique avec les mongolisants, creusera en religion et en politique un fossé profond entre les deux éléments qui, à première vue, semblent les mêmes. Ces néo-Turcs sont des montagnards et généralement des propriétaires de terrains dans la région d'Osmanié. Le parti terrien est uniquement formé par eux. Il y a là un parti musulman à l'esprit ouvert, non fanatisé, accessible à nos idées parce que de même formation physique que nous, non incompatible à l'entente avec les chrétiens et c'est ce parti musulman et non-touranien qui peut, dès maintenant, nous aider.

III. — *Les Arméniens.* — L'Arménien est de race semblable à ce néo-Turc, dont nous venons de parler, de même race iranienne, — ou plutôt de ce qu'on est convenu d'appeler iranienne, — que les Européens. Mais l'Arménien n'a pas été islamisé et a gardé pure la tradition des anciens âges. Persécuté et méprisé par les Musulmans, il a conservé intacts la foi et l'espoir en l'avenir. Surtout il a su conserver dans leur intégrité sa langue et sa littérature. Toute la force de la race se montre dans cette énergie patiente qui attend son heure.

Les Arméniens sont groupés à Deurt-Yol, Osmanié, Baghtché, Harounié, Lapaschli, Islahié, Keller, Akbès. Peu sont isolés dans les centres musulmans. Les Arméniens sont très industriels et très

commerçants et sont encore d'excellents agriculteurs. Il faut rejeter définitivement la légende de l'Arménien uniquement boutiquier et colporteur. Le peuple arménien des campagnes, et surtout celui des montagnes, aime la terre et cultive âprement le sol. Un Arménien du Caucase disait : « Nous sommes complètement différents des Arméniens d'ici ». Il semble qu'en s'éloignant de la mer vers la montagne, vers le Caucase, la race soit plus rustique et plus énergique.

Assujettis pendant des siècles à un régime de suspicion, les Arméniens sont naturellement méfiants ; pour en tirer quelque chose, il faut gagner leur confiance. Il est nécessaire de leur expliquer le pourquoi et le comment des choses. Le danger est alors de tomber dans le soviét. Le juste milieu est difficile à tenir, mais on peut arriver à de bons résultats avec les Arméniens en usant de patience. Le tout est de se faire comprendre. L'orgueil de ce peuple souffre, ses plaies sont encore saignantes et les nécessités de la politique lui semblent être tromperie et faiblesse. Et, pourtant, ce n'est pas en faisant de nouvelles ruines que l'on répare les anciennes, ni en créant de la haine que l'on efface les anciennes rancunes. Il faut préparer l'avenir en usant de toutes les bonnes volontés et de toutes les ambitions. L'Arménien finit par comprendre.

En ce pays, surtout au Djebel-Béréket, où l'élément islamique est le plus nombreux et de beaucoup, il faut former un parti tampon. L'entente avec les néo-turcs, les non-touraniens, avec les propriétaires terriens est le moyen le plus efficace pour arriver à neutraliser les effets de la politique touranienne et à créer un parti cilicien qui soit uniquement dirigé par le souci du bien-être dans le pays. Beaucoup de peuples ont, en Asie Mineure, gardé leur caractère et leur idiome particulier, mais seuls, les Kurdes et les Arméniens peuvent réellement, dès maintenant, former une nation. Les Kurdes ne peuvent être ralliés qu'après une longue politique. Les Arméniens, disséminés dans toute l'Asie Mineure, avec la foi inaltérable en leur avenir sont un des premiers moyens auxquels l'Europe doit songer pour servir de base au développement de la civilisation en ces régions. Cependant, il faut savoir comprendre leurs défauts pour les en corriger et il ne faut pas non plus négliger les autres races qui voudraient se rallier à notre influence. En Orient plus que partout ailleurs, il faut aller lentement.

IV. — *Les Mohadjirs (Emigrés)*. — A. — Les Rouméliotes sont répartis surtout dans les villages du caza d'Osmanié et des nahies d'Erzine. Les « yénikeuy » (nouveaux villages) sont généralement à eux. Ils sont facilement reconnaissables à leurs clôtures faites de branchages entrelacés et à leurs chaumières dominées par un observatoire en forme de mirador. L'homme est reconnaissable parmi les musulmans à son turban coloré, de forme spéciale, et à sa large ceinture que seul il porte en ces régions.

La race est travailleuse, industrielle, ne demande qu'à vivre en paix. Parmi les éléments remuants, le Rouméliote a toujours mis la note grave et pondérée du bon laboureur. Mais gare si l'on touche à la terre... C'est un noyau à favoriser et à utiliser.

A notre arrivée au Djebel-Béréket, beaucoup de Rouméliotes ont émigré de nouveau en Anatolie du Nord. Il ne faut pas voir dans ce retour vers le Nord une mesure de défiance à notre égard. Le Gouvernement ottoman avait envoyé, pendant la guerre, des villages entiers de Roumélie au Djebel-Béréket et les avait installés dans les biens arméniens. Craignant le retour des victimes et les représailles, les mohadjirs ont laissé d'eux-mêmes les lieux à leurs anciens propriétaires, ce qui a grandement simplifié la question des restitutions.

B. — *Grecs, Crétois et Bulgares*. — Moins nombreux que les Rouméliotes, les Grecs et Crétois musulmans émigrés au Djebel-Béréket habitent presque tous le Nord du caza de Deurt-Yol. Quelques-uns habitent le caza de Khassa. C'est un élément agriculteur, travailleur, mais à l'esprit intrigant. Il faut un peu s'en méfier.

Les Bulgares sont à l'état sporadique.

C. — *Tatars*. — En dehors des Turcomans, arrivés au Djebel-Béréket aux temps de l'époque mongole, un certain nombre de Tatars, de même race que les premiers, ont émigré dans le Sandjak à l'époque contemporaine. Point n'est besoin de rappeler la création de la Horde d'Or dans la Russie méridionale par le descendant des grands Khans, le fameux Baty. Cet Empire se divisa par la suite en plusieurs sultanats, sous la poussée des Russes orthodoxes. Les Tatars Nogaï de Crimée furent les derniers soumis. Un grand nombre d'entre eux passèrent en Turquie, notamment dans la région de Djihan et celle de Kars et d'Osmanié. Les villages dits Tatarli leur appartiennent. Leur type ethnique, taille petite, teint jaune, yeux bridés, pommettes saillantes, crâne rasé, menton ras, moustaches tombantes, est très reconnaissable. C'est un élément méfiant, qui a gardé l'empreinte mongole de férocité et de duplicité. Il est à surveiller de près. Son attitude au Djebel-Béréket est bonne parce que les Tatars ont contracté alliance avec les Tcherkesses, qui, bien que d'une autre race, ont le même genre de vie qu'eux-mêmes. Le loyalisme des Tatars dépend de celui des Circassiens, lesquels, en ce moment, nous sont favorables.

D. — *Tcherkesses*. — L'élément ethnique le plus pittoresque de ces contrées est certainement l'élément tcherkesse. Leur costume spécial, leurs bagues richement ornées, leurs cartouchières ciselées, leurs allures chevaleresques leur donnent une physionomie attirante qui charme les nouveaux venus. Au moral, ils ont gardé pour la plupart les traditions médiévales du Caucase. Grands voleurs de chevaux, détrousseurs de grands chemins, rarement assassins, mais volontiers brigands, ils sont toujours prêts à monter à cheval et à vivre d'autre chose que du travail quotidien. On les voyait souvent par trois arrêter les voitu-

res et les voyageurs et détrousser ceux que leur mauvaise fortune amenait à leur portée. Par contre, ces « capitaines d'aventures » restaient toujours fidèles à la parole donnée... Leur esprit large et tolérant leur a fait souvent protéger les Arméniens persécutés en danger d'être massacrés.

De race caucasique semblable à la nôtre, les Circassiens ont une organisation curieuse similaire de celle des Touareg du Sahara. Certaines tribus sont suzeraines et ont comme vassales d'autres tribus de moindre caste. La caste survit encore chez eux et, dans chaque caste, existe encore la prépondérance de certaines familles qualifiées nobles. Ces différences sont indispensables à connaître pour avoir le doigté nécessaire à la direction des Tcherkesses. Ces derniers ont eu des esclaves jusqu'à ces derniers jours. Il y a dix ans, on en trouvait encore, mais évidemment, cet esclavage semblable à la « clientèle » des Romains, n'avait rien de bas ni de cruel.

Il y a deux sortes de tribus tcherkesses :

1° Celles qui admettent la liberté et l'initiative des individus ; 2° celles qui sont aveuglément soumises à un seul chef. Les tribus libres, dans la hiérarchie des tribus, sont les plus nobles et les plus considérées ; leurs nobles s'appellent « work » et « lakolech ». Les tribus de caste inférieure sont dites « Pichi ».

« Pichi » est le terme attribué au grand chef des nomades. Il équivaut au Khan — à la fois prêtre et souverain — des Mongols. Le Pichi commande la tribu tcherkesse de la deuxième sorte. Seuls le Pichi et les membres de sa famille ont le droit de délibération et même de conversation dans les assemblées. Chaque tribu prétend naturellement être la plus noble, mais, en fait, les plus considérées sont celles qui n'ont pas de Pichi. Les tribus circassiennes sont :

1° Sans Pichi :

Les Abzakh, les Chabzakh (représentées au Djebel-Béréket).

2° Avec Pichi :

Les Oubekh,
Les Kabartaï (représentés au Djebel-Béréket),
Les Tchétchèn (représentés au Djebel-Béréket),
Les Koumek (représentés au Djebel-Béréket),
Les Kouchha,
Les Lesghi,
Les Abazag,
Les Besleni,
Les Bzadag,
et les Hatikouï.

Leurs mœurs sont différentes de celles des Turcs. Islamisés et se croyant bons musulmans, ils ont, au fond, gardé l'empreinte du christianisme qu'ils ont abandonné sous l'effort de la ruée mongole. Le dimanche s'appelle encore, dans leur langue, le jour du Seigneur. Beaucoup de Circassiens boivent de l'alcool et ne font pas les cinq prières. Leur islamisme est très atténué. Les Circassiens ont eu un véritable prophète au Caucase : Ser Schamyl Imam, chef de la résistance armée contre les Russes envahisseurs. C'était un Lesghi

du Daghestan et son nom est encore honoré parmi les Tcherkesses.

Les femmes restent voilées et à l'écart devant les Turcs. En l'absence de ces derniers, elles portent le visage découvert et se mêlent à la société des hommes. Les danses se font mixtes, hommes et femmes, ce qui n'a jamais lieu chez les Turcs. Certaines tribus tcherkesses pratiquent le mariage temporaire. Les costumes semblent indiquer qu'à une certaine époque le matriarcat était en usage chez ces peuplades. La femme possède, hérite et prend part aux discussions de la tribu. Elle prend souvent les armes et combat comme les hommes.

La langue tcherkesse s'est maintenue jusqu'à nos jours, mais divisée en une série de dialectes assez différents les uns des autres, classés en hiérarchies comme les tribus, mais il est difficile de trouver des livres en ces langues. Si la littérature tcherkesse n'existe pas écrite, il n'en existe pas moins une série de fables, de légendes, de chansons qu'il serait curieux de noter. Les dialectes tcherkesses se rattachent aux langues caucasiennes indo-européennes. Ils se singularisent par le fait que l'infinitif n'existe pas dans leur verbe.

Ils ont toujours été les plus fidèles soutiens de l'Empire ottoman, non par fanatisme, mais par dévouement à la parole donnée. Ils ont fourni au Sultan de remarquables cavaliers, des fonctionnaires et des généraux. Ce sont les enfants gâtés de l'Empire ottoman. Leur caractère loyal les fait aimer de tous ceux qui les approchent. Défenseurs traditionnels du trône, ils méprisent le Turc. Une fois que les Tcherkesses ont engagé leur foi, leur fidélité est acquise. C'est un parti à encourager et à former en nation. Dans la région de Djihan, les Circassiens sont environ 2.500 ; dans le caza d'Osmanié, environ 300 ; dans le nahié de Kéferdis, environ 1.000 ; dans le reste du caza d'Islahié, environ 500 ; dans le sandjak de Khozan, environ 1.500 ; dans le sandjak de Marache, environ 7.000.

C'est un fort groupement, toujours en liaison et très uni. Les Tcherkesses forment une véritable nation dont les éléments sporadiques sont continuellement en relations étroites les uns avec les autres. Ceux de l'Anatolie du sud n'oublient pas ceux de l'Anatolie du nord, du Caucase et de Syrie.

Le groupement tcherkesse est d'autant plus fort qu'il est lié par des liens très serrés d'alliance politique avec les Turkmènes, Tatars, Turcomans et autres Mongols nomades auxquels ils savent donner des directives. Ces liens sont maintenus par les transhumances estivales des Circassiens. Du caza de Djihan, du sandjak du Djebel-Béréket, les Tcherkesses remontent en été avec leurs troupeaux vers les régions plus froides de Gueuksun et d'Albistan. La migration se fait de fin mai à fin octobre en raison du mauvais climat de la plaine pendant les chaleurs.

L'histoire de l'arrivée des Tcherkesses en Cilicie est assez curieuse. Au moment où les Russes vinrent occuper le Caucase, les hommes d'État ottomans Ali Pacha et Fouad Pacha, pour des raisons politiques, encouragèrent les Tcherkesses

émigrer en Turquie. Un des chefs des tribus Kabartaï, nommé Hotak Chouka, commença le mouvement. La politique des Moscovites qui cherchaient à christianiser le pays, à diminuer l'autorité des nobles, détermina l'exode d'une grande partie des tribus (1859 ère chrétienne, 1275 ère musulmane). L'émigration générale se fit en 1861 (1277 ère musulmane). Mais les Tcherkesses, bien que très favorisés par l'Etat ottoman, n'eurent pas satisfaction absolue.

Le Gouvernement turc ne voulait pas de la formation d'une nation tcherkesse en pleine Turquie et dispersa les émigrants dans toutes les régions de l'Empire, à Brousse, à Ismidt, à Erzeroum, à Kars, à Sivas, à Samsoun, à Angora. D'autres Tcherkesses furent envoyés en Roumélie.

A la suite de la guerre russo-turque de 1877 et du traité de Berlin, les Tcherkesses de Roumélie furent transportés par les Ottomans de Roumélie en Anatolie, en Syrie et en Arabie. Ils étaient conduits par Saïd Agha, dont le fils Ahmed Mouktar réside actuellement tantôt à Djihan, tantôt à Osmanié (1). Débarqués à Alexandrette, ils gagnèrent de là le Nord, occupant les meilleures terres souvent à coups de fusil. En même temps, les Circassiens de Kars, chassés par la russification du Caucase, vinrent eux aussi se réfugier en Anatolie du sud et en Syrie. Ces installations de fraîche date en des terres riches et convoitées, surtout dans la région de Hamidié, sont la cause d'un antagonisme latent entre Turcs et Tcherkesses. Le tout est de savoir en profiter. Les Tcherkesses sont de grands éleveurs de bestiaux et se livrent aussi à d'importantes cultures avec machines à vapeur, charrues à tracteurs mécaniques, etc. Bien que certaines tribus, comme celle des Tchétchèn, soient restées pauvres et guerrières et par conséquent volontiers portées encore au brigandage, les Circassiens sont devenus les riches fermiers du pays. C'est une race d'avenir.

V. *Kurdes*. — Les Kurdes sont une race travailleuse dont on peut tirer parti.

Un phénomène curieux se produit depuis une quarantaine d'années : la migration kurde. Trop nombreux dans leurs vallées surpeuplées du Kurdistan, les Kurdes se répandent à la périphérie. Il y a 70 ans, on ne les trouvait au Djebel-Béréket qu'à l'état sporadique. La migration de l'Ouest vers l'Est devenant de plus en plus forte, ils ont peu à peu chassé les autochtones du massif qui porte actuellement leur nom (Kurd Dag) et ont fait leur apparition dans le Djebel-Béréket.

Un phénomène encore plus curieux s'est alors produit : les Turcs du pays, originellement nomades, ont été refoulés sur les hauteurs et ont construit, comme à Sachségoezu, des forteresses dans lesquelles ils résistent à la poussée. Ils sont ainsi devenus sédentaires tout en gardant de leur premier état l'amour du cheval et la pratique des transhumances.

Par contre, les Kurdes, originellement montagnards, et par cela même plutôt sédentaires, se sont, au Djebel-Béréket, établis dans les plaines après en avoir chassé pacifiquement les premiers possesseurs. Le véritable terme pour indiquer leur envahissement est « infiltration ». D'abord arrivent un, deux, trois Kurdes comme ouvriers, qui viennent, s'en vont, puis reviennent, le noyau devient de plus en plus fort et, finalement, un beau jour, ils sont devenus les propriétaires du terrain et les maîtres de la contrée. Dervich Pacha, dans sa campagne d'Islahié, avait essayé de former un barrage contre eux, mais sans résultat. A l'heure actuelle, dans le каза d'Islahié, 3 des nahies sur 4 sont à eux. Les cazas d'Osmanié et de Baghtché sont maintenant menacés.

Les Kurdes sont une race travailleuse dont on peut tirer parti. Leur venue sera un bien pour le pays à la condition que les agitateurs n'essayent pas de leur inculquer l'idée d'un état national kurde. Ils peuvent comprendre facilement nos idées et nos intentions, au contraire des Mongoloïdes dont les concepts sont irrémédiablement différents des nôtres. Les Kurdes ont une langue spéciale divisée en plusieurs dialectes. Ils ont une musique spéciale et des chants nationaux fort beaux. Les chansons de leurs pasteurs ont des trilles semblables à ceux des montagnards de notre Massif Central.

Les Kurdes nomadisent actuellement au Djebel-Béréket dans les cazas d'Islahié et de Khassa. Ils sont environ 12.800 dont 7.300 à Islahié, les autres à Khassa.

Au point de vue religieux, les Kurdes sont Sunnis ou Alévis.

VI. — *Les Géorgiens*. — Les Géorgiens sont originaires du Caucase russe, de la province de Géorgie. Ils sont répartis entre Erzeroum, Batoûm et Tiflis. Ils sont de race indo-iranienne et ont le type ethnique râblé et trapu habituel aux montagnards. Ce sont des sédentaires dont les villages, « aouls », s'accrochent aux pentes les plus escarpées de la montagne.

Ils ne se rattachent à la grande race circassienne que par des relations constantes d'amitié entre eux. Le Tcherkesse est d'ailleurs à l'origine un cavalier et un pasteur tandis que le Géorgien est toujours un agriculteur. Les Géorgiens parlent un dialecte spécial apparenté sans doute au groupe circassien, différant légèrement du Kabartaï, idiome le plus pur des Circassiens. Les Géorgiens sont partagés entre le christianisme et l'islamisme.

Dans l'avancée russe, les chrétiens sont naturellement restés au Caucase, seuls les musulmans ont émigré.

Les Géorgiens sont appelés Gurkdjis. Maintes fois on rattache aux Géorgiens les Daghistans et les Lesghi qui sont de purs Circassiens. L'erreur provient de ce que les Géorgiens revendiquent comme un des leurs le fameux défenseur du Caucase Schamyl Imam, qui était un pur Les-

(1) Ahmed Mouktar aurait été tué en 1921.

ghi, mais qui s'appuya beaucoup sur les Gurkdjis de Géorgie.

Schamyl Imam fut une sorte de prophète qui voulut réformer l'Islam dégénéré d'après lui entre les mains des Ottomans qui, disait-il, ont d'abord été chrétiens et par suite ont encore dans leur atavisme des influences qui leur interdisent de saisir réellement la valeur de l'Islam. C'est une des raisons pour lesquelles Schamyl ne voulut jamais faire appel aux Turcs pour le soutenir contre les orthodoxes russes.

Finalement vaincu, le prophète aurait obtenu du tsar Alexandre l'autorisation de se fixer à Médine où se trouve son tombeau. Le chef pris, son aoul résista désespérément et fut enlevé d'assaut. La femme de Schamyl, dit-on, imitée par nombre de femmes du village, se jeta dans l'abîme du haut des rochers pour échapper aux vainqueurs. Elle emportait dans sa chute son plus jeune fils. Cheik Schamyl avait encore trois enfants. L'aîné, Ghazi Mehmed, avait combattu auprès de son père et obtenu par sa vaillance le surnom de « Ghazi » (Victorieux). Le cadet, Mehmed Saffi, fut vali à Bakou sous le régime du tsar Alexandre. Le seul survivant est Kiamil Bey ou Pacha, actuellement à Constantinople en son Konak, don du sultan. Ce Kiamil Bey, à cause de sa piété et de ses origines, est très vénéré des Géorgiens en particulier et des Circassiens en général.

Les Géorgiens ont émigré en Turquie à partir de 1879 et sont répartis en divers points du vilayet d'Adana. Au village de Daghistan (caza de Djihan) sur la rivière Merdjin, ils possèdent une trentaine de maisons et parlent leur langue maternelle. Dans le sandjak du Djebel-Béréket, ils ont quelques maisons au village Daghistan de Toprak Kalé. Au Giaour Dagh, les villages de Kullu et de Kapoulou (Nahié de Yarpouz) sont entièrement peuplés de Gurkdjis. Ces Géorgiens furent établis dans ces parages par les sultans pour défendre les cols contre les brigands locaux. Ils s'acquittent encore très bien de leur mission. Les Gurkdjis ont aussi trois ou quatre villages dans la région de Geuksun, notamment Keumur-Souyou, où résident en une vingtaine de maisons les descendants de Schamyl Imam. Ces Géorgiens sont apparentés à ceux de Brousse (Gudjuk Sou).

IV. — Religions

La mosaïque des races au Djebel-Béréket entraîne forcément une multitude de religions et de sectes. La religion a une énorme importance en Orient, car elle sert de fondement à la politique.

A. Christianisme. — 1° *Arméniens.* — A la nation arménienne correspond une religion nationale improprement appelée grégorianisme. Les Arméniens se rattachent aux Monophysites pour lesquels « la nature divine absorbe tout ce qui est humain en Jésus ». Ce sont les chrétiens

les plus nombreux au Djebel-Béréket. Ils sont généralement partisans de l'Arménie intégrale.

2° *Catholiques.* — Un certain nombre de missions se sont établies au Djebel-Béréket. Ekbès était le centre des Lazaristes, qui avaient su créer là un centre d'influence française; leurs prêtres visitaient Hassanbéli et Deurt Yol. A Akbès se trouvait encore un fort groupement maronite venu du Liban à la suite des persécutions druses (1859). Les Trappistes possédaient à une heure d'Ekbès, à Cheikhlé, une Trappe monumentale très florissante et très estimée dans le pays. Malheureusement la guerre est venue détruire ces centres d'activité française (1920).

La mission de Terre Sainte avait envoyé des prêtres à Osmanié et à Hassanbéli, mais leurs véritables centres étaient à la périphérie, à Marache et à Kars. Rite latin à Akbez.

Les catholiques sont favorables à l'influence française.

3° *Protestants.* — Deux influences au Djebel-Béréket: allemande et américaine. Les Allemands avaient un orphelinat à Harouniyé, caza de Baghtché. Il faut reconnaître que l'influence de leurs missionnaires a sauvé là un grand nombre d'enfants pendant les massacres. Mais les Américains ont surtout mené avec succès une grosse propagande religieuse dans la région. Les protestants américains du versant est de l'Amanus se rattachent à Aintab, ceux du versant ouest à Adana.

Les tendances sont naturellement portées vers l'Amérique.

4° *Greco.* — Très peu de Grecs orthodoxes au Djebel-Béréket. Quelques-uns à Osmanié et à Payas où ils font du commerce.

5° *Juifs.* — Encore moins de Juifs, à peine une dizaine dans l'ensemble du territoire.

B. Islamisme. — Sous le nom d'Islamisme, il faut distinguer au Djebel-Béréket les sectes véritablement musulmanes et celles qui ont emprunté le manteau du Prophète pour continuer sous son couvert, sans peur d'être persécutées, les pratiques séculaires des anciens âges.

1° *Islam pur.* — L'Islamisme proprement dit se divise en deux grands partis: Les Sunnis ou orthodoxes, qui reconnaissent le Coran et les Hadiths comme sacrés, admettent la lignée des Sultans telle qu'elle est donnée par la tradition officielle comme légitime; et les Chyites ou Séparatistes, qui ne reconnaissent pas les Hadiths comme valables, refusent d'admettre comme légitimes les Khalifes arabes et les Sultans ottomans, prétendent que seule la lignée d'Ali, gendre et fils adoptif de Mahomet, a droit à la succession des premiers Khalifes.

Le Sunnisme (rite hanefite) rallie la plus grande partie des Musulmans du Djebel-Béréket. Un seul caza, celui d'Islahié, fait exception. Dans les autres districts, la religion officielle professe l'orthodoxie, mais de même que les différentes sectes chrétiennes font de la religion, en Orient, une des bases de la politique, de même fait l'Islamisme.

L'Islam tend à la constitution d'un Etat théo-

cratique. Mais la question est de savoir quelle race sera sur terre l'exécutrice de la volonté divine. Les Arabes, fiers de compter parmi eux le Prophète et les premiers khalifes, réclament en leur faveur l'héritage des successeurs de Mahomet. Leur porte-parole est le Chérif de la Mecque. C'est l'Islam chérifien.

Une autre race prétend à la suprématie sur le monde musulman : celle des Touraniens. Lorsque les Turco-Mongols se furent emparés de l'Asie antérieure et que le Sultan Sélim, en 1517, eut enlevé le Caire, acheté au dernier des Abbassides le titre de khalife, les Touraniens appelèrent la religion à l'aide de leurs désirs dominateurs. Ils parèrent donc leur chef du titre de « Commandeur des Croyants », donnèrent à leurs appétits féroces une façade idéaliste. Cette méthode se continue de nos jours. C'est l'Islam touranien.

Entre l'impérialisme de l'Islam chérifien et celui de l'Islam touranien, il y a l'Islam tout court. L'Islamisme originel, sans l'intolérance apportée par les Mongoloïdes pour des raisons politiques, est une religion large, adaptable aux nécessités du progrès. Le danger dans l'Islam consiste en l'introduction des idées modernes. Les grammairiens arabes de Koufa et de Bassorah l'avaient déjà bien compris aux premiers âges, lorsqu'ils condamnaient les néologismes ! Il est certain que le « Vieux-Turc » est sociable, et, au contraire, le plus grand ennemi du progrès, malgré son costume à l'euro-péenne, est le Jeune-Turc. En Turquie, il faut se méfier de l'introduction des idées modernes. L'Islam chérifien, l'Islam touranien sont des résultats de l'heure présente et des produits de la politique. L'Islam tout court est celui des vieillards, des propriétaires terriens et des laboureurs, donc, celui des gens raisonnables. C'est le parti à favoriser.

Le danger serait que les Touraniens et les Chérifiens s'entendissent. Ce ne serait jamais pour longtemps, mais c'est une union à éviter. La guerre sainte est une arme désuète, émoussée, non seulement parce que la politique divise les Musulmans, mais encore parce que la religion n'est pas une, parce que Sunnites et Chyites se haïssent et parce qu'une infinité de sectes et d'écoles se partagent soit le Sunnisme, soit le Chyisme.

Au Djebel-Béréket, les néo-Turcs sont Sunnis. Une grande partie des Kurdes de Khassa et la moitié des Kurdes d'Islahié sont aussi orthodoxes. C'est le parti officiellement soutenu par le Gouvernement ottoman, celui qui possède les mosquées, les écoles subventionnées et les wakouf (habous) ou biens religieux. Mais, au Djebel-Béréket, il existe d'autres sectes musulmanes.

2° *Sectes musulmanes.* — Une grande partie du caza d'Islahié est peuplée de Turcs et de Kurdes qui ne suivent pas les rites orthodoxes de l'Islam. On les appelle Alaoui ou Alévi. Ce sont des Alides ou partisans d'Ali. On se souvient des revendications d'Ali, gendre et fils adoptif de Mahomet, trois fois prétendant au trône des Khalifes et trois fois évincé. Ses partisans, ou Chyia, se séparèrent des autres musulmans et se rallièrent autour des descendants d'Ali.

Les partisans de la descendance d'Ali et de sa femme Fathima, fille de Mahomet, se divisèrent par la suite en deux catégories :

1° Ceux qui, tout en se refusant à reconnaître comme Khalife d'autres personnes que les Alides, restent cependant dans l'orthodoxie sunnite. Tels sont, aujourd'hui, les Sultans marocains.

2° Ceux, beaucoup plus nombreux, qui se sont complètement séparés de l'orthodoxie et ont admis des dogmes et des tendances différant des Sunnis. Ce sont les Chyia proprement dits, les Chyites. Ils représentent le grand schisme de l'Islam et habitent surtout l'Inde, les côtes africaines de l'Océan Indien et la Perse.

Le Chyisme reconnaît un certain nombre de prophètes envoyés par Dieu pour faire franchir aux hommes les étapes successives vers le Progrès et vers le Bien. Dès que les hommes s'écartent hors du droit chemin, un nouveau Messie est envoyé. Tels, d'après eux, furent Elias (le prophète Elie à la double nature : l'une terrestre, l'autre marine et qui se rejoignent un jour par an), Moïse, Sidna, Aïssa (Jésus, qui a perdu sa mission en se faisant proclamer Dieu), Mahomet. Mais, à côté de Mahomet, qui enseignait la vérité à la masse des hommes, Dieu plaça un envoyé destiné à enseigner aux seuls initiés la véritable signification et l'explication des mystères donnés au gendre du Prophète. Ce prédestiné est Ali. Avec lui, le mysticisme s'introduisit dans l'Islam. Les aspirations mystiques des peuples islamisés déterminèrent l'énorme succès du Chyisme, à tel point que les Sultans orthodoxes furent obligés de lever contre eux l'étendard de la religion. En Turquie, comme en Afrique, les Chyites furent écrasés. En Anatolie, cette religion fut, dès lors, tenue secrète par ses adeptes. Les fils d'Ali furent tués à Kerbela, près de Bagdad. La descendance d'Ali se transmit secrètement l'Imamat. Au jour fixé par Dieu, l'Imam, caché, reparaitra pour assurer la victoire du Chyisme. Le lieu de pèlerinage de la secte est, outre la Mecque, Kerbela, où reposent les restes d'Hussein, un des fils d'Ali, massacré par les Sunnis. A la date anniversaire, les Chyites promènent en commémoration un catafalque avec accompagnement de clameurs, de pleurs et de sang versé. La réincarnation d'Hussein, dogme sans doute apporté de l'Inde, ou vieux reste du culte d'Adonis, est en faveur chez eux. Naturellement, le mysticisme du Chyisme a permis à toutes les aspirations individuelles ou nationales de s'introduire dans l'Islam. Les Islamisés, qui voulaient garder leurs traditions, se sont faits Chyites. A côté de l'Islam orthodoxe rigide et retardataire, le Chyisme marque, par sa conception même des étapes successives de l'humanité, une secte favorable et ouverte au Progrès.

Une des ramifications de la secte s'étend sur l'Anatolie, jusqu'à ces jours derniers restée secrète par crainte des Turcs orthodoxes. Appelés par méprise Kizil Bach, « têtes rouges », à cause de leur turban coloré, ces schismatiques se donnent le nom d'Alaoui, Alévi ou Alides. De la région d'Adana à Trébizonde, ils sont, paraît-il, plus de cinq cent

mille. Ils n'ont ni Iman ni Mufti, pas plus que de mosquée. Ils ne font pas les cinq prières mais se réunissent le soir : hommes et femmes. Lecture est donnée des Livres Sacrés et parfois un commentateur entretient l'auditoire. Les femmes ne sont pas voilées et se mêlent à la société des hommes, quand il n'y a pas de Turcs.

A la première vue, les Alévis de l'Est paraissent semblables aux Alévis arabes, fellahs, ansarihs de la région de Mersine et d'Adana. Mais ces derniers ne sont pas des Chyites, ce sont les restes des anciens cultes byzantins et méditerranéens. Au contraire, les Kizilbach, qui admettent la tradition mystique d'Ali, la réincarnation d'Hussein, sont de véritables Chyites.

La secte apparaît comme très intéressante au point de vue politique, car elle déteste l'élément touranien. Elle veut vivre. En Perse, elle a à peu près conquis le pays et en a fait un Etat chyite. Nous assistons en ce moment au groupement des Alévis contre les Sunnis. Dans le Djebel-Béréket, les Alévis sont apparus, semble-t-il, peu après Tamerlan et l'établissement des Hordes du Mouton Blanc et du Mouton Noir.

Ils ont des chefs politiques secrets et des chefs religieux. Au-dessus de tous, est l'Imam caché, chef politique et spirituel. Au-dessous de lui, sont les délégués. L'ensemble de la hiérarchie formerait un escalier circulaire, aux marches de plus en plus étroites, aboutissant à une plateforme où se tiendrait seul l'héritier du pouvoir mystique d'Ali.

L'Imam ne semble pas dans nos régions et son influence paraît lointaine. Les chefs du mouvement alévi local résident : l'hiver dans le caza d'Albistan (Marache) et à Bazardjik, l'été dans la région de Sivas.

Les Kizil Bach sont, sous un nom vulgaire, les Alévis de l'Asie antérieure. Ils sont très répandus dans l'Asie Mineure, tantôt par groupes de villages exclusivement alévis, tantôt mêlés avec les Turcs ou les Chrétiens dans un même village. Les Turcs leur font bâtir des mosquées et leur donnent des imams. L'Imam est supporté quand il est Alévi lui-même ; la mosquée ne sert pour ainsi dire pas.

Les Alévis ne se rasent aucune partie du corps et laissent en particulier pousser entièrement leur barbe. C'est un reproche que leur font toujours les Turcs. Ces derniers les considèrent comme des schismatiques et cherchent, bien inutilement du reste, à les convertir. Ils les traitent avec mépris et usent de peu de justice dans leurs rapports avec eux.

Le grand reproche que les Turcs leur font, c'est de n'avoir pas de Livre, c'est-à-dire de ne croire ni au Coran ni à l'Évangile.

L'Alévi a plus de sympathie pour le Chrétien que pour le Turc, tout au moins plus de confiance en celui-là qu'en celui-ci. En voyage, il ira plutôt demander l'hospitalité à des Chrétiens qu'à des Turcs, parce qu'il sait que chez ces derniers on lui fera quelque tour, par exemple : uriner dans la pâte qui deviendra le pain de l'hospitalité.

Il faut pourtant dire que, dans les différents massacres de Chrétiens, les Kizil Bach ne sont pas restés en arrière, surtout pour le pillage. On a dit que les Alévis étaient d'anciens Chrétiens et qu'ils pratiquaient un culte secret. Il est presque impossible de contrôler ces dires. La première allégation est basée sur certains de leurs usages qui se rapprochent en apparence des usages chrétiens. Exemple : avant d'entamer un pain, ils font avec le couteau un signe qui ressemble à une croix. Le Père Gransault raconte que, se trouvant un jour dans un tekké (couvent) kizil bach et, posant des questions ou répondant à celles qu'on lui posait, il parlait de ce signe sur le pain. « Pas du tout, répondit son interlocuteur, cela signifie les « Quatre Portes ». Comme explication complémentaire et sur la demande du Père, il ajouta qu'il s'agissait des quatre portes de la vie ou de la religion, sans que le Père se souvienne au juste. Ces quatre portes sont, si je ne me trompe : « Marifet » (Habilité) ou « Fazilet » (Vertu), « Haki-kat » (Vérité), « Chériat » (Jugement), « Tari-kat » (Chemin).

« Un jour, raconte le Père Gransault, un Kizilbach de mes amis, qui avait grande confiance en moi, me raconta qu'ayant demandé à un prêtre grec ce que signifiait le signe de la croix et n'ayant pu en obtenir une explication sérieuse, il avait entendu un autre alévi expliquer ainsi ce signe : « Dieu n'est ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, ni au milieu : il est partout ».

Quant à l'accusation de n'avoir pas de Livre, ils protestent contre elle. La vérité, disent-ils, c'est que persécutés par les Turcs, surtout sous Abd ul Hamid, ils étaient obligés de cacher leurs Livres. Ils les montrèrent en effet au Père Gransault, mais sans qu'il ait eu le loisir de les examiner.

Les Alévis croient à la métempsychose. Rien d'assez précis sur ce point de leurs croyances n'est connu. Ils n'ont qu'une seule femme à la fois, mais admettent le divorce. Les femmes ne sont pas voilées et restent à causer avec l'hôte de passage comme des chrétiennes et même plus librement.

Ils ont une sorte de chef religieux qui, chaque année, visite les villages. Le Père Gransault connaissait un de ces chefs religieux qui allait d'une part jusqu'à Erzeroum, de l'autre jusqu'à Adana et au delà.

3° *Yédidis*. — Une secte très curieuse, ayant des membres dans le caza de Khassa, c'est celle des Yédidis. Ce sont des adorateurs du mal. Le mal seul est à craindre, c'est donc lui qu'il faut adorer. Le feu est leur emblème. Peut-être est-ce un reste des anciens cultes asiatiques (1). Dieu unique, dont le concept est réservé aux seuls initiés, se divise pour la masse des ignorants en deux natures : l'élément bon et l'élément mauvais. C'est la théorie perse. Les Yédidis ont conservé l'adoration de l'élément mauvais.

(1) De récentes études de M. l'abbé Nau, il semble bien résulter que les Yédidis doivent presque toutes leurs croyances aux Nestoriens (*Rédaction*).

V. — Notes économiques (1)

I. — *Agriculture.* — Le Sandjak du Djebel-Béréket est divisé en deux parties à peu près égales par la chaîne ou plutôt la suite de massifs montagneux qui constituent l'Amanus (Giaour Dagh des Turcs).

L'Amanus, partant de la région d'Alexandrette, se dirige vers le Nord-Est et forme une barrière — abrupte sur les deux versants — entre les deux grandes plaines du Sandjak : celle d'Osmanié et celle d'Islahié.

Si l'on considère la position favorable de ces deux étendues, la richesse et la variété de cultures dont elles sont susceptibles, on est tout surpris de constater que de grandes parties de ces plaines sont incultes ou que leur rendement agricole est loin d'atteindre ce que l'on est en droit d'en espérer.

Il est juste, dans ces considérations, de faire entrer en ligne de compte ceci : que nous sommes en Turquie et que le Gouvernement ottoman a fait montre, de tout temps, d'un remarquable désintéressement et d'une parfaite incurie touchant l'agriculture du pays. Et puis encore, que ce même pays sort à peine d'une longue guerre qui a profondément ébranlé toute son organisation.

Mais ce n'est pas dans tout cela qu'il convient de rechercher la grande cause de la situation stagnante de l'agriculture dans le Sandjak. Car, en jetant un coup d'œil sur d'autres régions de la Turquie présentant des qualités de fertilité auxquelles sont comparables celles dont sont pourvues les contrées qui nous occupent, nous nous apercevons que l'activité agricole s'est énormément accrue durant les 20 dernières années. La part de mal imputable à la guerre est facilement démêlée de tout ce qui a concouru à faire du Sandjak ce qu'il est actuellement.

Il faut rapporter ce défaut de progression à une cause exceptionnelle, qui découle de la situation du pays lui-même, surtout de la disposition de son régime orographique. Examinons la carte et jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la Cilicie. Le Djebel-Béréket a toujours formé, et forme encore, de par la constitution de ses massifs montagneux, un carrefour fréquenté de tout temps, lieu de passage des migrations et invasions, lieu de rencontre et de côtoiement des grandes routes naturelles : la plaine d'Islahié, unissant la Syrie à l'Anatolie orientale ; la région de Deurt Yol, passage de la Syrie à l'Anatolie occidentale (Portes syriennes, Piliers de Jonas). De l'époque des grandes invasions jusqu'à nos jours, cet infortuné pays n'a jamais réellement connu une ère de tranquillité, si courte soit-elle.

Dans ces conditions, il est compréhensible que la population autochtone — très faible et réfugiée dans les montagnes — ait à peu près abandonné la culture ou tout au moins n'ait cherché qu'à en retirer le strict nécessaire à son existence. De nos

jours, un léger mouvement de relèvement s'était dessinée quelques années avant la guerre, mais, naturellement, celle-ci l'a brisé.

Les Français sont, aujourd'hui, en Cilicie. Ils apportent avec eux l'ordre, grand remède aux maux dont souffrent ces contrées. Le brigandage disparu et la sécurité garantie au cultivateur, nous verrons ce même pays rétabli dans sa voie de progression normale.

Certes, la tâche est grande. Mais l'administration bienfaisante de M. le colonel Brémont a donné déjà d'heureuses prémices et nous ouvre l'espoir de voir, dans peu d'années, le Djebel-Béréket et toute la Cilicie en plein développement agricole.

De l'assemblage de races qui forme la population du Djebel-Béréket, les meilleurs travailleurs agricoles sont les Rouméliotes, très bons cultivateurs, mais pauvres. Les Kurdes seraient également à considérer dans cet ordre, mais ne possèdent pas le sens de la culture qu'ont les précédents. Les Tcherkesses et les Arméniens s'ouvrent aux méthodes de culture moderne et emploieraient volontiers les machines agricoles.

Les engrais sont totalement inconnus. Le fumier même est rarement utilisé. Cependant, pour ne pas affaiblir le sol, on procède assez couramment par assolements quadriennaux ; mais un grand nombre de cultivateurs conservent encore la coutume de laisser les terres en jachère dans la dernière année de l'assolement.

Beaucoup de méthodes défectueuses, de préjugés routiniers et une méfiance irraisonnée pour tout essai de transformation dans leurs habitudes.

Il existe néanmoins, comme il a déjà été dit, des classes de cultivateurs ouverts au progrès et ne demandant qu'à travailler. C'est tout d'abord à ceux-là que devront s'adresser aide et encouragements.

Les terres sont riches et conviennent à des cultures très variées : blé, orge, seigle, avoine, maïs, riz, millet, tabac, haricots, pois, vesces, lentilles, pommes de terre, canne à sucre, coton, betterave peut-être. En temps normal, ou plutôt en temps de paix, l'étendue cultivée était d'environ 82.700 pour le Sandjak.

Le tableau suivant est relatif à l'année 1914.

Les chiffres représentent l'étendue des cultures en deunums (1 deunum = 909 mq.).

	Osmanié	Islahié	Dortyol	Khassa	Baghtché
Blé.	8.850	7.470	8.230	2.660	12.629
Orge.	5.800	4.200	7.900	1.800	5.800
Seigle.	37	370	35	3	1.093
Avoine.	565	15	158	30	40
Maïs.	80	10	130	9	103
Riz.	30	322	105	178	0
Millet.	2.896	508	1.985	215	1.991
Tabac.	300	200	150	200	180
Pois.	100	150	180	0	200
Vesces.	100	0	0	0	300
Lentilles.	80	50	150	350	400
P. de terre.	300	0	0	0	100
Haricots.	200	180	0	0	0

(1) La première administration du Djebel-Béréket est due aux efforts constants et dévoués de MM. Guillaud et Etchever, des Services Administratifs.

Les blés cultivés appartiennent à deux espèces :
Le Karakiltchik, noir et dur, résiste au froid ;
Le Havran, blanc et mou, donne de plus belle farine que le précédent, mais est moins résistant.

Ces deux espèces se sèment en novembre. On sème beaucoup plus de Karakiltchik que de Havran. La récolte se fait en juin. Elle fut, en 1914, de 1.350 tonnes environ et s'abaissa, en 1917, à 815 tonnes.

L'orge se sème à partir d'octobre dans la plaine, jusqu'à février dans la montagne. On a réussi à acclimater dans le каза de Dortyol une espèce nouvelle, l'Idjadié, qui est très productive. Il se récolte en mai. En 1914, la récolte atteignit, dans le каза d'Osmanié, 700 tonnes (500 tonnes en 1917).

Le seigle n'est guère cultivé que pour sa paille.

Le riz est cultivé surtout dans le каза d'Islahié. La récolte de 1919 a été le double de celle de l'année précédente.

II. — *Forêts.* — Les forêts du Sandjak étaient, autrefois, très étendues et très importantes. Mais le défaut d'une bonne organisation forestière et d'un personnel capable, le peu de surveillance, ont déterminé un abus de coupes qui a ruiné la plus grande partie de ces forêts.

Quelques années avant la guerre, le Gouvernement, ému de voir se perdre ainsi une des plus grandes richesses du pays, tenta de grandes réformes et essaya d'appliquer à la gestion des forêts les méthodes adoptées par les Etats de l'Europe occidentale.

Un Conseil des Forêts et une Ecole technique furent créés. L'administration forestière, établie sur de nouvelles bases, fut complètement transformée et régie par un nouveau règlement.

Ce fut un effort louable, qui, réellement appliqué, aurait pu avoir d'excellents effets. Mais, en réalité, le changement fut insignifiant. L'école technique ne produisit des fonctionnaires compétents qu'en nombre insuffisant, le nouveau règlement fut — comme l'ancien — mal observé. Les coupes frauduleuses continuèrent de plus belle, sans opposition de la part d'employés qui, pour la plupart, y étaient intéressés. La guerre vint, le désordre ne fit que s'accroître, le gaspillage des forêts de continuer.

Au Djebel-Béréket, le déboisement fut encore accru du fait que le charbon venant à manquer, les forêts furent mises à contribution pour fournir le combustible nécessaire aux chemins de fer. A cet effet, un bureau fut créé à Adana (Bureau du Combustible), qui organisa un surcroît de dévastation dans les régions forestières d'Osmanié, Mamouré et Erzine. Pendant près de trois ans, le Sandjak fournit ainsi plus de 450 tonnes de bois par jour aux chemins de fer.

Ce qui est fait est irréparable. A l'heure actuelle, la marche du mal est en grande partie enrayée par les excellentes mesures prises par M. le colonel Brémont, administrateur en chef des T. E. O. zone nord, dont les arrêtés ont tendu de plus en plus à introduire dans l'exploitation fores-

tière cette mesure et cette bonne économie nécessaires pour assurer, sans épuiser les ressources, un rendement durable et régulier ; le champ des possibilités de fraude s'est ainsi rétréci de façon notable. Mais il n'en est malheureusement pas moins vrai que, dans le personnel indigène des forêts, il existe encore un très grand nombre de fonctionnaires peu scrupuleux qui, conservant certaines habitudes auxquelles le relâchement du régime turc assurait en quelque sorte l'impunité, se laissent facilement corrompre par l'appât de gains illicites. Les sanctions sont rigoureuses et, certes, le nombre des coupes frauduleuses n'est évidemment pas comparable à ce qu'il pouvait être autrefois. Mais il faut considérer que le personnel forestier est entièrement composé d'indigènes et constater, ce qui est regrettable, qu'un contrôle efficace est impossible dans de telles conditions.

Il est de toute nécessité que la surveillance de l'exploitation soit confiée à des fonctionnaires français ; là est le remède.

Une remarque qui peut avoir son importance :

Dans les autres Sandjaks du Vilayet, les travaux forestiers sont pour ainsi dire monopolisés par les membres d'une tribu particulière appelés « Tchataldjis » ; toutes les coupes de bois sont effectuées par eux. Ils ont fait leur gagne-pain des seuls travaux d'exploitation et gardent jalousement cette sorte de privilège, que d'ailleurs, d'accord tacite, chacun leur reconnaît.

Au Djebel-Béréket, cette tribu de bûcherons n'est pas représentée, ce qui pourrait être d'un grand avantage au cas où une exploitation directe serait résolue : dans le besoin de main-d'œuvre qui se ferait alors sentir, on pourrait aisément faire appel à tous les travailleurs sans établir de distinctions et sans se buter à l'hostilité d'un groupe qui, dans les autres sandjaks, considérerait un tel procédé comme une atteinte à ses droits.

Le tableau suivant donne la superficie actuelle des forêts du Sandjak.

Caza d'Osmanié.	26.397 hectares
— d'Islahié.	12.560 —
— de Khassa.	10.000 —
— de Baghtché.	11.000 —
— de Deurtyol.	14.070 —

Total.	74.027 hectares

Les essences qui y dominent sont le pin et le sapin. On y trouve encore du chêne, quelque peu de hêtre, bouleau, buis, génévrier.

III. — *Industrie.* — Elle peut être considérée comme nulle.

Elle pourra pourtant s'éveiller un jour, grâce aux nombreuses chutes d'eau qui existent dans la montagne. A signaler notamment la chute formée par le Tchona au nord-est d'Osmanié, auprès de la route de Yarpouz. Comme nous l'avons dit

plus haut (p. 346), le torrent franchit à cet endroit une véritable muraille naturelle, pour retomber dans une cuvette.

Quelques travaux de barrage suffiront pour pouvoir utiliser la force produite par cette énorme masse d'eau.

IV. — *Commerce.* — Dans le Sandjak du Djebel-Béréket, région de transit, le commerce est peu développé, ce qui pourrait, de prime abord, passer pour une anomalie, si on ne songeait que cet infortuné pays n'a jamais connu, à travers les siècles, une période de tranquillité qui eût pu lui permettre de tirer profit de ce qui, précisément, était la cause de sa faiblesse et de sa pauvreté. Ce carrefour aurait pu être un important lieu d'échanges entre l'Anatolie et la Syrie, mais il ne fut jamais que le couloir de déversement des peuplades guerrières et le lieu du passage de migrations hâtives.

Le Sandjak du Djebel-Béréket est le lieu de rencontre d'importantes routes commerciales. Ce sont :

1° La route Alexandrette-Osmanié, avec bifurcation vers Adana et vers Marache.

2° Route Adana-Osmanié-Marache viâ Baghtché et El Oghlou.

3° Route carrossable Osmanié-Marache, viâ Keller.

4° Osmanié-Aintab, viâ Sachségoezu.

5° Route Alep-Islahié-Marache.

En temps de paix, le Sandjak exportait, mais en faibles quantités, du blé, de l'orge et des haricots. Les seules exportations importantes étaient celle du bois et celle des oranges (celle-ci atteignit 500.000 caisses en 1914, soit 50.000.000 de fruits).

Les produits importés dans le Sandjak arrivent pour la plus grande partie par voie de caravanes, surtout de Marache et d'Aintab.

L'importation consiste en :

Huile de sésame, pétrole : Adana ; huile d'olives, savons d'Antioche : Alexandrette ; étoffes, peaux travaillées, quincaillerie, bonneterie, articles de nouveauté : Alep ; yéméni (chaussures indigènes), babouches : Marache ; lentilles : Aintab ; pekmez (confitures), arack, raisins secs ; moutons, laine brute, fromages, achetés à des tribus pratiquant la transhumance et qui descendent dans la plaine vers novembre pour rejoindre le Taurus vers juin : Aintab et Marache.

Osmanié est un centre commercial important pour la région.

Des mukres (caravaniers) venant de Marache et d'Aintab s'y rendent deux et même trois fois par semaine, conduisant des convois qui comprennent parfois jusqu'à 100 chevaux de bât.

Ils y écoulent la plus grande partie de leurs marchandises ; mais sont obligés, pour effectuer les achats des articles qui doivent constituer leur chargement de retour (quincaillerie, étoffes, pétrole) de se rendre soit à Adana, soit à Alexandrette.

VI. — Administration

Le Sandjak du Djebel-Béréket, dirigé par un Mutessarif résidant à Osmanié, est divisé en cinq cazas :

- 1° Caza central d'Osmanié ;
- 2° — de Baghtché ;
- 3° — d'Islahié ;
- 4° — de Khassa ;
- 5° — de Deurt-Yol.

1° *Caza d'Osmanié.* — Le caza d'Osmanié comprend trois nahies dirigés chacun par un mudir. Ce sont les nahies de Yarpouz, Kaïpack et Arabli. Ce caza est directement administré par le Mutessarif.

Autrefois, Yarpouz (1.018 m.) était la capitale du Sandjak, mais cette localité a complètement été abandonnée depuis la création d'Osmanié près de la voie ferrée. Un konak en pierre reste à Yarpouz en très bon état et pourrait servir de sanatorium. — Sources de boue. — De vieux châteaux forts parsèment la montagne.

Osmanié, capitale du Sandjak, est à 60 mètres au-dessus du niveau de la mer. Station de chemin de fer. Le climat est très mauvais en cette région, à cause du paludisme. Mais c'est un point très important à la jonction des routes commerciales. C'est, avant tout, un marché et un centre administratif. Gros commerce de bois, planches et charbons. Pas de Tchataldjis dans la région. A Osmanié, est le siège du bataillon de gendarmerie chargé de la sécurité du Sandjak.

Productions : céréales, riz, tabac, élevage.

Population turque.

2° *Caza de Baghtché (jadis Boulanik).* — Ce caza est dirigé par un Caïmacam et possède un nahie, celui de Harounié (670 m.).

Le centre est Baghtché, station de chemin de fer (3.000 hab.).

Céréales, pommes de terre, un peu de coton, tabac.

Population turcomane.

3° *Caza d'Islahié.* — Caza dirigé par un Caïmacam en résidence à Islahié.

Un nahie à Kéferdis avec centre à Sachségoezu.

Islahié est un bourg très malsain qui serait avantageusement remplacé par Keller. Le caza est le plus riche du Sandjak au point de vue archéologique.

Riz, céréales et élevage.

Population tcherkesse, kurde et turque.

4° *Caza de Khassa.* — Administré par un Caïmacam. Pas de nahie.

5° *Caza de Deurt-Yol.* — Administré par un Caïmacam. Un nahie à Erzine, un nahie à Payas. Dortyol, jolie petite ville arménienne au milieu des jardins et des orangeries. Des villages musul-

mans comme Euzerli, Tchaili, Odjakli, Kara-Kilissé entourent le centre, en rivalité commerciale, politique et religieuse avec lui.

Oranges, citrons, limons, bananes, pastèques, céréales, sériculture.

Port de cabotage et de petite pêche à Payas.

POPULATION DU SANDJAK DU DJEBEL-BÉRÉKET

CASA D'OSMANIÉ

Nahiés	Villages	Musulmans	Arméniens	Grecs	Total général	Maisons
Yarpouz.....	6	1.945	—	206	1.945	329
Osmanié.....	8	4.565	640	27	5.232	932
Kaïpack.....	9	2.807	—	—	2.807	505
Arabli.....	16	3.859	—	—	3.859	856

Soit au total : **13.843** habitants, **39** villages, **2.622** maisons.

CASA D'ISLAHIÉ

Nahiés	Villages	Musulmans	Arméniens	Grecs	Total général	Maisons
Islahié.....	44	8.921	485	—	9.406	1.943
Kérardis.....	20	2.232	—	—	2.232	511

Soit au total : **11.638** habitants, **64** villages, **2.454** maisons.

CASA DE KHASSA

Nahiés	Villages	Musulmans	Arméniens	Grecs	Total général	Maisons
Khassa.....	34	8.365	686	206	9.257	1.766

(44 Grecs et 162 Maronites).

Soit au total : **9.257** habitants, **34** villages et **1.766** maisons.

CASA DE BAGHTCHÉ

Nahiés	Villages	Musulmans	Arméniens	Grecs	Total général	Maisons
Baghtché.....	17	7.303	829	—	8.132	3.013
Harounié.....	24	8.319	1.979	—	10.298	—

Soit au total : **18.460** habitants, **41** villages et **3.013** maisons.

CASA DE DEURT-YOL

Nahiés	Villages	Musulmans	Arméniens	Grecs	Total général	Maisons
Deurt-Yol.....	25	6.125	10.091	172	—	—
Payas.....	—	4.071	9	82	20.564	2.641

Soit au total : **20.564** habitants, **25** villages et **2.641** maisons.

RÉCAPITULATION

Osmanié.....	13.843 habitants	39 villages	2.622 maisons
Islahié.....	11.638	64	2.454
Khassa.....	9.257	34	1.766
Baghtché.....	18.460	41	3.013
Deurt-Yol.....	20.564	25	2.641
	73.762	203	12.496

Capitaine P.-J. ANDRÉ,
de l'Infanterie coloniale.

LETTRE DE MÉSOPOTAMIE

Disparition du protectorat français sur les chrétiens du pays : ses conséquences. — Etat d'esprit des populations indigènes. — Accueil fait par les Musulmans à l'émir Fayçal. — Rétablissement du consulat français de Mossoul.

Mossoul, 14 juillet 1921.

Le Protectorat français sur les chrétiens est de fait complètement supprimé en Mésopotamie aussi bien qu'en Palestine. Il suffit de lire le texte des divers accords conclus entre la France et la Grande-Bretagne (spécialement de l'accord de San-Remo) concernant le mandat britannique sur ces contrées, pour se rendre compte de toute l'étendue des concessions faites sur ce point à nos alliés.

Il est dit expressément que les sujets étrangers, français et autres, établis dans les pays soumis au mandat de l'Angleterre, ne peuvent même plus se réclamer de la protection consulaire. A plus forte raison, notre clientèle chrétienne est-elle complètement soustraite à ce protectorat. De plus, tous les privilèges concédés, en vertu des Capitulations ou à un titre quelconque, à des sujets étrangers dans l'ancien empire ottoman, sont abolis dans les territoires relevant du mandat britannique.

Le Gouvernement français n'a pas rétabli son consulat à Mossoul. Le consulat de Bagdad a été maintenu, mais il est réduit au simple rôle d'agence d'informations.

Voici, très brièvement exposés, les conséquences désastreuses et les dangers de ce déplorable abandon.

Les populations de cette contrée nous étaient restées, jusqu'à ces derniers temps, fidèlement attachées. La renonciation de la France aux avantages obtenus par l'accord de 1916 avait déjà produit dans ce pays une impression très pénible, et causé à nos clients séculaires une profonde déception. Les funestes résultats de la délimitation des zones d'influence française et anglaise occasionnent maintenant un mécontentement général qui s'étend de plus en plus parmi toutes ces populations.

En séparant la Syrie des riches contrées du nord de la Mésopotamie on a préparé la ruine de ces deux pays. En effet, de temps immémorial, le commerce de nos régions se faisait presque exclusivement avec la Syrie ou par la voie de la Syrie. Il était à prévoir que les Anglais, maîtres de toute la Mésopotamie, ne favoriseraient pas les relations commerciales avec un pays soumis au mandat français, et qu'ils s'efforceraient, au contraire, de les entraver.

Ces prévisions ne se sont que trop réalisées : les communications sont interrompues de tous côtés avec la Syrie, et il est visible que les Anglais s'abstiennent à dessein de les rétablir. On ne peut correspondre avec l'Europe que par la voie très longue et très coûteuse du golfe Persique et des Indes.

Les populations souffrent de cet état de choses ; la cherté est excessive, et le commerce est complètement paralysé. De là une exaspération toujours croissante à l'égard des Européens. Les Musulmans surtout se plaignent : « Français et Anglais, disent-ils, ne peuvent s'entendre, et nous sommes les victimes de ce désaccord. Loin d'apporter à ce pays, comme nous l'espérons, la prospérité et la paix, ils ont contribué à l'appauvrir et leur rivalité va causer notre ruine. »

Cet état d'esprit des indigènes devient très dangereux, aussi bien pour la France que pour l'Angleterre. L'arrivée de l'Emir Fayçal en Mésopotamie ne peut manquer d'accroître encore la surexcitation des Musulmans. Ce personnage, autrefois peu sympathique aux gens de ces contrées, est accueilli partout avec enthousiasme. En le faisant couronner roi de Mésopotamie, l'Angleterre favorise elle-même, par une aberration inconcevable, le mouvement

insurrectionnel qui se produira fatalement, dans tous les pays arabes contre les Européens. Il est bien à craindre que ce mouvement ne se propage très rapidement jusqu'en Syrie.

C'est en excitant leur fanatisme que l'Emir Fayçal groupera autour de lui les Musulmans de toutes ces régions. On l'acclame déjà partout comme le « Fils du Prophète ». Le terrain n'est que trop bien préparé pour un soulèvement général. Les Anglais espèrent, sans doute, échapper au péril qui les menace autant que nous, en dirigeant ce mouvement vers la Syrie : ils ne s'aperçoivent pas qu'ils jouent avec le feu.

Quoi qu'il en soit, il est certain que des événements très graves se préparent, et l'on peut redouter que la France n'ait à se défendre contre de furieuses attaques sur toutes les frontières de la Syrie.

Il serait urgent de faire connaître en France cette situation dont le tableau, hélas bien noir, n'a pourtant rien d'exagéré. Bien que le danger ne soit peut-être pas imminent, il est bon de le prévoir, et de prendre des mesures pour le conjurer.

En tout cas, pour parer au plus pressé en ce qui concerne la Mésopotamie elle-même, et sans préjudice des autres mesures préventives de politique locale ou générale que le Haut-Commissaire de Beyrouth et le Gouvernement français seront appelés à mettre à exécution, l'avènement d'un roi arabe en Mésopotamie nécessite absolument l'envoi d'un consul à Mossoul et le prompt rétablissement de notre Protectorat. Les Anglais vont, en effet, retirer leurs troupes du nord de la Mésopotamie ; nous serons ainsi abandonnés, comme les Chrétiens de ce pays, à la merci de ce nouveau souverain. Les fonctionnaires anglais qui espèrent conserver leur autorité auprès de ce nouveau gouvernement arabe, seront eux-mêmes incapables de nous protéger...

LES ÉVÉNEMENTS DE PERSE

(1919-1921)

La Perse, qui, pendant la guerre, a déclaré sa neutralité, malgré les intrigues germaniques dont elle a été le théâtre, a dû néanmoins recevoir sur son sol les troupes turques, russes, anglaises, ces dernières restées seules à la cessation des hostilités. Les conséquences de cette situation n'ont cessé depuis lors de se dérouler et le nord du plateau d'Iran, où se trouve la capitale, a vu, depuis deux ans, bien des événements que nous avons cru utile pour le *Bulletin* de récapituler dans le résumé ci-dessous, d'après les rares informations parvenues en Europe. Nous avons tâché, par ce simple exposé, de remédier au caractère fragmentaire ou incomplet de ces renseignements de presse en nous abstenant en général d'interpréter ou de critiquer les faits dont la juxtaposition même permettra au lecteur averti de se former un jugement.

L'accord anglo-persan : sa signature. — Le 9 août 1919 était publiée la Convention signée secrètement la semaine précédente entre le général Sir Percy Cox, ministre d'Angleterre intérimaire, le Président du Conseil Vossough-ed-Dowleh, le prince Firouz, alors ministre de la Justice et nommé, le jour suivant, ministre des Affaires étrangères, et le prince Sarem-ed-Dowleh, ministre des Finances, tous deux cousins du Shah.

Ses conséquences. — Les six articles de cet accord paraissaient de nature à assurer aux Anglais le contrôle et le monopole des principaux organismes et ressources du pays : administration, armée, finances, douanes, transports, etc. L'événement a prouvé qu'en réalité un pareil instrument, qui, pour Lord Curzon et Sir P. Cox, constituait un succès diplomatique, était caduc pour plusieurs raisons, entre autres :

1° La Constitution persane exige pour une pareille convention la ratification du Parlement, ainsi que pour la mainmise sur les administrations et les ressources du pays prévue par elle.

2° La nation persane qui, depuis trois mille ans, a toujours su se maintenir et se débarrasser des maîtres étrangers était moins que jamais disposée à les subir à l'heure où tous les petits peuples, notamment ceux du Caucase voisin, arrivaient à l'indépendance.

3° L'accord ne fait pas mention des droits acquis et des intérêts créés dans le pays par d'autres puissances dans les matières mêmes où il s'exerce, et il ne les prévoit nullement.

4° L'accord antérieur signé en 1907 entre les Ministres d'Angleterre et de Russie, qui établissait des zones d'influence respective, n'a pu être appliqué, et ce précédent laissait prévoir que l'accord présent, qui étend à toute la Perse la zone d'influence britannique, serait encore moins applicable.

5° L'effondrement de la Russie tzariste, dont on a cru et voulu profiter, ne signifie pas la disparition de toute influence et intérêts russes, au moins dans la Perse du Nord, qui, géographiquement et politiquement, a reçu cette emprise beaucoup plus que la Perse du Sud celle des Anglais, en raison de la proximité plus grande du Caucase et du Turkestan russifiés et des rapports plus étroits entre les mentalités orientale et slave.

6° La plupart des avantages que l'Angleterre pensait s'assurer par cet accord auraient pu, sans doute, être obtenus en laissant simplement agir les événements qui, par suite de la disparition momentanée de sa seule rivale sérieuse, travaillaient pour elle et obligeaient les Persans à se tourner économiquement vers l'Inde et politiquement vers l'Angleterre.

Note américaine. — Pour ces raisons et quelques autres, il fallait s'attendre à ce que l'accord d'août 1919 rencontrât en Perse et ailleurs une certaine résistance. On ne tarda pas à en avoir la preuve : quelques jours après sa publication, les Etats-Unis marquaient le coup et faisaient publier par leur Ministre à Téhéran, une note de M. Lansing exprimant leur surprise.

Arrivée de missions anglaises. Commission douanière. — Cependant, aussitôt après la publication de l'accord, le Gouvernement britannique s'empressa de diriger sur la Perse des agents destinés à exécuter le programme prévu par ses différents articles. Une commission douanière, présidée par Sir H. Lewellyn-Smith, expert financier à la

Conférence de la Paix, assisté d'une demi-douzaine de collaborateurs, vint la première établir en quelques semaines un remaniement du tarif douanier, appliqué dès mars 1919 sans qu'aucune autre nation ait été consultée : il fut notifié et mis en vigueur la veille au soir des fêtes du nouvel an persan, pendant lesquelles les Ministères restent quinze jours fermés, ce qui plaçait les intéressés devant le fait accompli.

Commissions militaire et navale. — Une Commission militaire fut constituée sous la présidence du général Dickson et, pour lui donner une façade mixte, aux six officiers anglais furent adjoints quatre de leurs collègues persans : l'un d'eux s'étant suicidé peu après, sa mort fut interprétée comme une protestation contre les agissements de cette Commission, qui se faisait remettre les documents et procédait à des enquêtes sur tous les services militaires du pays, en vue de leur « uniformisation » sous la direction britannique. Téhéran reçut même une mission navale dirigée par le commodore Norris, destinée à la flotte de la Caspienne constituée par les anciens bateaux de Deniàire, mais arrivée trop tard et demeurée, par suite, sans emploi.

Commission financière. — La Commission financière eut pour chef M. Armitage-Smith, autre expert à la Conférence de Paris, assisté du colonel Nation, qui avait été agent de liaison auprès du Grand Quartier Général français ; elle tenta de procéder aussi à une enquête dans le fourré de la comptabilité publique persane. Différents spécialistes furent également envoyés pour d'autres branches de l'administration, dont un ingénieur chargé de la question des transports, tandis que certains monopoles comme celui de la poste aérienne étaient demandés pour des compagnies privées anglaises.

Attitude du Shah. — L'arrivée de ces agents britanniques, qui parut aux Persans comme une sorte d'intrusion, et leur ingérence dans les différents rouages de l'administration intérieure du pays en exécution d'un accord non encore ratifié, eurent leur effet sur l'opinion publique. Le Shah était parti pour l'Europe en août 1919, au lendemain même de la signature, avec le prince Firouz sans qu'on sût s'il avait approuvé et signé le Traité, et l'on ne manqua pas de remarquer que, dans les paroles officielles prononcées par lui au début de son séjour en Angleterre, il évitait d'y faire allusion ; c'est seulement à Manchester qu'il se décida à en faire mention.

Occupation militaire anglaise. — Quelques mois plus tôt, au début de 1919, les troupes anglaises occupaient non seulement le Nord et le Sud du pays (route d'Enzeli à Bagdad par Kasvin, Hamadan et Kermanshah ; route de Bouchir à Shiraz), mais encore couvraient entièrement ses frontières sur le versant russe par le Caucase et la Transcaspienne jusqu'à Merv ; cette occupation devait être faite en principe au nom des Alliés, mais la pro-

clamation du général Thomson, au moment de quitter la Transcaspië, en mars 1919, telle qu'elle fut publiée par les journaux locaux, porte textuellement :

Il est prévu qu'une garnison anglaise importante sera laissée à Krasnovodsk. Le contrôle maritime sur la mer Caspienne se trouve comme par le passé aux mains de l'Angleterre. Ce contrôle maritime, ainsi que la garnison anglaise de Krasnovodsk, mettront à bref délai la province de Transcaspië d'une manière importante sous l'influence anglaise.

Retrait des troupes britanniques. — Malgré ces déclarations, les autorités anglaises, pour des raisons de politique générale et intérieure, ramenèrent successivement leurs troupes de Merv et d'Ashkabad sur Krasnovodsk à l'Est de la Caspienne, puis sur Bakou à l'Ouest, et enfin sur Bataoum, qu'elles finirent par évacuer aussi durant l'été 1920 en entraînant avec elles les autres contingents alliés. Ce départ devait forcément amener l'entrée en scène des bolcheviks, qui s'installèrent d'abord sur la ligne du Transcaspien, menaçant la frontière persane du Khorassan, puis réussirent à s'implanter à Bakou en y instaurant un gouvernement soviétique. La Perse se trouvait donc menacée des deux côtés de la Caspienne, où la flotte de Denikine, venue pour se réfugier dans le port d'Enzeli qu'elle aurait pu défendre, avait été déjà, sur le conseil, dit-on, des Anglais, renvoyée à Bakou, où elle tomba aux mains des bolcheviks.

Débarquement des bolcheviks. — Le 18 mai 1919, la route étant ouverte à ceux-ci qui commençaient leurs négociations de Londres, un détachement rouge, venu par mer de Bakou, débarquait sur le sol persan près d'Enzeli. Tout le monde, en Perse, s'attendait à ce que les forces anglaises, supérieures en nombre, qui occupaient cette région, y avaient accumulé tranchées, canons et munitions, et dont la présence sur ce territoire étranger avait eu jusque-là pour raison officielle sa défense contre les bolcheviks, rejetassent ceux-ci à la mer : aussi apprit-on avec étonnement que le général Champain, qui commandait le corps expéditionnaire anglais, se serait rendu à bord du « bateau-amiral » bolchevik et aurait arrangé le départ de ses soldats, qui se retirèrent immédiatement, en défilant devant les soldats rouges et en leur abandonnant même une partie de leurs installations. Recht était peu après évacué de même, et les Anglais se concentraient vers Mendjil, le seul défilé praticable pour se rendre de la mer à Téhéran.

Changement du Cabinet ; Ministère Mouchir-ed-Dowleh. — L'inquiétude publique fut telle que le Shah qui, depuis août 1919, prolongeait son séjour en Europe, dut hâter son retour, tandis qu'à Londres, Lord Curzon et le prince Firouz multipliaient les déclarations, qui accrurent encore l'émotion, pour assurer que l'arrangement anglo-persan ne comportait pour la Grande-Bretagne aucune obligation de défendre la Perse. Dès sa rentrée, le

Shah, ayant recueilli l'expression du sentiment général, préparait le changement du Cabinet qui, d'ailleurs, n'aurait pu rester un mois de plus sans qu'il y eût révolution. Le Gouvernement de Londres, de son côté, appelait auprès de lui Sir P. Cox et le premier ministre Vossough-ed-Dowleh, privé de cet appui, était amené à offrir sa démission : le Shah faisait appel à un gouvernement populaire composé surtout de chefs nationalistes, sous la direction de Mouchir-ed-Dowleh, de son frère Motamen-el-Molk, ancien président du Parlement, et d'un autre ancien président du Conseil, Moustofi-el-Mamalek.

Politique du nouveau Cabinet. — Avant de prendre le pouvoir à la fin de juin 1919, Mouchir-ed-Dowleh s'était assuré que la subvention complémentaire de 350.000 tomans, que la Banque anglaise fournit mensuellement au Gouvernement persan, lui serait continuée quatre mois encore pour donner le temps de réunir le Parlement, qui devait statuer définitivement sur l'acceptation de l'accord anglo-persan. Ainsi assuré du côté financier, le nouveau premier ministre pouvait se consacrer à repousser la menace de l'invasion bolchevique. En réunissant les seuls soldats exercés : cosaques de la garde du Shah commandés par des officiers russes et gendarmes organisés par des Suédois, un corps expéditionnaire de 4.000 à 5.000 hommes fut constitué et dirigé vers les rives de la Caspienne, où les bolcheviks, établis à Enzeli et Recht, cherchaient à s'étendre à l'Est en s'emparant des villes de la côte du Mazanderan.

Opérations contre les bolcheviks et projets d'évacuation. — Le Mazanderan fut ainsi dégagé, mais du côté du Ghilan l'action des troupes régulières fut moins efficace et, après une reprise de Recht, elles furent repoussées, dans une avance mal protégée vers Enzeli : le désordre qui en résulta les obligea à reculer, elles aussi, jusqu'au pont de Mendjil. Téhéran connut donc de nouveau, en août 1920, les mêmes craintes qu'en mai, lorsqu'il se trouvait découvert par le retrait des troupes britanniques et son évacuation partielle fut envisagée par les Anglais.

Renvoi des officiers russes. — Les Commissions administratives et militaires anglaises indiquées plus haut avaient repris l'une après l'autre le chemin de l'Angleterre ou de la Mésopotamie, à la suite de l'obstruction discrète, aimable et persistante où les Orientaux sont maîtres.

Le général Champain avait été, en octobre 1920, remplacé par le général Ironside, qui avait commandé avec énergie les forces anglaises à Arkhangel. Son arrivée fut suivie bientôt du départ des officiers russes qui avaient charge de la division des cosaques persans et représentaient le dernier élément de la puissance moscovite.

Ultimatum anglais. — A cet effet, le 25 octobre 1920, un ultimatum de la Légation britannique menaçait de refuser tout crédit et de faire évacuer

Téhéran et le Nord du pays si le commandement des cosaques n'était pas retiré au colonel Staroselsky, celui-ci renvoyé du pays avec ses collègues russes et la division des cosaques confiée à des officiers anglais. Le Shah en fit part aussitôt à Mouchir-ed-Dowleh, qui refusa de s'y soumettre et offrit la démission de son Cabinet.

Cabinet du Sepahdar. — Le Sepahdar, grand propriétaire du Ghilan, qui avait fait partie, comme ministre de la Guerre, du gouvernement de Vossough, parut l'homme indiqué pour lui succéder, et, après 18 jours de laborieuses négociations, parvint à former un ministère de concentration. La subvention anglaise avait cessé fin octobre, mais le nouveau Cabinet put bénéficier, pour vivre, d'un apport de 800.000 tomans, payé à Londres comme redevance de la Société des Pétroles au Gouvernement persan, un arriéré d'une somme égale restant encore dû. Mais le commandement des cosaques, retiré aux Russes, ne fut pas donné aux Anglais, et un chef persan fut placé à leur tête.

L'évacuation des colonies anglaises. — Lord Curzon, parlant aux Lords le 16 novembre dernier, proclamait la décision de faire évacuer aux troupes anglaises le Nord de l'Iran dès le printemps, c'est-à-dire au moment où la fonte des neiges permettrait aux bolcheviks de tenter un nouvel effort dans cette direction; la Perse se trouvait donc placée entre le joug des Soviets ou l'acceptation de l'accord anglais. La Légation britannique faisait, en même temps, évacuer Tauris (après Meched, dont la garnison, fort coûteuse, avait été renvoyée aux Indes) par son Consulat et les colonies étrangères et pressait de nouveau les autres légations en disant qu'elle ne pourrait plus garantir le départ par la Mésopotamie après six semaines. Le Shah, mis lui-même en demeure de suivre la Légation anglaise vers Shiraz, parla lui aussi d'abdiquer. Le mouvement populaire qui suivit eut pour effet de le faire revenir sur sa détermination et de maintenir provisoirement le Sepahdar, chargé de reformer le Cabinet, après un essai infructueux de confier le pouvoir à Moustofi-el-Mamalek.

L'accord persan avec les Soviets. — Découvert à la fois par le départ prochain des troupes anglaises et l'expulsion des instructeurs russes, en présence de la menace bolchevique qui promettait une nouvelle offensive pour le printemps, le Gouvernement persan avait, pour écarter le péril, négocié avec Moscou par l'intermédiaire de Mouchaver-el-Mamelek, son ancien délégué à la Conférence de la Paix. L'accord conclu entre le Gouvernement soviétique et le représentant du Gouvernement persan se présentait d'ailleurs comme très avantageux pour ce dernier, puisqu'il lui confirmait l'abandon de tous les droits et entreprises russes proclamé dès l'installation des Soviets en Russie. En échange, les Persans acceptaient de recevoir un ministre bolchevik à Téhéran.

Les Djenghelis et les bolcheviks. — Il faut noter, d'autre part, que le Gouvernement de Moscou a toujours prétendu que les troupes rouges débarquées à Enzeli n'avaient pas été envoyées par lui, bien qu'en réalité elles comprissent des officiers russes de l'armée du Caucase et même des Allemands, sans parler des marins russes des bateaux de guerre de la Caspienne qui les appuyaient de leurs canons; mais le gros des envahisseurs était formé d'ouvriers persans des puits de Bakou, enrôlés et armés par les commissaires bolcheviks afin de pouvoir les représenter comme une troupe persane opérant sur son sol national. De plus, dès leur débarquement, ils avaient fait cause commune avec le chef local des Djenghelis, Koutchik-Khan, qui, depuis plusieurs années, tient tête au Gouvernement de Téhéran dans la forêt (djenghel) du Ghilan et qui, avec leur appui, avait proclamé la République persane, au nom de laquelle il gouvernait le territoire occupé. Mais la discorde n'avait pas tardé à se mettre entre ce chef, qui exerce un ascendant surtout moral avec un faible nombre de partisans armés, et les envahisseurs bolcheviks, pour les raisons spéciales qui rendent le bolchevisme incompatible avec l'Islam, et il s'était séparé d'eux et retiré dans les montagnes après un conflit sanglant avec son lieutenant Ihsenollah-Khan, qui l'avait supplanté auprès des commissaires rouges de Recht et avait continué à faire cause commune avec eux.

Le coup d'Etat de février 1921. — Les télégrammes de presse ont fait connaître en février dernier que :

Dans la nuit du 20 au 21 février, une troupe de 5.000 cosaques persans, commandée par le général Riza Khan, avait marché sur Téhéran, occupé la capitale et renversé le Gouvernement du Sepahdar. Le général Riza Khan commandait une « otriad » c'est-à-dire un corps de 700 à 800 hommes, dans la région de Hamadan occupée par un détachement anglais, et était parti de Kasvin, où se trouvait le général Ironside, son état-major et le gros du corps d'occupation britannique, qui compte environ 7.000 hommes. A mi-route de Kasvin à la capitale, au milieu de la nuit, Riza Khan et ses hommes avaient été rencontrés par deux délégués, l'un du Shah, l'autre du Sepahdar, le Conseiller et l'Attaché militaire de la Légation britannique, évidemment prévenus, et tous ensemble s'étaient mis d'accord pour que l'occupation de la ville se fasse sans résistance, et, par suite, sans effusion de sang.

Avec l'assentiment du Shah, dirent les journaux anglais, le pouvoir était, le lendemain, confié au Seyed Zia-ed-Din, directeur du journal persan *Raad*, qui se faisait donner carte blanche, ce que n'avait jamais obtenu du souverain Vossough-ed-Dowleh lui-même au temps de sa plus grande puissance : il s'agissait donc bien d'une dictature issue d'un coup de main militaire et non d'un gouvernement constitutionnel. Zia-ed-Din, qui se réclame de la descendance du prophète comme les nom-

breux Seyed de l'Islam, est d'une famille de Shiraz originaire de la Mésopotamie. Jeune encore, il a été en France compléter ses études et, à son retour à Téhéran, a dirigé le journal *Raad*, qui prenait, au su de tous, son mot d'ordre à la Légation d'Angleterre. Peu avant le départ de Sir P. Cox, Zia-ed-Din avait été chargé d'une mission officielle au Caucase pour négocier le rétablissement des relations commerciales de la Perse avec l'Azerbeïdjan de Bakou et la Géorgie de Tiflis, mais cette réouverture des communications directes avec l'Europe aurait recréé une concurrence à la route anglo-indienne du Sud, seule ouverte actuellement, et, après plusieurs mois de négociations, Zia-ed-Din revint à Téhéran sans avoir abouti à rien.

Son passé n'a donc pas trompé l'opinion publique persane, et c'est sans doute pour la rassurer qu'il choisit pour son Ministère plusieurs personnalités, d'ailleurs de second plan, connues pour leur honnêteté ou leurs sentiments nationalistes.

Dans son programme, le nouveau dictateur annonçait un ensemble de projets et de réformes grandioses, qui, dans un pays comme la Perse (qui n'a guère bougé depuis trois mille ans), demanderaient, pour être réalisées, plusieurs dizaines d'années, sinon plusieurs siècles.

En attendant, le premier ministre fit emprisonner un certain nombre de grands personnages et de riches propriétaires dont il avait lieu de craindre l'opposition ou la rivalité et les garda sous les verrous pour en tirer des rançons qui remplirent sa caisse; ce procédé, destiné à permettre à Zia-ed-Din de se constituer tout d'abord une armée, montra que celui-ci a mis à profit les leçons de Lénine, dont il s'est vanté d'être politiquement le disciple.

Nouveau coup d'Etat: Cabinet Gavam-es-Saltanet. — Le gouvernement de Zia-ed-Din comptait à peine trois mois depuis que le général cosaque Riza-Khan, devenu ministre de la Guerre, l'avait amené au pouvoir: l'accord entre eux, comme il était aisé à prévoir, ne devait pas durer plus longtemps et, le 24 mai dernier, le jeune dictateur était obligé de donner sa démission et de partir en hâte vers Bagdad pour devancer l'ordre d'arrestation décerné, dit-on, contre lui: il n'aurait même échappé qu'avec peine, sur la route, à l'exaspération populaire.

Ce nouveau thermidor ouvrait les geôles, rendait la liberté aux rançonnés et Gavam-es-Saltanet, gouverneur du Khorassan arrêté par Zia-ed-Din, et frère de l'ancien Président du Conseil Vossough-ed-Dowleh, était appelé, au sortir de sa prison, à prendre la direction du Gouvernement. L'évacuation des troupes anglaises et l'arrivée récente à Téhéran de la mission bolchevique, avec, à sa tête, le ministre Rodstein, n'étaient peut-être pas étrangères à ce revirement; le 25 juin, le Shah ouvrait lui-même le Parlement (Medjlis) et, dans son discours, dénonçait l'accord avec l'Angleterre et annonçait la conclusion de traités avec l'Afghanistan indépendant et la Russie des Soviets.

Conclusion. La politique anglaise. — En résumé, la Perse, ces deux dernières années, a continué à osciller entre les deux influences qui, séculairement, se la disputent, sans que l'Angleterre, malgré tous ses avantages, avec ses troupes, sa banque et ses prêts d'argent, ses télégraphes et ses routes commerciales seules ouvertes, ait réussi à s'assurer la prépondérance définitive. Dans la grande chaîne qu'elle avait voulu forger aussitôt après la guerre pour relier son Empire indien à la Méditerranée par l'Afghanistan, la Perse, la Mésopotamie, l'Arabie, la Palestine et l'Égypte, le maillon iranien, sans parler des autres, a cédé. Lord Curzon l'a d'ailleurs remarqué dans le discours prononcé par lui à la Chambre des Lords à la fin de juillet dernier, discours qui est une espèce de programme de la politique britannique actuelle en Perse.

Les besoins de l'Inde. — Le Gouvernement anglo-indien a, d'autre part, un trop grand besoin de ses soldats aux Indes mêmes pour ne pas être obligé de renoncer à la coûteuse occupation de l'Iran et de la Mésopotamie, et, s'il ne gardait que la base Bagdad-Bassorah, il réduirait sa dépense annuelle de 39 millions à 20 millions de livres et disposerait d'une bonne partie des 80.000 hommes qui ont été engagés dans ces deux pays. Certes, la Perse laissée à elle-même peut faire, elle aussi, une expérience soviétique, car il se trouvera toujours une plèbe pour piller les bazars et les palais et se partager momentanément les terres, mais l'évangile communiste est trop opposé aux idées coraniques et spécialement chiites, telles que le respect de la propriété individuelle et la réclusion des femmes, pour devenir celui de l'Iran, qui, de plus, n'a pas d'industrie et, partant, de prolétariat ouvrier et où tant d'éléments restent opposés à un bouleversement social: grands seigneurs et leur innombrable clientèle, fonctionnaires, mollahs, commerçants; etc. Le régime administratif n'a guère changé depuis les Achéménides, celui des satrapies, malgré la nouvelle constitution et le Parlement, et le pays, par sa géographie même, offre la meilleure digue à l'invasion: aucun chemin de fer n'a percé encore la ceinture de montagnes qui l'enclôt et le défend, et l'esprit des habitants oppose toujours la même passive et adroite résistance à toute mainmise extérieure.

Comme on l'a souvent noté, les Persans sont avant tout gens de schisme, c'est-à-dire de séparation: avec leur religion nationale, le mazdéisme, lui-même schisme du védisme indien, ils ne se sont pas résignés au bouddhisme maître de l'Asie et, s'ils ont subi l'Islam et les conquérants mongols, ils ont su bien vite transformer le premier et rejeter les seconds; leur organisme pour tout élément étranger absorbe et évacue. Gobineau a comparé l'Iran à l'un de ces gros blocs chus des montagnes au milieu d'un torrent qui peut l'user sur ses bords ou le soulever un moment, mais le bloc retombe aussitôt immobile sur sa masse: toujours reste vraie cette image d'un des hommes qui ont le mieux connu la Perse et les Persans.

La Propriété, l'Impôt et les Corvées dans les Marches tibétaines (1)

On désigne sous le nom de « Marches tibétaines » la partie extrême-orientale du Thibet, située entre la ligne Koanhien-Sougan et le Haut Mékong, rattachée à la Province du Setchouan et soumise à la Chine depuis plus de deux siècles. Cette région, peuplée de Thibétains, est administrée par des fonctionnaires civils et militaires chinois. — Tatsienlou, résidence du gouverneur des Marches nommé par Pékin, est devenue la capitale officielle sous le nouveau régime, mais Batang demeure la ville principale et le chef-lieu géographique. — Le territoire des Marches est divisé en dix-huit tribus ou principautés, ayant à leur tête des roitelets indigènes; ceux-ci gouvernent leurs tribus et perçoivent les impôts sous le contrôle des autorités du « Céleste Empire ».

A plusieurs reprises, le Gouvernement central de Pékin a attribué, non sans raison, les troubles qui s'élèvent si fréquemment dans les Marches tibétaines aux charges (impôts et corvées) qui accablent la population indigène. Malheureusement, il n'a fait qu'indiquer le mal : la difficulté des relations, la quasi-indépendance de ses représentants, entravent son action.

Dans les premières années du XVIII^e siècle, la Chine fixa les limites du Thibet au Lingtsing, rattacha le territoire des dix-huit roitelets indigènes au Setchouan — le Tchongtien et Weisi au Yunnan. Elle laissait aux chefs tibétains le soin d'administrer, se contentait d'établir des intendants militaires et des garnisons dans les principaux centres et de prélever un faible impôt sur la population locale. Parmi les chefs indigènes, ceux de Batang et de Litang, désignés par Lhassa pour trois ans, devinrent héréditaires; la Chine leur adjoignit des chefs subalternes pour contrebalancer leur autorité. Ils devinrent de ce fait égaux en dignité et en pouvoir aux rois de Kiala, Dergué et autres princes des Marches. La Chine s'était réservé un droit de contrôle sur ses nouveaux sujets, mais comme elle ne pouvait l'exercer, les chefs indigènes continuèrent d'agir à leur guise.

En principe, les chefs indigènes étaient seuls propriétaires : la terre ne pouvait être vendue, mais seulement louée, moyennant la charge de l'impôt et de la corvée. Étaient exempts d'impôts et de corvées, les terrains que les chefs indigènes donnaient en dot à leurs enfants à l'époque de leur mariage, les terrains transmis aux lamaseries pour œuvres pies, aux chefs subalternes ou au peuple à l'occasion de services exceptionnels.

L'impôt en céréales était faible. Les chefs pos-

sédaient de vastes propriétés que le peuple devait cultiver. L'impôt en argent (beurre, viande, fruits, etc.), n'était pas soumis à une règle fixe; il était basé sur les besoins actuels des autorités indigènes et de la valetaille qu'elles employaient. Dans de telles conditions, la perception de l'impôt était vexatoire.

Pour subvenir à ses propres besoins ou satisfaire les exigences de ses maîtres, le peuple avait trouvé moyen d'éluder la loi. En mariant leurs enfants, les parents leur transmettaient une partie de leurs terrains sans aucune charge. Les lamaseries — les seules banques de la région — s'emparaient des terrains à leur convenance pour recouvrer leurs dettes. Ils se permirent aussi d'aliéner une partie de leurs propriétés, en particulier les terrains qu'ils avaient ouverts à la culture. Les contrats étaient de deux sortes : ventes à réméré et ventes temporaires. Dans la vente temporaire, l'ancien propriétaire devait, à la date fixée, rentrer en possession de son bien sans bourse délier. Comme de nouveaux besoins l'obligeaient souvent à faire des emprunts nouveaux, la vente temporaire pouvait devenir et devenait parfois perpétuelle.

Les villages, comme les particuliers, usaient des mêmes procédés. Ils possédaient en commun montagnes, forêts, pâturages, mines, salines, etc... Tout étranger au pays qui voulait faire paître ses animaux, couper de l'herbe, du bois, chasser, cueillir des plantes médicinales, devait payer à la communauté la somme qu'elle avait fixée.

Ainsi, villages et particuliers, au vu et au su des autorités locales, jouissaient du droit de propriété. Les Chinois établis dans les centres n'avaient-ils pas, du reste, introduit les règles de vente en vigueur chez eux? La Chine, qui avait confisqué quelques terrains dans le voisinage des camps chinois, les avait divisés entre ses soldats-colons, à charge seulement de payer un faible revenu au chef militaire du camp. Ils pouvaient donc transmettre leurs droits et le nouveau propriétaire portait les charges. Les Thibétains, en règle générale, n'affirmaient pas leurs droits d'une façon aussi absolue : ils faisaient en sorte de conserver assez de terrains pour assurer la corvée et l'impôt, ou, dans le cas contraire, les nouveaux occupants s'engageaient à en supporter une partie en leur nom.

La corvée était chez les Thibétains plus vexatoire encore que l'impôt. Les chefs indigènes, à tous les degrés, avaient droit d'imposer la corvée. Les corvéables en service devaient se nourrir, ne pouvaient prétendre à aucune rétribution et, parfois même, payaient l'honneur de servir les employés de leurs maîtres. Dans les voyages, ils devaient procurer les animaux de selle ou de bât, accompagner les chefs ou leurs délégués, préparer le logement, offrir des cadeaux en rapport avec la dignité du voyageur et de sa suite. A la maison, ils devaient nourrir les troupeaux du maître, cultiver ses propriétés, construire ou réparer ses maisons, fournir le bois de chauffage.

(1) Etude transmise par M. A. Bodard, Consul de France, à Tchentou.

Les représentants de la Chine, les ambassades du Thibet et du Népal avaient également droit à la corvée sur tout le territoire des Marches. Les uns et les autres profitaient de leurs voyages pour s'adonner au commerce : tous les frais de transport étaient supportés par le peuple.

Dans le Thibet redevenu indépendant, ces règles de l'impôt et de la corvée ont été remises en vigueur.

Après la campagne anglaise au Thibet, la Chine voulut occuper effectivement les territoires qu'elle avait, deux cents ans plus tôt, rattachés au Setchouan. Le Commissaire impérial Fong-Ts'uen se rend à Batang et préside en personne au défrichement des terrains qu'il avait confisqués. Chefs indigènes et lamas se révoltent, massacrent le Commissaire et sa troupe. Cette révolte est suivie de la campagne de Tchao-Eul-Fong.

Laissé libre d'agir sous sa seule responsabilité, le vainqueur chinois organise sa conquête. Les chefs indigènes révoltés sont décapités, leurs familles envoyées en Chine, leurs terrains confisqués. Les chefs qui n'ont pas pris une part active à la révolte conservent leurs propriétés particulières ; la Chine s'engage à leur payer une pension annuelle variant de 1.000 à 3.000 taels, suivant l'importance de leur territoire, mais les remplace dans l'administration du pays par des sous-préfets chinois.

Tchao-Eul-Fong règle ensuite la situation du peuple. Partant de ce principe que la Chine est propriétaire du territoire au même titre que les anciens chefs indigènes, il défend d'aliéner les terrains. Il ne pouvait annuler les contrats et donations antérieures ; il confirme les propriétaires actuels dans la jouissance de leurs biens, mais les soumet à un impôt qui n'est qu'un revenu déguisé. Seuls étaient dispensés de l'impôt les chefs indigènes pour les terrains que leur abandonnait le vainqueur. Les chefs subalternes, les lamaseries étaient soumis aux mêmes règles que le peuple. Les terrains donnés jadis aux colons chinois n'étaient astreints, comme par le passé, qu'à une faible redevance. Les terrains susceptibles de culture rentraient dans le domaine de l'Etat.

La vallée du Tatouho et la région de Tatsienlou, chinoisées depuis longtemps, n'étaient pas soumises aux règles que Tchao-Eul-Fong introduisait dans les Marches. Il fut même question de rattacher les sous-préfectures de Khanting, Louting et Tappa au Setchouan. Les partisans du « Thibet aux Thibétains » devaient, quelques années plus tard, s'appuyer sur ce projet pour demander la montagne de Tchétou (à 70 « li » de Tatsienlou) comme limite orientale du Thibet autonome.

Les terrains furent divisés en trois catégories :

Terrains de première qualité : 1 boisseau de semence devait produire 1 boisseau 5 d'impôt ;

Terrains de deuxième qualité : 1 boisseau de semence devait produire 1 boisseau d'impôt ;

Terrains de troisième qualité : 1 boisseau de semence devait produire 0 boisseau 8 d'impôt ;

Les meilleurs terrains ne rapportent en moyenne que du 8 pour 1. Les terrains confisqués étaient loués aux indigènes ou aux colons chinois et devaient produire un revenu égal à la moitié de la récolte. Après quelques années, le revenu actuel était fixé définitivement d'après le revenu moyen.

Pour encourager la colonisation chinoise, des avantages furent consentis aux colons qui s'établissaient dans le pays. Les terrains qu'ils défrichaient étaient exempts d'impôt durant trois ans et l'impôt, dans la suite, était ordinairement plus faible que pour les autres terrains. Les défricheurs étaient propriétaires de ces terrains et pouvaient les aliéner.

Les pâturages furent aussi soumis à l'impôt : 0 taël 08 par tête pour les chevaux et bêtes à cornes de deux ans et au-dessus. Pour 10 moutons on devait payer la même somme que pour un cheval.

L'impôt en argent était supprimé, mais la corvée, l'impitoyable corvée, restait en vigueur. Tchao-Eul-Fong y apporta un adoucissement en la rétribuant. Les colons chinois, les lamaseries, les fermiers établis sur les terrains confisqués en étaient exempts.

Les chefs indigènes et les lamaseries n'acceptèrent qu'à contre-cœur ces règles qui supprimaient leurs anciens privilèges. Le peuple aurait désiré que la Chine fit une distinction entre les terrains qu'il tenait des chefs indigènes et ceux qu'il avait défrichés ou achetés. N'eût-il pas été expédient d'appliquer à ces terrains les règles mises en vigueur pour les colons chinois ?

Survint la révolution anti-dynastique de 1911 et le départ de Tchao-Eul-Fong. La gabegie commença. Les principes restèrent en vigueur, mais l'application en fut laissée au zèle et à la fantaisie des officiers et des sous-préfets. Indigènes et colons trompaient à qui mieux mieux sur l'étendue et la contenance de leurs champs. Les sous-préfets avaient recours tour à tour à des stratagèmes peu avouables, à l'intimidation et à l'amende. Un d'entre eux mit à la disposition de ses administrés les céréales des greniers publics. Beaucoup profitèrent de cette bonne occasion. Ils ne se doutaient pas que l'emprunt qu'ils contractaient de la sorte servirait de base à l'impôt !

Sous prétexte d'uniformisation, le boisseau dont on se sert pour mesurer les revenus a subi de multiples transformations : le boisseau primitif de 22 livres a fait place à un boisseau de 33 livres. Il est encore question de le changer, c'est-à-dire de l'augmenter. Un sous-préfet, averti de sa mise à la retraite, trouva moyen de réunir une assez forte somme en promettant à ses administrés une preuve authentique de leur droit de propriété. Il partit, emportant la somme ainsi extorquée, et le peuple attend toujours les actes de propriété. Tchao-Eul-Fong avait supprimé l'impôt en argent : dans bon nombre de sous-pré-

feclures, on a établi l'impôt basé sur le nombre des colonnes des maisons tibétaines, et on exige 0 taël 08 sur les sujets de 15 ans et au-dessus!

Les officiers chinois qui, dans ces dernières années, se sont attribué les fonctions de sous-préfets, vendent les terrains confisqués jadis, empruntent des sommes parfois assez fortes, exigent une année d'avance les impôts. Quant aux corvées, le principe est de les payer; en fait, la soldatesque ne paie que si le corvéable est assez osé pour en exiger le paiement et, dans ce cas, paie le moins possible. Dans les garnisons de l'intérieur, les corvéables doivent toujours être à la disposition des militaires: ils doivent apporter bois de chauffage, eau, aller à la meule, balayer les chambrées, fournir au prix mandarinal, c'est-à-dire à prix réduit, viande, vin, œufs, laitage.

Ces exigences suffisent à expliquer la défection des populations lors de l'avance tibétaine et les soulèvements qui se produisent si fréquemment sur toute l'étendue des Marches: pillages à main-armée, chasses aux chercheurs d'or ou de plantes médicinales, refus de payer l'impôt et de fournir la corvée, ruine du commerce, impossibilité pour les colons de se livrer à la culture en dehors des principaux centres.

Ne serait-il pas urgent que la Chine libère enfin de l'esclavage les populations qui ne demandent parfois qu'à rester sous sa domination, sans attendre que ces mêmes populations ne l'y contraignent, comme le cas s'est produit récemment à Hiang-Teh'en? La population n'a accepté le sous-préfet qu'à la condition que l'impôt serait réduit de moitié et que la Chine ne tiendrait pas garnison dans la sous-préfecture. Le commissaire des Marches dut accepter ses restrictions.

Tchao-Eul-Fong lui-même se rendait compte que l'impôt et la corvée constituaient des charges trop lourdes; il les considérait comme une punition et promettait d'y apporter les adoucissements nécessaires. Depuis lors, quinze années se sont écoulées, la situation du peuple est d'année en année plus pénible et, par contre-coup, le prestige de la Chine fortement amoindri.

VARIÉTÉS

UN MOWGLI EN CHAIR ET EN OS

On connaît l'odyssée de Mowgli, telle qu'elle a été racontée par Kipling: un enfant indien s'enfuit de son village, s'égare, pénètre dans une caverne habitée par une famille de loups, est accueilli par eux, nourri par la louve; il grandit au milieu des animaux féroces, et devient un habitant de la jungle. Maint lecteur a pris ce récit pour une fantaisie due à la féconde imagination

du romancier. Mais voici que la réalité se montre plus romanesque que la fiction. Le *Straits Times*, de Singapour, du 10 janvier dernier, raconte, d'après le correspondant du *Morning Post* à Calcutta, l'histoire suivante.

Dans les monts Cachar, sur la frontière nord-est de l'Inde, comme dans d'autres régions, les indigènes, au lieu de payer l'impôt, sont astreints à entretenir les routes. Un habitant du village de Dhungi refusa d'accomplir ce travail; le fonctionnaire anglais chargé de la surveillance, M. Stuart Baker, lui demanda la raison de son refus: l'homme répondit que, veuf depuis peu de temps, il craignait, s'il quittait sa maison, que son fils, âgé de sept ans et sauvage, ne retournât dans la jungle. Intrigué, M. Baker alla voir cet enfant: il trouva un être bizarre, mais robuste, presque aveugle, qui courait à quatre pattes et qui se réfugia entre les jambes de son père; son corps était couvert d'innombrables petites cicatrices blanchâtres. Le père fit le récit qu'on va lire, confirmé par l'enquête menée par M. Baker dans le village.

Il y a environ cinq ans, les indigènes trouvèrent et tuèrent deux jeunes léopards; la mère vint rôder autour du village et, le troisième jour, enleva un enfant que sa mère avait posé à terre sur un morceau d'étoffe, tandis qu'elle coupait du riz. Toutes les recherches entreprises pour retrouver le jeune garçon restèrent vaines. Trois ans plus tard, un chasseur tua dans les environs un léopard femelle, et raconta qu'il n'avait pas pu s'emparer des jeunes. On fit une battue, et on prit deux jeunes léopards et un enfant. C'était celui qui avait été enlevé; ses parents le reconnurent et le ramenèrent. Il était extrêmement sauvage, battait et mordait toutes les personnes qui passaient à sa portée, se jetait sur les poules, les déchirait et les mangeait crues. Ses genoux, la paume de ses mains et la plante de ses pieds étaient recouverts d'une peau épaisse et calleuse; ses orteils étaient relevés presque à angle droit. Lorsque M. Baker le vit, il était déjà apprivoisé, marchait debout, mais courait encore à quatre pattes; il mangeait du riz et des légumes, dormait dans la cabane de son père, et reconnaissait les habitants du village grâce à son odorat, très fortement développé. Sa cécité ne provient pas de son séjour parmi les animaux féroces, car sa mère et l'un des enfants de celle-ci étaient également atteints de la cataracte.

M. Baker a fait paraître un rapport sur ce cas étrange, dans le bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Bombay.

PAUL MARTIN.

Indochine

Les idées bolchevistes et leur diffusion. — Un correspondant de la Société de Géographie commerciale écrit à un de ses collègues de la métropole pour lui signaler les progrès inquiétants du bolchevisme en Extrême-Orient. Et non pas seulement en Chine, où les agents bolchevistes s'infiltrèrent de plus en plus dans les nombreuses sociétés secrètes qui revendiquent l'Asie pour les Asiatiques et rêvent l'écrasement du capitalisme européen, mais aussi en Indochine. Jusqu'à ces derniers temps, on avait pu croire, déclare-t-il dans la *Revue économique française* (n° de juillet-août 1921, p. 292) que ce pays resterait à l'écart du mouvement, mais les choses ont changé. « Un journal annamite, publié en français et en annamite, disait récemment que la domination française avait empêché l'Annam de se développer autant que le Japon, qui, lui, avait su se soustraire à l'influence européenne. »

Ce n'est pas la *Revue économique française* qui signale la première des tendances de ce genre ; plus d'une fois déjà, le *Courrier d'Haiphong* a eu l'occasion de relever et de discuter des opinions de cette nature, énoncées par des journaux indigènes comme l'*Echo annamite* ou bien encore la *Tribune indigène*. Il y a quelques semaines, une lettre ouverte adressée par « un Patriote » au gouverneur général de l'Indochine, exprimait le mécontentement « d'un groupe » d'indigènes et montrait leur disposition à critiquer toutes les initiatives françaises comme aussi à recourir en cas de nécessité à une intervention étrangère. Voilà bien ce qui ressort de passages comme celui-ci :

Pendant la guerre, les Annamites avaient les yeux fixés sur la France, dont ils appelaient de tous leurs vœux le triomphe. A l'heure actuelle, un certain nombre d'entre eux — nombre qui va croissant — s'en détournent pour regarder la Chine et le Japon. Ainsi, nous voilà ramenés au même point qu'au lendemain de la victoire de l'Empire du Soleil-Levant sur la Russie. C'est un recul de quinze ans pour l'influence française en ce pays.

Bien plus, le danger est plus grand qu'en 1905. Les Annamites ennemis de la France étaient alors des lettrés aveuglés par une haine farouche et n'ayant aucune éducation politique. Ils se jetèrent tête baissée contre l'édifice de la domination française en Indochine, qu'ils voulaient détruire d'un seul coup, et s'y brisèrent. Ceux d'aujourd'hui ont, au contraire, conscience de leur faiblesse, quoique mieux armés que leurs devanciers. La formation occidentale qu'ils ont reçue les dispose à agir avec sang-froid et méthode. Le secours de l'étranger est un des éléments de succès du plan qu'ils préparent. Je ne serais pas étonné qu'un jour un ou plusieurs Aguinaldo, émules du héros de l'insurrection des Philippins contre les Espagnols, se levât parmi eux.

On reproche aux Français d'avoir trompé les Annamites pendant la guerre, de les avoir leurrés par de fallacieuses promesses, et de ne plus se

préoccuper à l'heure actuelle de tenir les engagements prononcés à l'heure du danger.

Un revirement d'opinion s'opère sous nos yeux chez le peuple annamite, vis-à-vis de la France. Les promesses de réforme, d'émancipation, faites aux indigènes en maintes circonstances, aux heures critiques de la guerre, en échange d'un concours en hommes, en argent, en denrées, en matières premières, qui ne fut point négligeable ne sont pas tenues. Les autochtones, naguère traités de « frères » et en « frères », retombent au rang de sujets, de « conquis ». Les discours prononcés par les représentants de la France, depuis le rétablissement de la paix, paraissent d'une pauvreté d'inspiration, d'un matérialisme pénibles à constater au regard du langage élevé, tout imprégné d'idéalisme, tenu par les mêmes personnages pendant la guerre. Il n'y est question que de la mise en valeur des colonies, au moyen des populations autochtones considérées comme le capital, le « matériel humain » de la France.

Convient-il de s'émouvoir, autant que le fait le correspondant de la Société de Géographie Commerciale, de ces griefs ? Il ne le semble pas. D'une part, en effet, le gouverneur général de l'Indochine donne des preuves multiples de sa bonne volonté à l'égard des indigènes et de son souci de leur sort. D'autre part, les mêmes journaux annamites que nous venons de citer se rendent parfaitement compte des bienfaits de la « paix française » et des avantages que leur procure notre domination. N'est-ce pas la *Tribune indigène* qui écrivait dernièrement :

Notre destin, notre situation géographique ne nous ont pas permis de conserver notre liberté. Nous ne nous en plaignons pas et nous sommes les premiers à reconnaître que nous ne pouvions avoir de meilleurs maîtres que les Français.

N'exagérons donc pas les progrès du bolchevisme dans notre Indochine. Sans doute existe-t-il dans cette colonie des esprits mécontents et chagrins, voire même aigris, qui ont pu adopter les doctrines bolchevistes et qui les énoncent parfois ; mais ils ne les propagent guère que par leurs écrits, car ils méprisent la masse indigène. C'est seulement dans leur propre milieu qu'ils peuvent être dangereux, car ils s'excitent les uns les autres contre l'administration française qu'ils rendent responsable de leurs ambitions déçues et de leurs déconvenues. A cette administration de veiller sur leurs agissements et de les empêcher de nuire ; à elle aussi de prévenir l'effet de leurs critiques sur l'esprit de tel ou tel indigène en préparant d'abord, puis en réalisant à l'heure favorable des réformes répondant aux besoins et aux aspirations des indigènes, et attestant l'inlassable sollicitude de la métropole à leur égard.

Chez les Méos du Haut-Laos. — En racontant, dans notre numéro de mai (p. 190-192) l'histoire de l'insurrection des Méos en l'année 1920, à l'instigation du chef Batchai, nous avons dit que certaines bandes étaient encore demeurées insoumises à l'automne dernier. Sans doute intimidées par les opérations actives de la colonne Angeli pendant l'hiver précédent, et par le maintien d'une

partie des troupes françaises dans les centres pendant l'été, ces bandes n'avaient pas bougé ; néanmoins, on ne pouvait pas les laisser subsister sans danger. Elles eussent bientôt constitué, en effet, des foyers d'insurrection qui, après le départ de nos troupes, eussent ravivé un feu qui pouvait encore couvrir sous la cendre, compromettre à nouveau la sécurité des populations paisibles, et provoquer une renaissance de la rébellion. Pour y couper court, de nouvelles opérations ont donc été effectuées au cours de l'hiver 1920-1921.

Du 14 novembre 1920 au 21 mars 1921, un groupement a été placé sous la haute direction du chef de bataillon *Dorey*, du 9^e colonial. Ce groupement, qui se composait des 11^e compagnie du 1^{er} tonkinois, 2^e compagnie du 2^e tonkinois, 11^e compagnie du régiment annamite, 4^e compagnie du régiment annamite, 6^e compagnie du 4^e tonkinois et d'une section de la 14^e compagnie du 2^e tonkinois, fut chargé de disperser les nouvelles bandes de rebelles organisées et d'amener la pacification définitive.

De là plusieurs mois d'opérations dans une région particulièrement difficile, éloignée et peu connue. Au cours de ces opérations, conduites avec une méthode parfaite et exécutées avec une grande énergie, les troupes coloniales, exclusivement composées d'unités tonkinoises et annamites, ont constamment fait preuve d'un courage, d'un dévouement et d'une endurance remarquables. Les bandes ont été détruites. Tous les chefs de la révolte — sauf le sorcier *Batchai* désormais abandonné et impuissant — ont été pris ou tués.

Le calme est revenu et la fidélité de nos partisans complète maintenant l'œuvre de pacification menée à bien par nos soldats.

Projet de création d'un consulat chinois. — On sait combien importante est la colonie chinoise existant dans les deux parties les plus riches de l'empire français d'Indochine, en Cochinchine et au Tonkin, et quelle prépondérance exercent les Chinois à Cholon (*Asie française*, n^o de février 1921, p. 64-65 ; n^o de mars, p. 110-111) ; on sait aussi avec quelle activité, une fois une position conquise, les Chinois la défendent et font tout pour s'y maintenir. Leur situation, que certains colons de la Cochinchine ne voient pas sans quelque souci, va se trouver consolidée, jusqu'à un certain point, du fait de la création d'un consulat chinois dans notre colonie d'Extrême-Orient.

C'est à Saïgon, au cours d'une audience accordée par le Gouverneur général de l'Indochine aux membres de la Chambre de Commerce chinoise de Cholon, que cette création a été annoncée. Après avoir assuré les membres de la Chambre de Commerce de l'esprit de conciliante attention dans lequel il ferait examiner les desiderata qui lui ont été soumis par eux, M. Maurice Long a répondu aux vœux générales qui venaient de lui être exposées. Aux termes d'un communiqué dont nous reproduisons textuellement les termes, celui-ci

a indiqué que l'Indochine devient chaque jour plus qua-

lifiée pour remplir son rôle de centre actif de la politique française en Extrême-Orient. Certes, a-t-il dit, la France n'a aucune ambition territoriale dans cette partie du monde, mais elle se doit d'y poursuivre le rôle que les événements de l'histoire lui ont tracé et viennent encore de glorieusement la préciser. La France s'est attachée à la noble tâche de conduire l'Indochine vers des destinées meilleures en élevant ce pays au plus haut degré possible de progrès matériel et moral. Pour ce faire, elle entend développer à l'extérieur les relations commerciales et intellectuelles de l'Indochine, plus spécialement encore avec le grand peuple chinois, dont les rapports avec l'Indochine doivent demeurer empreints d'un sentiment réciproque de confiance sympathie et de libérale amitié.

M. le Gouverneur général, à la demande qui lui en est faite, est heureux d'ailleurs de faire connaître aux représentants de la Chambre de Commerce, que, consulté à Paris par les Départements intéressés sur l'opportunité d'accorder aux Chinois établis en Indochine le bénéfice d'un Consulat de la République chinoise, il a répondu à cette demande par avis très favorable. Il estime en effet que cette création, en précisant heureusement la situation des Chinois établis en Indochine et en confirmant l'autonomie de l'union indochinoise par l'affirmation des droits réservés aux Indochinois, témoignera des cordiales relations de la France et de la Chine par la satisfaction que l'Indochine donnera ainsi au Gouvernement de la République chinoise.

Il ne s'agit encore, on le voit, que d'un projet ; aussi comprend-on fort bien que le Gouverneur général Maurice Long n'ait pas précisé davantage. Mais on peut, dès maintenant, tenir pour certain que, le jour où sa création sera décidée, le nouveau consulat aura son siège à Cholon, la capitale chinoise de la Cochinchine et de notre Indochine tout entière (*Asie française*, n^o d'avril 1921, p. 151).

Une ligne japonaise de navigation entre Formose et le Tonkin. — Le *Bulletin de la Société Franco-Japonaise de Paris* annonce, d'après le *Japan Chronicle*, que le gouverneur-général de Formose, baron Den, se propose d'établir une ligne japonaise de navigation entre le port formosan de Kelung et le port tonkinois de Haiphong, avec escale à l'île de Haïnan. La création de cette ligne serait, dans l'opinion du baron Den, absolument nécessaire pour le développement du Japon du côté du Sud. Sans doute, au début tout au moins, le fonctionnement de la nouvelle ligne entraînera quelque déficit, mais, pour combler cette perte, le gouverneur-général de Formose compte sur une subvention de 100.000 yen, demandée par lui à la Diète en faveur de la nouvelle ligne.

Une ligne téléphonique de Saïgon à Pnom-Penh. — Nous n'avons pas mentionné en son temps l'établissement d'une ligne téléphonique entre les deux capitales de la Cochinchine et du Cambodge. Cette ligne, qui a été posée très rapidement — en une dizaine de jours — relie Saïgon à Pnom-Penh depuis le 9 avril dernier ; son inauguration a consisté en une conversation entre le gouverneur-général de l'Indochine et le roi Sisowath, lequel s'est déclaré enchanté d'avoir pu converser de cette manière avec son interlocuteur.

L'usage du système métrique. — Le système métrique n'est pas encore en usage dans toutes les parties de notre Indochine, s'il est pratiqué en Cochinchine et au Cambodge, où fonctionne un service de vérification des poids et mesures, où les fermiers des marchés sont obligés de posséder le jeu complet de nos poids et mesures, rien de tel n'existe encore ni en Annam, ni au Tonkin. Là des instruments désuets, incommodes et imparfaits sont seuls en usage; il y aurait tout avantage à leur substituer un système de mesures uniforme et rationnel.

L'administration supérieure s'en est rendu compte, et a entrepris d'arriver, en Annam et au Tonkin, à faire disparaître le système actuel pour le remplacer par le nôtre; mais elle entend réaliser cette réforme graduellement, sans brusquer ni froisser la population indigène, et en ne causant guère de perturbation dans les habitudes du *nhaqué*. De là des mesures préparatoires prises, dès maintenant, pour mettre à la portée et à la disposition des indigènes tous les spécimens des poids et mesures de notre système métrique. En voici l'indication, telle que la donne une circulaire adressée au mois de février dernier aux résidents de l'Annam par le Résident supérieur *p. i.*

Je ne verrais pour ma part aucun inconvénient à ce que soit imposée aux fermiers, par les cahiers des charges relatifs à l'exploitation des marchés les plus importants, l'obligation de mettre à la disposition des indigènes une bascule, une ou plusieurs balances, des séries de poids et de mesures.

Pour l'avenir, le fermier entrant serait tenu de par le cahier des charges, de payer à l'adjudicataire sortant la valeur des instruments de pesée et de mesures suivant une estimation à intervenir. Cette obligation nouvelle n'entraînerait ainsi que des dépenses supplémentaires insignifiantes pour les adjudicataires qui en tiendront compte d'ailleurs dans l'établissement de leurs soumissions.

En ce qui concerne les marchés exploités directement par les villages, je vous serais obligé d'examiner dans quelles conditions les villages pourraient être appelés à faire l'acquisition des instruments de mesures et de poids.

Il serait bon d'éviter que ces dépenses donnent lieu au prélèvement de nouvelles taxes sur les habitants des communes intéressées; ce prélèvement constituerait aux yeux des indigènes un impôt nouveau, et ferait échec à la réforme que nous voulons entreprendre...

Vous voudrez bien examiner également s'il y aurait intérêt à installer des ponts bascules soit dans les marchés importants de bestiaux, soit dans les abattoirs, soit dans les centres où le commerce des paddys est le plus actif.

La presse locale se montre tout à fait favorable à cette réforme, et préconise un certain nombre d'autres mesures destinées à en accélérer la réalisation. On pourrait, écrit par exemple le *Courrier d'Haiphong*, « interpoler dans les séries métropolitaines des poids et mesures couramment employés par la population annamite ». Ce serait d'autant plus facile que certains de ces poids se rapprochent sensiblement des nôtres. « On pourrait encore adopter pour certains poids

et certaines mesures un type matériel étranger à ceux de la métropole; ainsi, ceux-ci conserveraient l'aspect traditionnel des poids et mesures similaires ». Mais on doit bien se garder de conclure de telles propositions à une résistance sérieuse à la réforme. L'Annamite n'est pas si routinier qu'il n'en accepte rapidement toutes les données et ne se familiarise sans coercition avec les nouveaux poids et mesures. Tout comme le commerçant indigène, le paysan saisira les avantages du nouveau système, et très vite.

Ainsi se prépare une réforme qui aura son intérêt, à tous égards, et qui aboutira un jour pour le plus grand bénéfice de l'Annam et du Tonkin, comme elle a déjà abouti pour le plus grand bénéfice de la Cochinchine et du Cambodge.

La question de la foire de Hanoï. — *L'Asie française* a parlé, dans son dernier numéro (p. 308-309) de la regrettable décision qui a été prise au sujet de la foire de Hanoï; elle croit utile d'y revenir aujourd'hui encore, pour reproduire les termes du rapport dans lequel la Chambre de Commerce de Hanoï, dont personne ne contestera la compétence, s'est élevée contre la suppression projetée de la foire qui devait avoir lieu du 1^{er} au 15 décembre 1921.

C'est par une lettre en date du 24 mai que le Gouverneur général de l'Indochine a fait connaître sa décision à la Chambre de Commerce de Hanoï. Celle-ci s'en est émue, et sa commission « Commerce et Industrie » a déposé à la séance du 13 juin un rapport dans lequel on trouvera confirmées et présentées avec une grande force certaines des indications que nous donnions naguère, comme aussi énoncés plusieurs arguments nouveaux qui ont leur prix.

Voici le texte de ce rapport, ou plutôt de ses parties essentielles :

Encore qu'elle ne soit qu'à ses débuts, la Foire de Hanoï, seule manifestation régulière du développement économique de la colonie, est d'ores et déjà connue en Indochine. Elle commence à être connue à l'extérieur, les demandes de participation adressées en vue de celle qui devait se tenir cette année en sont la preuve.

Il est indéniable que l'habitude est maintenant prise de venir à la foire annuelle; que des courants économiques se dessinent entraînant les producteurs à exposer et les acheteurs à examiner les marchandises proposées.

Les industriels français comptent sur la foire pour présenter leurs nouvelles fabrications et montrer les progrès réalisés sur les anciennes. Quant aux producteurs indigènes, qui y participent de plus en plus nombreux chaque année, ils attendent impatiemment la seule occasion qui leur soit offerte d'affirmer publiquement leur ingéniosité et leur adaptabilité, et de prouver leur désir de mieux faire. L'empressement que montrent les uns et les autres permet d'affirmer que la Foire de Hanoï est actuellement bien plus avancée que celle de Lyon.

En raison des conditions économiques du moment, les industries de la colonie traversent une période particulièrement difficile. Or, il faut empêcher que les producteurs indigènes se découragent et pour cela il faut leur apprendre la persévérance et que, dans les luttes économi-

ques comme dans les batailles, ceux-là seuls peuvent être victorieux qui gardent intacts leur énergie et leur foi dans le succès final. Il faut aussi leur donner l'exemple; la Foire de Hanoï permettra de le faire, de même qu'elle permettra d'encourager les initiatives heureuses qui s'y manifesteront et de récompenser les efforts qui le mériteront. Les producteurs indigènes ne comprendront pas qu'on supprime la Foire de Hanoï, à laquelle ils exposent eux-mêmes et pendant laquelle ils sont eux-mêmes en contact avec des acheteurs éventuels, sous le seul prétexte qu'il faut préparer l'exposition de Marseille à laquelle ils n'assisteront pas, et dont le but, par ailleurs, est différent.

Il n'apparaît pas, au reste, que l'organisation de la foire de Hanoï puisse nuire à la préparation de l'exposition de Marseille; l'administration aura d'ailleurs la faculté de supprimer, cette année, la représentation administrative de quelques pays de l'Union, représentation qui a consisté jusqu'à présent à exposer quelques échantillons de valeur inégale qui n'ont donné lieu qu'à un très faible courant d'affaires.

Votre commission est donc d'avis :

Qu'il y a lieu d'appeler l'attention de M. le Gouverneur général de l'Indochine sur ce fait que la suppression, cette année, de la Foire de Hanoï préjudiciera à une grande partie des ressortissants de la Chambre de Commerce;

Que cette suppression serait d'autant plus regrettable qu'en raison des conditions économiques actuelles il faut éviter que les producteurs indigènes se laissent gagner par le découragement;

Que, sauf à supprimer exceptionnellement, cette année, les représentations administratives, il y a lieu non seulement de maintenir la Foire de Hanoï, mais encore d'en ouvrir largement les portes aux bonnes volontés individuelles qui ne manqueront certainement pas de se manifester, donnant, à un moment difficile, un exemple de persévérance qui sera assurément suivi, et ne pourra qu'aider au développement économique de la colonie.

A l'unanimité, la Chambre a transformé ce rapport en délibération et décidé de saisir de la question le Gouverneur général.

Il a été fait observer en outre que si, cette année, la préparation de l'Exposition de Marseille doit servir de prétexte pour supprimer la Foire annuelle de Hanoï, il est à présumer que l'an prochain on invoquera l'existence de cette même Exposition pour négliger sa préparation et décider son renvoi à l'année suivante: puis, en 1924, on pourra alléguer les mêmes raisons à propos de l'Exposition coloniale interalliée de Paris, si bien que la Foire de Hanoï est d'ores et déjà menacée dans son existence pour plusieurs années, au moment même où elle devrait présenter le plus grand intérêt.

La Chambre a décidé de manifester également cette crainte au Gouverneur général de l'Indochine.

De son côté, la Chambre de Haiphong, saisie de protestations émanées de plusieurs de ses ressortissants au sujet de la suppression de la foire de Hanoï, a étudié la question et a émis un avis nettement défavorable. Le procès-verbal de sa séance du 20 juin dernier en fait foi.

La Chambre... estime que la suppression de cette manifestation économique qui permettait à certaines industries de se faire connaître, tant des consommateurs indigènes que des producteurs de matières premières, leur causera

un préjudice certain. La dernière foire leur vait valu une correspondance très intéressante de la part d'indigènes.

Elle se rallie aux objections présentées par la Chambre de Commerce d'Hanoï et décide d'appuyer les arguments que cette Assemblée a donnés en faveur du maintien en 1921 de cette Foire.

Elle priera le Résident Supérieur de bien vouloir examiner s'il lui serait possible de demander à M. le Gouverneur Général de revenir sur sa décision.

La Chambre ajoutera qu'il lui a été dit qu'il serait projeté de faire tenir cette foire l'an prochain à Saïgon. — Pour le cas où cette décision aurait été réellement envisagée, elle priera le Résident Supérieur de vouloir bien intervenir pour qu'il n'y soit pas donné suite. — C'est Hanoï qui a eu l'initiative de cette manifestation et c'est dans cette ville qu'elle doit se continuer, car à l'encontre de la Cochinchine, le Tonkin est un pays de fabrications où cette exposition des produits peut avoir sa réelle utilité.

En dépit de ces protestations, la décision prise a été maintenue et la foire de Hanoï est supprimée en décembre 1921.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Travaux publics projetés par le ministère des Colonies. — *L'Asie française* a publié récemment (n° de juillet-août 1921, p. 308) le sommaire du programme des travaux publics à exécuter dans les différentes parties de notre empire d'Indochine, tel que l'a établi M. Albert Sarraut dans le rapport déposé par lui sur le bureau de la Chambre des Députés le 12 avril de cette année. Elle se doit d'indiquer aujourd'hui quels travaux le ministre des Colonies estime devoir être exécutés dans les établissements français de l'Inde.

L'énumération sera brève, et on le comprend parfaitement quand on sait quelle est la situation exacte de nos possessions de l'Inde: Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé, et quelle piètre figure elles font au regard des villes de l'Empire britannique. Le programme établi par le ministère des Colonies se réduit aux points suivants: a) Amélioration des ports de Pondichéry et de Karikal; b) Travaux d'irrigation.

Nous aurons à revenir quelque jour sur ces différents articles du programme ministériel.

Levant

Un complot nationaliste à Constantinople. — Le général Harrington, commandant en chef des troupes alliées à Constantinople, a découvert dans cette ville un complot tramé par les nationalistes. Ce complot tendait, paraît-il, à provoquer des mutineries parmi les contingents indiens de religion musulmane entretenus par les Anglais à Constantinople, à assassiner le Cheikh-ul-Islam et d'autres hauts fonctionnaires ottomans et aussi les chefs militaires des contingents alliés.

Un communiqué officiel émanant du général Harrington à la population de Constantinople s'explique à ce sujet dans les termes suivants :

Certaines organisations auraient été formées à Constantinople dans les buts : 1° de provoquer la révolution à Constantinople ; 2° de prendre et distribuer le matériel de guerre turc placé sous la garde des autorités militaires alliées ; 3° de provoquer le mécontentement parmi les troupes anglaises ; 4° d'assassiner certains officiers supérieurs des forces alliées. La liste des personnes impliquées dans ce complot a été remise aux autorités turques qui sont tenues de livrer lesdites personnes dans un délai de sept jours. Le procès sera instruit par un tribunal allié. Le commandant des forces alliées compte sur la population pour maintenir la sécurité et la tranquillité. Dans le cas contraire, toutes les dispositions seront prises par les autorités alliées.

On a le droit, semble-t-il, d'être quelque peu sceptique au sujet de ce complot. Sans doute existe-t-il de nombreux nationalistes à Constantinople, et aussi des éléments troubles qui sont toujours désireux de participer à une agitation afin d'en tirer quelque bénéfice ; mais de là à une conspiration véritable, il y a très loin. Aussi bien, dès le premier jour, les informations reçues ont-elles paru exagérées, et les hauts-commissaires alliés n'ont pas semblé en être très émus ; seuls, les milieux militaires britanniques s'en sont déclarés préoccupés. Mais ne l'étaient-ils pas surtout des revers subis par les Grecs sur les bords du Sakaria, et des répercussions que ces revers pouvaient avoir à Constantinople ? De là à grossir l'importance de menées nationalistes, afin de justifier l'arrivée d'une flotte anglaise dans les eaux du Bosphore, il n'y avait qu'un pas.

Effectivement, une nouvelle escadre britannique, comprenant 5 cuirassés ou croiseurs et 10 destroyers, et placée sous le commandement de l'amiral de Robeck, est entrée dans le Bosphore. Peut-être le prétendu complot dont nous venons de parler a-t-il été allégué pour expliquer son arrivée, à moins que, comme le dit le correspondant du *Temps* à Constantinople, on ne doive attribuer tout le bruit fait autour de lui à une confiance exagérée des autorités britanniques dans la valeur d'informations lancées par différentes officines bien connues sur la place même, « et dont quelques personnalités intéressées déclenchent les offensives lorsqu'il en est besoin ».

Dans tous les cas, le général Harrington n'a pas tardé à se rendre compte qu'il avait été induit en erreur, et un nouveau communiqué a annoncé à la population paisible de Constantinople qu'elle n'avait plus à craindre l'application des mesures de rigueur dont elle avait été menacée précédemment.

Les hostilités gréco-turques. — Les Grecs ont tenu la promesse qu'ils avaient faite à la suite de l'avance que nous avons enregistrée dans notre dernier numéro (à la p. 311) : ils ont déclenché au milieu du mois d'août — le 14 — une grande offensive dans la direction d'Angora, la capitale des nationalistes turcs.

Montée avec soin, pourvue d'aviation pour éclairer la marche des troupes et surveiller les mouvements de l'ennemi, l'offensive hellénique a progressé rapidement vers l'Est depuis ses points de départ, c'est-à-dire depuis les points où elle s'était arrêtée le 24 juillet, tandis que l'escadre grecque opérant dans la mer Noire y saisissait des bateaux turcs chargés de munitions de guerre de provenance russe. Derrière les troupes, arrivait l'administration militaire chargée de régir, sous la direction du général Vlachopoulos, gouverneur général militaire, les territoires occupés entre la région de l'Ouest approximativement déterminée par la paix de Sèvres et le front lui-même.

C'est sur un front de 85 kilomètres qu'avancèrent les troupes helléniques, progressant plutôt, en direction d'Angora, légèrement vers le Nord que droit à l'Est. Jusque sur les bords du Sakaria, elles ne rencontrèrent aucune résistance sérieuse, les seules difficultés contre lesquelles elles devaient lutter, tenant à la nature physique du pays et aux dommages réalisés par les Kémalistes, qui, en se retirant, détruisaient les ponts et faisaient le vide devant leurs adversaires. Sur une profondeur d'environ 100 kilomètres, ceux-ci trouvèrent déserts les villes (Sivri-Hissar) et la plupart des villages. Parvenus sur les bords du Sakaria, le Sangarios des anciens, ils le franchirent et en suivirent ensuite les deux rives, comme aussi la lisière du grand Désert salé, jusque sur les bords du Gueuk-Sou ; là, les attendaient les nationalistes turcs et une grande bataille s'engagea.

Jusqu'alors, la résistance opposée par les Turcs n'avait pas été très opiniâtre ; tandis qu'il concentrait ses troupes, Moustapha Kemal (qu'avait peut-être surpris la rapidité de l'offensive ennemie) s'était contenté de faire harceler les Grecs par ses arrière-gardes, et, pour les entraîner plus loin de leurs bases, à répandre le bruit de l'évacuation d'Angora. Quand il estima ses adversaires suffisamment fatigués par leur avance même, par la chaleur du mois d'août, par le voisinage de ce Désert salé qui, par sa constitution géologique, par ses températures excessives et par sa sécheresse et son aridité rappelle le Sahara, il accepta la bataille dans des positions choisies et fortifiées par lui, avec l'aide de son quartier-maître général, Kiazim Karabekir Pacha, dont on n'a pas oublié la campagne en Arménie.

Il ne saurait être question de suivre ici dans ses péripéties et ses développements la bataille du Sakaria, d'abord parce que l'*Asie française* n'est pas une revue technique, puis parce qu'en présence des affirmations contradictoires des adversaires, il est bien difficile de démêler exactement la vérité. Du moins peut-on dire que la lutte a duré du 24 août au 7 septembre, qu'à la première de ces dates les Grecs ont engagé le combat, qu'ils ont d'abord enlevé une partie des positions avancées tenues par les nationalistes, mais que, dès le 26 août, ces derniers ont repoussé leurs ennemis et ont repris leurs positions. La lutte s'est continuée avec ardeur les jours suivants ; mais, à la suite d'alternatives diverses, elle perdait de son intensité dès le 1^{er}

septembre, puis, le 7, les Grecs rompaient le combat, faisaient repasser le Sakaria à leurs soldats et commençaient à rebrousser chemin vers l'Ouest, avec une certaine hâte, semble-t-il. Déjà auparavant, le roi Constantin avait quitté Eski-Cheir pour rentrer à Brousse, « en raison de son état de santé », disaient les télégrammes grecs, en raison de la tournure que prenaient les hostilités, pensaient — et écrivaient — plusieurs des journalistes de l'Occident.

De fait, les Grecs n'ont atteint, bien qu'un récent communiqué semble dire le contraire, aucun des buts qu'ils avaient indiqués naguère comme étant les leurs. A Smyrne, au début du mois d'août, M. Gounaris avait annoncé la chute d'Angora comme « très prochaine » et les Grecs ne se sont pas emparés de la capitale des nationalistes. Un peu plus tard, à Athènes, il avait dit et redit que les généraux grecs se proposaient d'anéantir les armées kémalistes, que tel était le but des futures opérations militaires, et que l'armée hellénique n'irait pas jusqu'à Angora si le résultat visé était obtenu auparavant ; or, les armées nationalistes ont, dès le 10 septembre, repris le contact avec les Grecs revenant sur leurs positions fortifiées, et leur auraient même, dit-on, infligé de sérieuses défaites. Enfin, M. Gounaris avait encore déclaré, à Athènes, que la Grèce refuserait toute proposition de paix ou de médiation tant que les armées kémalistes ne seraient pas anéanties, et voici qu'il est ou plutôt qu'il serait question de paix ou de médiation. En vérité, les événements ont singulièrement confirmé les prévisions du maréchal Foch, qui a déclaré naguère que les Grecs n'étaient pas plus capables de venir à bout des nationalistes turcs que ceux-là mêmes de leurs adversaires !

Les Grecs se sont refusés à tenir compte des avertissements du maréchal et se sont même moqués de son opinion, et leur gouvernement vient d'appeler sous les drapeaux une nouvelle classe, la classe 1922, au risque d'accroître encore l'impopularité dont jouit maintenant le souverain. Ainsi répondent-ils aux mesures prises par Moustapha Kemal à la fin d'août. Alors, celui-ci avait décidé la levée en masse de tous les hommes de 20 à 45 ans ; le paiement d'un impôt de guerre de 40 %, payable en nature, sur toutes les denrées que possédaient les commerçants et que pouvait utiliser l'armée ; enfin, la réquisition intégrale de toutes les denrées venues de l'extérieur, si elles étaient utilisables pour l'armée. Que va-t-il résulter de toutes ces mesures ?

Le chef du gouvernement nationaliste d'Angora, Moustapha Kemal Pacha, a eu du moins le mérite de le dire avec une netteté parfaite. Dans une déclaration que le « bureau turc d'informations » a communiquée à la presse, il s'est exprimé ainsi :

Même si nous étions obligés de continuer la guerre pendant plusieurs années, nous ne cesserions pas la lutte avant d'avoir chassé les Grecs de toute l'Asie Mineure. La Turquie appartient aux Turcs.

Notre but de guerre est très clair : la Thrace orientale, dans l'arrière-pays, est inséparable de la Turquie et elle possède une population en majorité turque. Nous accepterons un plébiscite pour le reste de la Thrace.

Constantinople est à nous. Quant aux Détroits, nous accepterons volontairement des conditions qui ne menaceront pas la sécurité de notre capitale.

Je sais que la guerre coûte cher et je regrette beaucoup d'être obligé de la continuer. Mais si l'on nous laisse en repos, nous aimerons mieux travailler au développement intérieur de notre pays.

Tous les Turcs sont unis. Toutes les nouvelles relatives à la formation d'un parti dirigé par Enver et opposé à notre gouvernement sont fausses.

Nous avons signé avec la Russie un traité d'amitié, mais la condition essentielle de ce traité est que les bolchevistes ne feront aucune propagande dans notre pays, car notre organisation est complètement différente de celle des Soviets.

La presse nationaliste confirme ces déclarations, tandis qu'au contraire les journaux turcs déclarent que la campagne militaire est terminée grâce à « la victoire » des soldats de Constantin et que la parole est désormais à la diplomatie. Mais comment la conversation s'engagera-t-elle si les Turcs ne sollicitent pas la paix et si la Grèce ne demande pas la médiation des puissances alliées, comme le ministre des Affaires étrangères l'a affirmé à Athènes le 18 septembre ?

En attendant que l'avenir résolve cette question, voici en quels termes le correspondant de l'Agence Reuter à Smyrne a résumé, dans une lettre du 17 septembre, les phases de la bataille du Sakaria :

La bataille qui a commencé dans la soirée du 22 au 23 août a pris fin. Les Grecs, qui avaient avancé au début avec prudence, réussirent tout d'abord à franchir le fleuve Sakaria. Ils s'emparèrent ensuite des premières lignes turques, où ils rencontrèrent une résistance beaucoup plus vive de la part des Turcs. Après avoir franchi le Sakaria, l'aile droite de l'armée grecque se déploya d'une façon excessive et les Turcs, profitant de la situation, se lancèrent à l'attaque et réussirent à bousculer deux divisions grecques qui se replièrent en désordre. Ces deux divisions, dont les pertes furent très élevées, durent abandonner la plus grande partie de leur artillerie.

Ceci se passait immédiatement après le passage du Sakaria et marqua la première phase de la bataille. Dans la seconde phase les troupes grecques vinrent en contact avec les deuxièmes lignes turques contre lesquelles, cependant, leur offensive vint se briser. Alors commença la contre-offensive turque, exécutée avec des réserves considérables et qui prit les Grecs par surprise. Elle fut lancée à un moment où les troupes grecques étaient complètement épuisées et elle eut pour résultat de jeter en arrière l'aile gauche et le centre de l'armée grecque, ce qui provoqua une grande confusion dans les rangs grecs. C'est pourquoi l'état-major grec, après avoir tenu un conseil de guerre, décida de se replier derrière le Sakaria.

Les adversaires combattirent, des deux parts, avec le plus grand courage et la plus grande énergie. On peut estimer les pertes grecques à 25.000 hommes ; quant aux pertes turques, il est difficile de les évaluer, mais on peut toutefois déclarer qu'elles ont été considérables.

Le correspondant de l'Agence Reuter conclut ainsi :

Il n'est pas douteux que l'offensive grecque a complètement échoué et a coûté fort cher à l'armée hellénique. Suivant des informations venant de l'intérieur, les Grecs ont dû abandonner une partie de leur artillerie lourde dans leur retraite.

J'ai pris connaissance de lettres écrites du front par des soldats grecs qui déclarent que de nombreuses désertions se produisent journellement à la suite des privations endurées par les troupes qui sont découragées.

Il est fâcheux que les Grecs aient proclamé à l'avance de façon officielle qu'ils entreraient à Angora le 8 ou le 9 septembre.

La famine en Arménie. — Non moins que la Géorgie, dont il sera question plus loin (p. 395) et l'Azerbeïdjan, l'Arménie a souffert depuis quelques mois d'une foule de maux. Elle a été très éprouvée par le choléra, et la famine, avec toutes ses conséquences, est venue s'abattre sur ce malheureux pays. Elle l'a réduit à un tel état que la Commission américaine de secours contre la famine n'a pas hésité, dans une dépêche adressée le 29 août à M. Hoover, à prendre l'Arménie comme terme de comparaison auquel rapporter l'état de la Russie. « La condition actuelle dans le bassin de la Volga n'est pas encore aussi mauvaise qu'en Arménie, a-t-elle écrit; mais elle le sera incontestablement avant l'hiver, et cela sur une échelle infiniment plus vaste », sauf en cas de secours immédiat. Et elle ajoute : « La Russie devient rapidement une seconde et vaste Arménie, avec des populations affamées et désespérées. »

L'Arménie et la Société des Nations. — Le président de la Société des Nations a reçu au début de la session qui s'est ouverte à Genève à la fin d'août 1921, un télégramme dans lequel la colonie arménienne de Vienne priait « l'Assemblée de la Société des Nations de mettre la question arménienne à l'ordre du jour ». Le télégramme ajoutait : « Le peuple arménien arrive, par la guerre mondiale, à l'agonie. Il fait appel à la Société des Nations; Nous désirons voir si vous réaliserez les droits qui ont été accordés à l'Arménie par les traités internationaux. »

Ce télégramme a provoqué une motion du professeur Murray, un représentant de l'Afrique du Sud, tendant à ménager, lors de la future révision du traité de Sèvres du 10 août 1920, la création pour les Arméniens d'un foyer national entièrement indépendant de la Turquie. Cette création avait été envisagée par le Conseil Suprême dans sa session de Londres, au mois de mars dernier; l'idée a été reprise avec force par le professeur Murray dans sa motion, dont voici la conclusion :

Considérant que le Conseil suprême a proposé d'envisager, dans la révision du traité de Sèvres, la création d'un foyer national pour les Arméniens; considérant, en outre, l'imminence probable d'un traité de paix entre la Turquie et les puissances alliées, à une date rapprochée, l'assemblée invite instamment le conseil à insister auprès du Conseil suprême sur la nécessité de prendre des mesures dans le traité pour sauvegarder l'avenir de l'Arménie et, en particulier, de donner aux Arméniens un foyer national entièrement indépendant et une administration autonome.

Renvoyée à la sixième Commission, celle des questions politiques, pour être examinée par elle, la motion du professeur Murray a été défendue par lord Robert Cecil et appuyée par les délégations de Roumanie, de l'Etat serbe-croate-slovène,

de la Grèce, de la Suède et de la Norvège. Finalement, cette Commission a pris, à l'unanimité, une décision d'après laquelle l'Assemblée de la Société des Nations demandera à son Conseil de rappeler au Conseil Suprême des Puissances alliées la nécessité de sauvegarder l'avenir de l'Arménie en créant « un foyer national entièrement indépendant de la domination ottomane ».

C'était là, en réalité, le fond même de la motion Murray.

Présentée à l'Assemblée, le 21 septembre, par M. de Gimeno, président et rapporteur de la Commission compétente, cette motion a rencontré la plus grande faveur. M. Séfériadès, délégué grec, a plaidé avec chaleur la cause de l'Arménie, ce qui lui permettait de faire le procès de la Turquie.

Nous n'avons pas le droit, conclut-il, de nous borner à émettre des vœux simplement platoniques; dans le cas où de nouveaux massacres auraient lieu en Arménie, le sang des victimes rejaillirait sur notre assemblée elle-même.

Après que M. Léon Bourgeois eût formulé une réserve « non pas sur le fond de la question, ni sur les témoignages de sympathie que (dit-il) nous pouvons désirer rendre à la malheureuse population de l'Arménie, mais sur la question de compétence » (car il s'agit en réalité de la création d'un Etat arménien, et l'Assemblée plénière ni le Conseil de la Société des Nations n'ont pas cette compétence), lord Robert Cecil, un des délégués de l'Afrique du Sud, lui aussi, a insisté pour l'adoption de la motion Murray, que l'Assemblée a ensuite votée à l'unanimité.

Les affaires de Syrie au Sénat. — Comme la Chambre des Députés, et après elle, le Sénat s'est, avant de se séparer, occupé une fois encore des affaires de Syrie. Il l'a fait au moment où, dans sa seconde séance du mardi 12 juillet, il a été invité à adopter un projet de loi portant ouverture de crédits au titre du budget général de l'exercice 1921. En lisant son rapport, le Rapporteur général de la Commission des Finances, M. Henry Chéron, a expliqué comment, sur les 330 millions 218.749 francs demandés par le Gouvernement, la majeure partie était représentée par un crédit de 280 millions pour l'entretien de l'armée du Levant.

Le Gouvernement a fait connaître que si, à la suite de l'accord de Londres du 11 mars 1921, signé avec les plénipotentiaires du Gouvernement national turc, il avait été permis d'envisager l'évacuation de la Cilicie et la réduction des effectifs de l'armée du Levant, il n'en était plus de même aujourd'hui. Le refus par l'assemblée d'Angora de ratifier l'accord susvisé et aussi bien des incidents récents motivent, d'après le Gouvernement, le maintien de nos forces militaires en Cilicie. Le crédit supplémentaire sollicité à cet effet s'élevait à 326 millions. La Chambre l'a réduit à 280 millions pour affirmer son désir de voir se réaliser l'évacuation de la Cilicie.

Puis il a, en quelque manière, amorcé une discussion sur ce sujet en ajoutant un peu plus loin :

Au chapitre E 32 (Entretien de l'armée du Levant), la Chambre a réduit à 280 millions le crédit demandé par le Gouvernement, qui était de 326 millions.

Nous vous proposons nous-mêmes de le réduire à 250 millions, à la fois afin de manifester notre volonté très nette que l'évacuation promise par le Gouvernement se fasse aussitôt que les circonstances le permettront et que les dépenses abusives d'occupation soient réfrénées.

Il appartiendra, du reste, au Sénat d'obtenir de M. le Président du Conseil toutes les explications nécessaires sur la politique militaire du Gouvernement et, notamment, sur la politique d'occupation de Cilicie.

Ainsi, au nom de la Commission sénatoriale des Finances, M. Henry Chéron concluait au vote d'une somme de 250, et non pas de 326, ni même de 280 millions de francs.

Par la voix du Ministre des Finances, le Gouvernement a demandé, lorsque le chapitre E 32 est venu en discussion, le rétablissement du chiffre de 280 millions, précédemment voté par la Chambre des Députés. C'est à ce propos que la discussion s'est engagée.

M. VICTOR BÉRARD. — Le Gouvernement peut-il nous donner quelques raisons de ce rétablissement?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Quelques raisons de la diminution, voulez-vous dire.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission des Finances propose 250 millions; le Gouvernement demande 280 millions.

La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne fais aucune difficulté pour expliquer au Sénat quelle est la position du Gouvernement dans cette question, et je prie la haute Assemblée de vouloir bien l'examiner, objectivement. C'est une question de politique extérieure de la plus haute gravité: le problème de la politique spéciale de la France en Orient. J'ai eu l'occasion, dans un débat précédent, de dire comment le Gouvernement envisageait cette politique et combien il était nécessaire pour la France de maintenir sur un littoral que vous connaissez le prestige de ses traditions anciennes.

J'ai dit que si une puissance a le droit d'exercer un mandat sur la Syrie, c'est la France, pour une foule de raisons qu'il n'est nul besoin d'indiquer au Sénat.

Cette politique, au nom de laquelle le Gouvernement a sollicité un mandat sur la Syrie, que doit-elle être? Une politique de domination, inspirée par un esprit de conquête? Nullement. Là, nous avons été appelés par le vœu ardent, unanime de toutes les populations. Lorsqu'il s'est agi de la disparition de la Turquie — et, à un moment donné, c'est une question qu'avait posée la guerre, — il a fallu savoir quelles seraient les puissances qui se partageraient cet empire. En 1916, dans des accords aux négociations desquelles j'avais présidé, j'avais cru bien interpréter les droits immémoriaux de la France en demandant pour elle, non seulement le mandat sur la Syrie, mais des droits infiniment plus étendus. Ils avaient été accordés, et puis, dans la suite, par le jeu des négociations de paix, il s'est trouvé que peu à peu la part de la France a été réduite aux proportions que vous savez.

Il ne s'agit pas de récriminer; il ne s'agit pas de dire si c'est une chose heureuse.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Ce n'est pas du définitif, on pourra corriger cela. (*Exclamations à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous en prie, Mon-

sieur Delahaye! Il y a, hélas! d'excellents Français qui considèrent que plus la part de la France diminue dans ces régions, et plus c'est heureux pour elle.

J'ai dit à la Chambre des Députés, et je n'hésite pas à dire au Sénat qu'il y a eu des moments où, sous l'influence de mouvements d'impatience analogues à ceux qui se manifestent aujourd'hui, sous l'empire de préoccupations identiques, la France s'est détournée de certaines régions. Et que de regrets, depuis! (*Très bien! très bien!*)

Je ne veux pas présider à une politique qui entraîne des amertumes de cette sorte et des regrets de cette importance (*Très bien!*) et, tant qu'il sera en mon pouvoir de maintenir la France sur ce littoral de la Méditerranée, où, je l'ai dit et le répète, il n'est pas une pierre qui n'atteste l'effort de civilisation entrepris dans le passé par notre pays, je le ferai. (*Nouvelle approbation.*)

Maintenant, il y a une autre question posée. On nous dit très volontiers: « Mais, restez en Syrie, rien ne vous empêche d'y rester; seulement, faites-y une meilleure administration. »

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — C'est cela.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je suis d'accord. J'ai dit que nous sommes encore dans une période assez troublée. Nos troupes ont été aux prises avec des événements redoutables. Elles ont dû installer une administration difficile dans des milieux de trahison, à une heure donnée, parmi des populations qui avaient subi, pendant la guerre, les plus rudes traitements, où tout était à refaire avec des militaires qui ont d'autres qualités et qui ont fait leurs preuves, mais qui ne sont peut-être pas tout à fait qualifiés pour une administration purement civile. Là, il s'agissait de s'installer avec le vœu des populations, avec leurs sympathies, il n'y avait pas à exercer une administration oppressive, tyrannique, à faire œuvre de colonisation, ni même de protectorat, mais il s'agissait seulement d'exercer le mandat le plus léger possible pour les populations. Car il faut tenir compte du fait qu'en Syrie ce n'a pas affaire à une population homogène, qu'il n'y a pas une unité syrienne, mais que l'on trouve quatre fractions très distinctes de la population qui aiment également la France, qui s'inspirent également de la civilisation et qui veulent qu'on leur donne le maximum d'autonomie dans l'administration locale (*Très bien!*), mais qui seraient incapables de s'entendre entre elles si l'n'y avait pas un lien qui les réunisse et leur facilite l'effort commun. (*Vive approbation.*)

Voilà le rôle de la France en Syrie. Ce rôle, elle veut le jouer en collaboration étroite, intime, avec la Turquie, qui sera sa voisine. Elle a le désir d'évacuer, dans un bref délai, la Cilicie, où il est entendu qu'elle ne restera pas. Et c'est là, Messieurs, j'en conviens, une chose douloureuse pour le pays, que nous y ayons eu des soldats se battant, versant leur sang, périssant par centaines sur un territoire qui ne devait pas rester à la France.

C'est encore un des sacrifices que la France a faits à des considérations d'humanité. Par le traité de Sèvres, il a été entendu qu'elle ne resterait pas en Cilicie, mais aussi qu'elle ne s'en irait pas sans avoir reçu des garanties que les minorités qui s'y trouvent ne seraient molestées ni dans leur personne, ni dans leurs intérêts. Voilà le rôle ingrat que la France a accepté; mais enfin elle l'a accepté, elle a mis sa signature devant le monde, et ce serait pour elle une chose atroce qu'une fois partie de la Cilicie, son départ soit suivi d'excès sur les personnes ou sur les biens. Donc, c'est une nécessité pour elle de prendre toutes les précautions nécessaires. Peut-on reprocher à celui qui est à cette tribune de n'avoir pas essayé, dès la première heure, de redresser le traité de Sèvres? Dès la première heure, il a dit nettement à ses alliés que jamais, à cause des traditions de la politique française en Orient, il n'ob-

tendrait du Parlement français la ratification du traité de Sèvres tel qu'il était, sans en envisager la modification. Nous avons obtenu qu'on examinât cette modification, et, à Londres, par une offre de médiation, nous avons essayé de faire la paix générale en Orient. Nous n'avons pas réussi, les Grecs ont refusé d'accepter les constatations internationales que les Turcs avaient admises, soit à Smyrne, soit en Thrace. Alors, j'ai dit à nos Alliés que l'effort d'ensemble ayant malheureusement échoué, il restait tout de même, pour la France, à régler une situation qui lui devenait intolérable, et que c'était pour elle une nécessité de faire un accord particulier avec les nationalistes turcs, ou, si vous aimez mieux, car c'est le vrai nom à leur donner, avec les patriotes turcs.

Nous avons tenté de réaliser cet accord; il a été rédigé et signé: les hostilités ont cessé, le sang de nos soldats ne coule plus. Ce n'est pas négligeable à mes yeux, mais n'est pas suffisant. Nous avons des prisonniers qui sont entre les mains des Turcs depuis un certain nombre de mois et qui aspirent à la liberté, dont les familles nous font comprendre que notre devoir est de hâter leur libération. Et puis, enfin, ayant peut-être d'autres efforts à faire sur d'autres points qui intéressent plus essentiellement la France, il est nécessaire, c'est notre devoir, de réduire au minimum nos charges militaires dans les pays lointains.

Voilà le problème, Messieurs. Seulement, pour le résoudre, il ne suffit pas d'un homme de bonne volonté: il faut être deux. Nous ne pouvons pas nous en aller sans avoir pris toutes les précautions nécessaires: il faut que nous ayons réglé avec les nationalistes turcs les limites de notre frontière. Tout en respectant scrupuleusement leur souci légitime qu'il ne soit en rien porté atteinte, si la nation turque doit revivre, aux principes de la souveraineté de cette nation, il faut cependant que nos intérêts essentiels soient sauvegardés.

Voilà le problème très rapidement exposé. Je m'excuse, je suis déjà trop long. (*Dénégations.*) Je m'efforce de faire la synthèse de la politique du Gouvernement.

Pour des préoccupations de souveraineté nationale, Angora n'a pas ratifié l'accord. Nous avons été renseignés depuis. Des hommes, qui avaient négocié, signé avec nous à Londres, sont allés, comme Békir-Sami-Bey, comme le docteur Rechad, soutenir loyalement l'accord dont ils avaient pris la responsabilité. Je dois reconnaître que leur tâche était difficile, parce qu'il existe là-bas un milieu mystique que nous n'avons, peut-être, pas très bien compris. Il s'est formé de tout ce qui, en Turquie, n'a pas voulu mourir en tant que peuple et que nation.

Il y a là tout un bouillonnement de patriotisme autour de serments échangés, qu'on ne se séparera pas, qu'on ne baissera pas les armes tant que la Turquie n'aura pas revêcu dans sa souveraineté.

Alors, tout ce qui, dans notre accord, pouvait paraître attentatoire à ces serments, à ces principes, naturellement a fait reculer la solution.

Est-ce à dire qu'on n'ait pas eu la volonté de s'entendre avec la France? Non, pas du tout. On a le vif désir d'un accord avec la France. Je le vois, du reste, s'affirmer dans ce fait que les hostilités n'ont pas repris, que des négociations nouvelles se sont rouvertes.

Mais, Messieurs, quelle erreur de croire que des manifestations contre le vote des crédits soient de nature à renforcer votre Gouvernement dans ses négociations!

C'est l'affaiblir, dans le moment où il négocie avec un peuple sympathique à la France, mais oriental tout de même et qui n'est pas pressé de prendre des décisions.

Quand on lui dit — comme on l'a fait ces jours derniers, par la voix du Parlement, qui domine la voix du Ministre, dans un mouvement de générosité imprudente, du reste, comme on peut en déterminer avec de beaux

discours, lorsqu'on n'a pas la responsabilité des choses comme je l'ai — qu'au Parlement on ne veut pas voter les crédits, ils ne parlent plus, ils attendent; ils ont raison. Ils se disent: « Pourquoi ferions-nous des concessions, si nous est possible de voir se réaliser l'évacuation de la Cilicie, si le Gouvernement français ne peut pas y rester? »

Et, en effet, si vous votez une diminution des crédits, une demi-heure après je ne serai plus à la tête du Gouvernement. Je vous le dis nettement.

L'esprit d'économie que vous avez, je m'y associe. La preuve, c'est que si vous prenez le budget de 1922, vous verrez, en ce qui concerne l'administration civile de la Syrie, que j'ai tenu compte de vos justes observations. Le budget de 120 millions est réduit pour nous à 20 millions, soit une réduction de 100 millions sur les besoins. Cela marque notre orientation.

Les crédits qui étaient demandés pour l'armée d'occupation, avec l'espoir et le ferme désir qu'ils ne soient pas employés, s'élevaient à 326 millions. Nous les avons réduits à 280 millions, nous les avons donc diminués de 46 millions. On nous demande de les réduire encore de 30 millions.

Il est très possible que ce soit largement suffisant, étant donnés les événements que j'espère; mais voter cette réduction, ce serait amoindrir la force de ma parole dans les négociations engagées. Je ne peux admettre, moi, ministre des Affaires étrangères, que le Parlement français vienne diminuer mon autorité dans une telle négociation. (*Très bien! et applaudissements.*) C'est une question de confiance.

J'ai, dans ma poche, un télégramme d'une personne qui revient d'Angora. Cette personne est allée à Constantinople et à Angora, elle était dans les dispositions les plus sympathiques pour les nationalistes turcs, et il était intéressant pour nous qu'elle pût nous renseigner sur ce qui se passait là-bas. Je veux parler de M. Franklin-Bouillon, qui avait été hostile au traité de Sèvres, qui l'avait dit publiquement et ouvertement. Il est allé dans ce pays, et il est revenu à Beyrouth. Or, le jour où a été présentée la résolution dont je vous parlais, et qui marquait la volonté de réduire au minimum les crédits de la Cilicie, il a envoyé un télégramme où il manifestait son émotion, où il disait que l'effet là-bas était déplorable, que tout était à reprendre, et que, si l'on avait voulu rendre impossible la défense des intérêts français, on ne pouvait pas mieux faire.

Eh bien! Messieurs, vous direz si vous voulez faire la même chose. Dans tous les cas, c'est un autre que moi qui sera là pour recueillir votre vote et pour le transmettre.

La situation est nette. Le Gouvernement a la conviction, il a la quasi-certitude que, dans un très bref délai, cette question sera réglée, que la Cilicie sera évacuée, mais elle sera évacuée à la manière française... (*Très bien!*)

M. GAUDIN DE VILLAIN. — Dignement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...et sans donner à qui que ce soit l'impression que nous sommes contraints et forcés. Nous l'évacuerons après avoir pris nos précautions, des précautions pour défendre les minorités, d'abord, puis des précautions pour nous, et dans les conditions de dignité, de calme et de sang-froid qui doivent être pratiquées quand c'est un pays comme la France qui fait cette opération. (*Très bien! très bien!*)

Nous ne l'évacuerons pas en craignant que nos crédits soient insuffisants. Cela, ce n'est pas la manière française, à mon point de vue, à moi.

Si les crédits ne sont pas employés, vous les retrouverez. Nous avons calculé exactement ce qui serait nécessaire si les événements étaient défavorables. Mais je vous le dis nettement, j'ai la ferme conviction qu'ils seront

bons et que nous n'aurons pas besoin d'employer la totalité des sommes mises à notre disposition.

Tout de même, lorsqu'il s'agit d'une armée qui est en Cilicie, dans les montagnes, dans des conditions difficiles, croyez-vous qu'il suffise d'envoyer un télégramme pour qu'elle rentre en France, pour qu'elle soit répartie ailleurs et qu'il ne faille pas des crédits pour une opération pareille?

Ce n'est pas à des hommes expérimentés comme vous qu'il est nécessaire de démontrer que nous avons besoin des moyens indispensables pour réussir une pareille opération.

A l'avenir, vous verrez le budget qu'a déposé le Gouvernement, le très petit nombre d'hommes dont nous envisageons le maintien en Syrie et qui sera plus que suffisant, étant donnée l'affection des populations pour nous, pour assurer notre administration paternelle et légère, comme je le disais tout à l'heure. Vous verrez la volonté du Gouvernement et l'orientation de sa politique, mais aujourd'hui le Gouvernement a accepté une réduction de 46 millions, et, après avoir examiné les chiffres, il considère qu'il ne peut aller au delà. Au delà ce serait une indication qui lui rendrait, je le répète, toute négociation impossible. Je vous ai dit très nettement quelle était notre politique, le Sénat prendra ses responsabilités. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — Messieurs, il est tout d'abord de mon devoir d'indiquer au Sénat les raisons sur lesquelles la Commission des Finances s'est appuyée pour demander au Gouvernement de vouloir bien accepter une réduction de crédits; il n'est jamais entré dans la pensée de la Commission des Finances de gêner en quoi que ce soit la politique extérieure du Gouvernement. Nous avons été mus par un double sentiment. A tort ou à raison, nous avons pensé qu'il fallait effectuer le plus rapidement possible la rentrée de nos troupes, et l'évacuation des territoires et des points où elles sont encore exposées; nous avons entendu les doléances des populations indigènes et nous avons estimé qu'il était nécessaire d'apporter un certain nombre d'économies, non pas seulement à l'administration civile — nous savions, Monsieur le Président du Conseil, quel effort vous faisiez en ce sens — mais aussi à l'administration militaire.

Des membres autorisés de la Commission des Finances, qui sont animés, comme nous tous, du plus pur sentiment patriotique et d'un amour profond de l'armée, dont ils font partie d'ailleurs, nous ont signalé un certain nombre d'abus, auxquels il importe de mettre fin.

Cela dit, j'ai consulté dernièrement mes collègues de la Commission des Finances et la majorité de ses membres. En présence des déclarations du Gouvernement, entendant ne lui créer, comme je l'ai dit, aucune difficulté et prenant acte de ses déclarations en ce qui touche l'évacuation progressive, en raison des nécessités et des possibilités de la Cilicie, la réduction possible des effectifs également en Syrie et surtout la cessation des abus, la majorité de la Commission des Finances demande au Sénat de rétablir les crédits votés par la Chambre des Députés, soit 280 millions. Telle est la décision nouvellement prise par la Commission des Finances.

M. VICTOR BÉRARD. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Victor Bérard.

M. VICTOR BÉRARD. — Messieurs, le Sénat se trouve pour la première fois, depuis deux jours, dans une situation à peu près claire. Nous allons voter sur des chiffres qui nous ont été expliqués et, si nous n'avons obtenu que cette clarté dans la discussion, nous estimerions, mes amis

et moi, que nous n'aurions pas perdu notre temps, car, à la fin de cette discussion de crédits supplémentaires, nous tenons à dire bien haut que nous n'avons jamais admis la méthode qui a présidé depuis quarante-huit heures à cette discussion. On nous a fait voter dans la nuit, sur des chiffres qui n'étaient pas imprimés. Malgré tout le travail de notre Commission des Finances, malgré le zèle de notre Rapporteur, à qui nous tenons à rendre ici un éclatant hommage, il n'est pas un de nous qui, ce soir, ait la conscience tranquille (*Mouvements divers*) et qui puisse se dire qu'il a rempli son devoir comme il entendait le remplir.

Cette discussion à propos de la Syrie aura, du moins, cet effet de nous permettre d'exposer clairement ici ce que nous savons les uns et les autres. Permettez-moi de reprendre vos paroles, Monsieur le Président du Conseil, et de n'envisager qu'une question de politique extérieure en elle-même, sans aucune autre préoccupation, en la limitant peut-être plus encore que vous ne l'avez fait, en calculant les chiffres en fonction d'un résultat que vous désirez comme nous.

Tout de même, peut-être, subsiste-t-il quelques sujets d'inquiétude que vous nous permettrez bien de vous soumettre. Vous parliez, tout à l'heure, de ces excellents Français, qui, paraît-il, conservent une arrière-pensée d'évacuation complète et instantanée. Pour ma part, je n'en connais qu'un. J'ai eu beau consulter toute la collection des discours prononcés depuis trois ans sur la question syrienne, je n'ai trouvé que cette phrase :

« En ce qui nous concerne, voici notre opinion. Nous avons, en Syrie et en Cilicie, un intérêt sérieux, pressant, immédiat, qui prime tous les autres; c'est de nous en aller le plus tôt possible.

« Sur plusieurs bancs. — De Syrie également?

« M. Paul Laffont. — Oui, de Syrie également. Je vais vous expliquer mon point de vue. (*Mouvements divers.*)

« M. de Grandmaison. — D'autres iront à notre place.

« M. Paul Laffont. — Ne m'obligez pas à dire tout à la fois. Personne ne conteste, Monsieur de Grandmaison, et moi moins que personne, les intérêts qui nous ont appelés et qui nous retiennent dans ce pays, intérêts matériels et intérêts moraux; je laisse de côté les intérêts économiques dont il a été certainement fait état au cours des négociations engagées avec l'Angleterre. Il y aurait beaucoup trop à dire, et le Rapporteur du budget des Colonies ne pourrait peut-être se dispenser de faire remarquer qu'il est tout à fait inutile d'aller chercher en Syrie et en Cilicie des richesses qui existent en bien plus grande abondance dans les colonies françaises, qu'il est inutile et quelque peu scandaleux, peut-être, d'accorder notre protection à des sociétés puissantes qui vont immobiliser là, en territoire turc et qui le resteront, un argent qui serait bien plus utilement employé dans les colonies françaises. » (*Très bien! très bien!*)

Voilà bien un de ces excellents Français qui vous signaliez tout à l'heure, Monsieur le Président du Conseil, et qui demandent l'évacuation complète de la Syrie et de la Cilicie. Vous savez où est cet excellent Français, à l'heure actuelle: il est votre collaborateur au Gouvernement, c'est M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, des Télégraphes et des Téléphones. (*Sourires.*) Si donc vous l'avez pris dans votre Gouvernement, ne nous reprochez pas aujourd'hui d'avoir des inquiétudes beaucoup moins fortes que celles de votre collaborateur, en qui vous avez mis une confiance dont tous nous nous félicitons.

La question est ainsi débarrassée de tout élément de politique intérieure et personnelle. Voulez-vous me permettre de vous dire brièvement — et je vous en prie, Monsieur le Président du Conseil, ne voyez dans mes paroles que le désir que j'ai de ne pas exposer le Parlement aux récriminations des électeurs, qui deviennent chaque jour

plus violentes et plus fondées... (Nombreuses protestations.)
Je parle librement, Messieurs. Vous allez rentrer dans vos circonscriptions, vous allez trouver une agriculture ruinée par la sécheresse, des céréales qui n'ont pas poussé, des vignes qui ne donneront rien, et vous pouvez être certains que l'opinion publique se tournera vers vous pour vous demander des explications sur l'équilibre de ce budget et l'allègement de nos charges. (Protestations sur divers bancs.)

Il y a un an, nous avons demandé des réductions de crédits sur la Syrie, on nous a sorti une dépêche annonçant la victoire de Damas; cette victoire devait tout terminer.

Après la grande victoire de Damas, nous avons eu la grande victoire d'Alep, puis la grande victoire d'Aïntab, puis la grande victoire sur les Alaouites. Quel a été le résultat pour notre budget?

En 1918, nous avons dépensé 7 millions de crédits militaires du Levant; en 1919, 118 millions; en 1920, 686 millions. En 1921, le Gouvernement demandait 782 millions à la Chambre; celle-ci a fait une réduction de 46 millions. La Commission du Sénat vous proposant une réduction de 30 millions, il restait encore 736 millions de crédits militaires pour l'année 1921, auxquels s'ajoutent 150 millions de crédits civils, une cinquantaine de millions de crédits navals, sans compter toutes sortes d'autres dépenses de transports. Si, au bout de deux ans tout juste, vous faites le total de ce que nous a coûté la politique au Levant telle qu'on l'a pratiquée, on arrive à chiffrer à la somme globale de 2.200 millions les frais de cette expérience politique.

Monsieur le Président du Conseil, nous sommes pleinement d'accord avec vous sur un premier point, c'est que cette politique a fait son temps et qu'il faut absolument y renoncer, mais laissez-nous ajouter quelque chose. Depuis deux ans, un seul et même personnel a dirigé cette politique « maghzen », on a continué par une politique de compression, puis on a esquissé une politique de collaboration; aujourd'hui, on nous promet une politique d'autonomie. J'ai pleine confiance dans vos intentions, Monsieur le Président du Conseil, vous nous en avez donné des preuves et nous en attendons de plus grandes encore, mais laissez-moi vous exprimer toute notre inquiétude.

Nous ne croyons pas que vos intentions seront traduites aussi rapidement que nous le voudrions tant que vous n'aurez pas changé du tout au tout le personnel et le système qui règnent en Syrie. Je ne veux pas insister sur ce chapitre, je vous ai dit que je limiterais la discussion plus que vous encore. Il est simplement un mot que je relève dans le rapport oral que nous a fait tout à l'heure M. le Rapporteur général, c'est le mot de gaspillages, d'inénarrables gaspillages qui ont continué malgré vous dans cette administration. (Très bien!) Il n'est personne de nous qui, depuis un an, n'ait reçu les lettres les plus alarmantes, et, si nous n'étions pas à cette heure de la journée et à ce jour de la session, je vous lirais la lettre la plus émouvante que j'aie reçue, d'un jeune capitaine me racontant son admiration au départ, sa confiance dans les chefs et son désespoir de voir aujourd'hui tout ce corps d'officiers plus ou moins découragé, il va plus loin, et — laissez-moi vous dire le terme qu'il emploie sans le prendre à mon compte — plus ou moins démoralisé par la méthode qui prévaut là-bas. Je pourrais faire appel à des témoignages et à des autorités unanimes, il nous faut un changement radical du régime en Syrie; vous nous l'avez promis, nous avons confiance en votre promesse.

Reste la question essentielle, le sujet primordial que nous discutons en ce moment; car, enfin, il s'agit d'un crédit militaire et, avant tout, de la Cilicie; comment arriver à cette évacuation de la Cilicie que vous désirez,

que nous désirons, une évacuation à la française, réservant pour l'avenir tous les droits et tous les intérêts de la France, assurant le présent pour ses clients et le respect pour ses engagements tant envers les indigènes qu'envers d'autres dont j'ai regretté peut-être, Monsieur le Président du Conseil, que vous n'avez pas parlé ici comme vous en avez parlé devant la Chambre.

Cette évacuation, vous nous la présentez aujourd'hui comme un résultat certain et immédiat d'un accord avec le Gouvernement turc d'Angora. Nous sommes encore d'accord avec vous sur ce point, Monsieur le Président, mais voici nos inquiétudes, vous me pardonnerez les développements très rapides d'une modeste compétence que je suis le premier à déplorer comme vous, et qui m'entraîne, malgré moi, sur un terrain où, je le sais, vous n'avez aucune admiration pour les gens de ma sorte...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est une erreur, je ne suis tout de même pas un philistin. (Sourires.)

M. VICTOR BÉRARD. — Mais, en fait, la question de Cilicie telle qu'on nous la présentait, quand nous nous reportons un peu en arrière, il nous est assez difficile de la comprendre.

Au mois de septembre 1919, il n'y a pas deux ans encore, la Syrie et la Cilicie nous coûtaient 7 millions de crédits militaires, une armée alliée, à laquelle nous participions, couvrait tout le monde syro-arabe en tenant les passes du Taurus depuis Mersina et la mer de Chypre jusqu'à la frontière de la Perse; au mois de septembre 1919, une fraction de notre opinion publique et de nos gens d'affaires exigea que cette frontière fût tenue par nos troupes: nous avons remplacé nos Alliés sur ce front qui défendait tout le Nord de la Syrie et la Cilicie en même temps.

Or, deux ans après, nous constatons que, malgré les objurgations de notre Commission des Affaires étrangères, malgré tous les avertissements que nous avons donnés au plus illustre de vos prédécesseurs, on a peu à peu abandonné toutes ces portes de la Cilicie et de la Syrie; depuis Bozanti jusqu'à Mossoul, sur 500 kilomètres, tout le front Nord du monde syro-arabe n'est pas livré, peut-être, aux seules forces turques nationalistes dont vous parliez. Car autant que nous pouvons le savoir — vous nous pardonnerez notre ignorance: nous avons tout fait pour nous renseigner; mais vos services ont tout fait pour ne pas nous répondre — si les Turcs sont représentés au milieu de ce front par la poussée des forces nationalistes vers Aïntab et Alexandrette, celles-ci n'ont aucun rôle dans la Cilicie proprement dite, livrée à des bandes pillardes de nomades qui ne sont ni de sang turc ni de sujétion turque, tandis qu'à l'autre extrémité du front, dans le monde kurde, une autre descente se fait dans laquelle les Turcs n'ont aucune part, ni même aucun contrôle.

Voici donc notre première inquiétude. Lorsque vous aurez traité avec les Turcs, Monsieur le Président du Conseil, j'ai peur que vous n'avez encore résolu qu'un tiers, et le tiers le plus facile de la question musulmane sur ce front syro-cilicien.

Vous nous avez dit que le Gouvernement turc d'Angora n'était pas un gouvernement de nationalisme, que c'était un gouvernement de patriotes turcs. J'aimerais mieux que nous parlions de patriotisme ottoman ou, plus exactement, d'impérialisme ottoman.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous voulez.

M. VICTOR BÉRARD. — Ce sont des gens qui ne cherchent pas à reconstituer le sultanat turc, qui ne travaillent pas seulement pour la nationalité turque et le peuple turc. Comme vous le disiez vous-même, il y a, derrière leurs revendications actuelles, un vieux fond de mysticisme historique autant que religieux, qui leur fait désirer la restauration, au temporel, de l'Empire ottoman et, au spirituel, du califat turc.

C'est ici la plus grosse question que nous ayons à trai-

ter, car la seconde inquiétude qui nous vient, c'est comment ajuster les rêves et les prétentions de ce mysticisme pan-ottoman et pan-musulman avec certaines de vos nécessités françaises et syriennes.

Vous l'avez dit, et je crois que vous avez traduit, en cela, une grande partie de notre opinion publique, il y a quelque chose qui nous inquiète tous :

Comment ajuster nos désirs sur Alexandrette avec les prétentions turques sur ce port qu'il revendique avec autant d'ardeur que Smyrne.

Mais vous réussirez à faire cette paix turque, n'en doutons pas : il ne restera plus que le problème le plus difficile : le statut de la Cilicie proprement dite, où nous avons, comme vous le disiez, à assurer le sort et la prospérité des minorités et où les Turcs, à l'heure actuelle, n'ont aucun pouvoir effectif.

À l'heure présente, la Cilicie est livrée à des bandits qui assiègent nos troupes, non pas dans les montagnes, mais dans la plaine, le long du chemin de fer, qui coupent nos rails, qui séparent nos casernes ou nos camps, des villes occupées, qui font même le siège de ces villes, qui viennent tirer des coups de feu jusque dans les jardins de nos résidences.

Ces bandes de pillards, je les ai connues il y a 30 ans, dans ce pays : elles n'ont pas changé. La Cilicie est le bon pays où se déversent chaque année tous les pillards de la montagne et tous les nomades du plateau et je ne crois pas que vous puissiez compter aujourd'hui plus qu'il y a 30 ans, sur une collaboration effective des Turcs pour purifier ce pays. Nous aurions là une besogne militaire, terriblement difficile, même quand nous aurons traité avec les Turcs.

À l'autre extrémité du front, descendent tout pareillement les Kurdes ouvertement révoltés contre les prétentions ottomanes.

Mais qu'est-ce au juste, ce mouvement kurde ? C'est en vain que j'ai demandé des renseignements à vos services sur cet état kurde, sur cette république du Kurdistan, installée en marge du monde arabe et du monde turc ; nous savons qu'elle existe, qu'elle descend, qu'elle vient attaquer nos avant-postes, mais nous ne voyons aucun moyen d'arrêter sa marche.

Pour en finir avec la liste de nos inquiétudes, il est un mot de vous, Monsieur le Président du Conseil, devant la Chambre des députés — pour ne pas en invoquer d'autres, à moins que vous ne m'en donniez l'autorisation — il est un mot de vous, qui a remis la question en son vrai jour, telle que nous l'avions vue dans notre Commission des Affaires étrangères dès le mois de décembre.

Dès cette époque, nous avons été préoccupés de la campagne menée par les journaux anglais et américains au sujet de prétendus engagements pris par la France touchant la Cilicie. Nous avons voulu savoir quels étaient ces engagements, à quelle date et sous quelle forme ils avaient été pris.

Les journaux américains et anglais racontaient que ces engagements étaient de deux sortes et de deux dates — bien entendu je ne fais que répéter ici des renseignements de la presse étrangère que nous n'avons jamais été à même de contrôler — mais cette presse unanime prétendait qu'en 1916, au moment où nous allions commencer l'occupation de la Syrie et de la Cilicie, le Gouvernement français avait recruté en Amérique, en Égypte, et ailleurs, une légion arménienne à laquelle on avait fait des promesses formelles.

Lisant aujourd'hui les journaux américains, nous y voyons que, dans cette légion arménienne, avaient été incorporés des citoyens américains de race arménienne, qui sont venus chez nous, qui prétendent y avoir tenu une conduite toute pleine de mérite, y avoir été récompensés, non seulement par des citations, mais encore par des déco-

urations : ils se plaignent aujourd'hui, et, dans ces journaux d'outre-mer, mènent une campagne de rappel perpétuel à de prétendus engagements pris par le Gouvernement français à leur égard.

Quand nous avons lu, au mois de décembre dernier, ces affirmations, nous les avons jugées tellement dangereuses pour la bonne entente franco-américaine, que nous nous sommes adressés à vos services et nous leur avons demandé en même temps ce que le Gouvernement anglais entendait par « engagements pris à son égard au moment de l'évacuation de la Cilicie par nos troupes ».

Car, s'il y avait eu, disait-on, des engagements envers les Arméniens d'Amérique en 1916, il y aurait eu d'autres engagements envers l'Angleterre au mois de septembre 1919.

Nous avons posé les deux questions à vos services. Ils ont répondu par une dénégation d'abord, par une calomnie ensuite, que nous avons été obligés de faire rectifier.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Laquelle ? Je voudrais la connaître.

M. VICTOR BÉRARD. — C'était une calomnie qui, s'adressant personnellement à moi, Monsieur le Président du Conseil, ne peut intéresser que moi dans cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si elle a été faite sous mon Gouvernement, sous mes directions...

M. VICTOR BÉRARD. — Pardon, Monsieur le Président du Conseil, je vous ai dit que c'était au mois de décembre 1919. Vous n'êtes au pouvoir, je crois, que du 16 janvier 1921.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne l'aurais pas permise, moi.

M. VICTOR BÉRARD. — Je le sais et si j'en parle ici, croyez bien que ce n'est pas dans l'intention de rappeler un fait personnel. C'est simplement pour vous dire que nous n'avons pas changé d'idées et que, depuis six mois, nous suivons avec attention cette nouvelle phase de la question cilicienne.

Cette attention, je vous l'avoue, a été accrue par telles de vos paroles.

Vous avez laissé entendre à la Chambre, hier, que vous avez reçu des réclamations de nos Alliés. Les Américains dans leurs journaux disent qu'ils ont joint leurs remarques à ces observations anglaises.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas exact.

M. VICTOR BÉRARD. — Tant mieux. Je ne dis pas que c'est la vérité, je vous expose notre état d'esprit.

Vous voyez quel est notre embarras. Notre Commission des Finances dit qu'il y a eu, qu'il y a encore, dans l'administration syrienne, un gaspillage d'argent quotidien. Nous en avons des preuves dans toutes les correspondances que nous recevons. Je suis sûr qu'ici certains de nos collègues pourraient vous exhiber les mêmes listes de traitements que moi-même. Nous sommes sûrs que chaque mois il se dépense en Syrie 6, 8, 10 millions de trop.

D'un autre côté, nous voyons grandir ce danger de complications entre Alliés qui n'existerait pas peut-être si notre politique était orientée un peu différemment.

Nous ne croyons pas qu'une négociation seulement turque puisse suffire en Cilicie : il faudra tôt ou tard en venir à une négociation franco-anglaise, peut-être anglo-franco-américaine pour traiter au grand jour de ces engagements. Existente-ils, et, dans ce cas, n'avons-nous pas le droit de demander qu'on nous les montre et qu'on nous les fasse connaître dans le détail ?

M. Victor Bérard a ensuite dit quelques mots de la future conférence internationale pour le désarmement ; puis il a terminé son discours en s'adressant directement au Président du Conseil des Ministres.

M. VICTOR BÉRARD. — Si vous vouliez véritablement donner pleine satisfaction à une fraction de cette Assemblée, qui n'a pour vous que les intentions les plus désintéressées, nous vous prions instamment de voir si, par une compression des dépenses syriennes, si par la suppression des gaspillages que vous a indiqués notre Commission des Finances et que nous connaissons tous, vous ne pouvez pas vous rallier aux chiffres de cette Commission, en y voyant tout autre chose qu'une marque de défiance que nous n'avons jamais voulu vous donner.

Donnez-nous la preuve que nous puissions indiquer à la France entière que, dans toute cette affaire, nous sommes tous d'accord pour défendre les droits de la nation au Levant, mais que nous songeons tout de même aux nécessités du travail national, à la crise agricole qui nous menace, à la crise industrielle qui sévit et à la crise commerciale qui va survenir. C'est une question d'économie nationale que nous posons ici, autant qu'une question de politique étrangère. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — L'honorable M. Victor Bérard voudra bien me rendre cette justice que je ne me suis jamais refusé à la collaboration la plus intime, la plus étroite, avec les Commissions des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat et avec les Assemblées elles-mêmes, pour toutes les questions, même les plus délicates, de la politique extérieure, et ce n'est pas au moment où les Chambres vont se séparer, au milieu d'événements assez graves et de difficultés assez sérieuses, que je songe à me soustraire à cette collaboration.

J'ai écouté M. Victor Bérard. Deux fois dans la même quinzaine, au sein d'une Commission où nous pouvions très librement échanger nos idées, je me suis rencontré avec lui. Il ne m'a rien demandé au sujet des engagements qui auraient été pris à un moment donné, vis-à-vis de l'Amérique, de l'Angleterre et de l'Arménie. C'est aujourd'hui seulement, à la tribune, que je l'entends formuler des inquiétudes vagues, imprécises, sur ces engagements possibles. Je ne connais pas d'engagement de cette nature, et, dans cette politique de l'Orient, comme dans toute sa politique, la France montrera la plus grande franchise, la plus grande loyauté.

Des engagements ont été pris au moment de 1916. On a envisagé avec l'Angleterre une certaine politique touchant un royaume arabe. Le roi du Hedjaz avait apporté son concours aux Alliés, et on examinait la possibilité d'organiser une nation arabe autonome, administrée d'accord avec nous et sur nos conseils. Nous avons fait loyalement l'essai de cette politique et il n'a tenu qu'à l'émir Fayçal, quand il était en Syrie, de montrer la même loyauté que nous : l'entreprise aurait été poursuivie. Mais il nous a trahis ; il a fait verser le sang de nos soldats ; nous avons dû le chasser de Syrie. Dès lors, nous sommes libres de tout engagement. (*Très bien ! très bien !*)

Mais l'honorable M. Victor Bérard se méprend sur le côté positif de mon caractère quand il croit que je néglige, dans ce que dit un membre de cette Assemblée, ce qu'il peut y avoir de particulièrement intéressant, c'est-à-dire son expérience scientifique. Au contraire, je rechercherais très volontiers, auprès de M. Victor Bérard, qui connaît admirablement l'Orient, la Syrie et la Cilicie, des conseils, une ligne de conduite.

Tout à l'heure, cependant, à travers son discours si intéressant, qui allait de prévision pessimiste en prévision pessimiste, je cherchais vainement pour mon pays une petite lueur qui pût me guider vers un avenir heureux. De tous côtés, l'horizon se fermait au fur et à mesure que l'orateur examinait la situation. Et les raisons qu'il don-

nait de ne pas nous voter tous les crédits, il les appuyait sur des arguments qui ne sont véritablement pas encourageants. S'ils sont conformes à l'Histoire, j'ose espérer qu'ils ne sont pas conformes à la réalité. Ou alors notre situation serait grave.

M. Victor Bérard dit : « En 1919, on a dépensé seulement 7 millions ».

Hélas ! si, dès le début, au moment où il s'est agi, pour l'Angleterre, de quitter notre zone, tout de suite, nous l'avions occupée, il ne serait plus besoin de tant de millions pour tenir aujourd'hui notre place. C'est parce que nous n'y sommes pas allés à l'heure voulue que la situation s'est aggravée.

Quant à notre position en Cilicie, qui est forcément difficile, dans l'état d'hostilité où nous sommes avec les Turcs, elle ne peut que s'aggraver par le refus des crédits nécessaires à notre évacuation.

Le discours de M. Bérard ne tend pas seulement à l'évacuation de la Cilicie. Il tend à démontrer que nous ne pouvons même pas rester en Syrie. (*M. Bérard fait un geste de dénégation.*)

Je ne vois pas la possibilité d'en tirer une autre conclusion. Vous nous avez dit, Monsieur Bérard : « En Cilicie, vous avez les nationalistes turcs en face de vous ; c'est un des éléments du danger qui vous menace. Lorsque vous vous serez entendus avec eux, que vous aurez quitté la Cilicie, il y aura encore toutes sortes de périls ; vous serez appelés à de nouvelles entreprises militaires. »

La seule conclusion à tirer d'un pareil discours, c'est : évacuez la Cilicie et allez-vous-en de la Syrie !

C'est une politique. Je comprends très bien qu'on l'envisage, mais je ne la crois pas favorable à l'intérêt français.

Alexandrette n'est pas un point négligeable. Si nous y sommes dans un continuel esprit d'hostilité vis-à-vis de la Turquie qui se reconstitue, et qui se reconstituera fatalement, évidemment, nous nous trouverons dans des conditions difficiles.

Mais nos accords tendent à permettre pour plus tard une collaboration ; ils doivent nous faciliter la reprise de la vieille politique traditionnelle de la France à l'égard de la Turquie. Nous ne pouvons pas ne pas avoir, en Orient, une politique française qui ne soit pas fondée sur ces bases.

La France est une puissance musulmane. Pendant la guerre, nos ressortissants musulmans ne sont-ils pas venus donner le magnifique exemple de leur héroïsme uni à celui de nos soldats ? Faut-il en cette matière agir d'une manière absolue, dans un accord rigide avec les leçons de l'histoire et sans s'y soustraire jamais ?

La vie est infiniment plus mobile que les enseignements figés de l'histoire, Monsieur Victor Bérard. Et, sans mépriser ce qu'il peut y avoir de culture dans un cerveau d'historien, il faut qu'un ministre des Affaires étrangères, tout en tenant compte de l'histoire, ne se laisse pas paralyser par elle jusqu'au point de négliger les mouvements de la vie.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Il ne faut surtout pas se laisser paralyser par les Anglais.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je considère que l'évolution des événements, dans les milieux syriens, ne va pas à l'encontre des intérêts français. Et l'attitude de ces populations, qui n'ont pas été, je puis bien le dire, admirablement administrées depuis quelques années, et qui ont tant souffert pendant la guerre, la sympathie persistante de ces milieux pour la France, le désir qu'ils ont que la France reste parmi eux, continue à exercer son action tutélaire d'une manière aussi peu tyrannique que possible, tout cela fait que la nation la plus qualifiée pour avoir un mandat sur la Syrie, c'est la France. Et, lorsqu'elle aura fait la paix avec la Turquie, elle restera là, tirant des

avantages de ses sacrifices, et, prenant pour l'avenir dans la Méditerranée une position prestigieuse, à laquelle son passé, les conditions de son activité, ne lui permettent pas de ne pas songer. (*Applaudissements.*)

Voilà donc la politique que pourrait faire la France. On a fait de gros sacrifices. S'en aller, c'est tout abandonner. C'est perdre le fruit de ces sacrifices.

Je sais bien, Monsieur Victor Bérard, qu'il y a des électeurs français qui se plaignent, avec une apparence de raison, parce qu'ils ont, là-bas, un fils, un frère, un parent. Au sortir de l'affreuse guerre qui a sévi en Europe, d'une façon si cruelle et si sanglante, ils ne peuvent guère admettre que des opérations militaires se prolongent encore.

Mais si, demain, sur un geste hâtif du Parlement, l'ensemble du pays apprenait que la France est absente de ces régions, si à sa place on voyait d'autres nations, si, dans quelques années, les électeurs se rendaient compte de la magnifique moisson que nous aurions perdue, faute de quelques heures de persévérance et de patience, que di-raient-ils?

Est-ce une attitude pour des hommes politiques de vivre au jour le jour du contentement ou du mécontentement des électeurs? N'est-ce pas leur rôle de prendre en toute circonstance des responsabilités, non pas seulement pour le moment qui passe, mais en regardant l'avenir, dans l'intérêt de leur patrie? Est-ce la France d'aujourd'hui ou la pensée des prochaines élections qui doit hanter vos cerveaux? N'est-ce pas plutôt la France de demain et de toujours? (*Applaudissements.*)

Et celle-là, ne vaut-elle pas qu'on fasse le sacrifice quelques mécontentements passagers?

Je crois qu'au sortir de cette guerre, après le rôle qu'y a joué notre pays, la meilleure manière d'interpréter le sentiment de la France, c'est encore de penser à elle, non pas seulement pour demain, mais pour tout l'avenir. Je crois que l'avenir de la France, dans la Méditerranée, est un avenir certain, solide, sérieux, et que la situation de la France en Syrie ne peut qu'augmenter le prestige de son action dans ces régions.

A cause de cela, je demande au Sénat de s'associer à la politique du Gouvernement et de croire que cette politique ne comporte pas tout le pessimisme sous les nuages duquel M. Victor Bérard voulait bien tout à l'heure obscurcir notre horizon.

C'est par ces mots que M. Briand a terminé, au sujet de la Syrie. Le Président du Conseil a ensuite donné au Sénat, comme l'avait demandé M. Victor Bérard, quelques explications au sujet de la conférence du désarmement. Puis la haute Assemblée a voté, pour l'armée d'Orient, le chapitre E 32 avec le chiffre de 280 millions de francs, voté par la Chambre des Députés et demandé par le Gouvernement.

L'Office économique de Cilicie et ses salles d'échantillons. — Dès que les clauses de l'armistice de Moudros eurent commencé de jouer, et eurent placé la Cilicie sous une administration militaire française contrôlée par le commandement britannique, les officiers français envoyés dans le pays s'efforcèrent de donner à la contrée son développement économique. Dans ce but, ils créèrent à Adana et à Mersina, des Chambres de commerce avec journaux, musées, revenus, etc.

C'est une œuvre de même nature qu'a reprise le général Dufieux, délégué du Haut-Commissaire

pour la Cilicie, quand il a décidé d'annexer à l'Office économique de Cilicie une salle d'exposition d'échantillons. Cette utile institution qu'est l'Office économique de Cilicie comprend, depuis un certain temps déjà, deux salles contiguës : a) une salle de correspondance où les catalogues abondent, ainsi que des recueils de documentation générale sur la France et sur la Cilicie ; b) un bureau de renseignements où toutes les indications complémentaires peuvent être demandées à un agent français assisté d'un interprète. A ces deux salles, voici que vient s'ajouter, depuis le samedi 23 juillet, la salle d'exposition proprement dite, où, dans des armoires et des vitrines, sont placés sous les yeux des visiteurs des articles très divers.

La salle d'exposition a été inaugurée, à la date que nous venons d'indiquer, par le général Dufieux, en présence de M. Franklin-Bouillon, délégué du Gouvernement français auprès du Gouvernement d'Angora, et du vali du vilayet d'Adana, comme aussi des notabilités françaises et ottomanes, des membres de la Chambre de Commerce d'Adana et des exposants.

Dans une brève allocution, le délégué du Haut-Commissaire pour la Cilicie a remercié les exposants et formé des vœux pour le succès de l'Office économique.

De nombreuses maisons françaises ont collaboré à l'aménagement de la salle d'exposition par l'envoi d'échantillons, de tarifs, de catalogues, d'affiches. D'autre part, les commerçants locaux déjà accrédités comme représentants de marques françaises ont tenu à assurer aux articles qu'ils reçoivent la publicité efficace de ce lieu très fréquenté.

On ne saurait trop engager les maisons françaises désireuses de faire du commerce avec l'Orient à s'adresser à l'Office économique d'Adana pour tous renseignements et démarches, à lui envoyer des échantillons, des catalogues et des affiches pour sa salle d'exposition, avec les prix-courants actuels. L'Office se charge, à titre absolument gracieux, de procurer des représentants sérieux aux maisons qui lui en font les demandes, de fournir sur tout commerçant des renseignements confidentiels sûrs, et de soutenir les intérêts des firmes françaises qui s'adressent à lui en cas de litige.

La concurrence étrangère en Cilicie. — L'intérêt du marché cilicien n'est plus à prouver. L'effort de la concurrence étrangère, notamment de l'Allemagne dont l'influence était naguère prépondérante en ces contrées, en fournit une preuve nouvelle. Les Allemands sont revenus en Cilicie, en effet, ils y accentuent leurs efforts et ils y remportent quelques succès. Actuellement, quatre maisons exportatrices de bières allemandes sont représentées à Adana, et des demandes de machinerie, de ferronnerie, de produits chimiques ont été adressées en Allemagne, d'où, précédemment, des offres de quincaillerie, de crayons, de porte-plumes, de produits pharmaceutiques étaient parvenues en Cilicie par Constantinople ; des fabriques de jouets de Nuremberg et d'instruments de mu-

sique à bon marché ont soumis leurs nouveaux prix aux commerçants locaux. De leur côté, des maisons anglaises ont fait quelques offres d'armes de chasse et ont expédié des échantillons et des catalogues; les prix sont bas, mais les acheteurs se plaignent du manque de fini et de solidité des marchandises. Enfin, l'Italie a formulé quelques offres en ciment, bière, conserves et papeterie; mais ces offres n'ont pas encore eu de succès. D'autres ont été relatives aux vins, à la chapellerie, aux tissus; enfin la maison FIAT a envoyé en Cilicie quelques tracteurs en consignation, et un agent de cette maison procède dans chaque localité à des démonstrations.

Ainsi les nations concurrentes, sans s'inquiéter du calme actuel, pour ne pas dire de la stagnation des affaires, font leur possible pour s'assurer la prédominance sur le marché cilicien. C'est qu'elles y ont découvert un grand intérêt, c'est qu'elles ne doutent pas d'une reprise définitive de sa puissance d'achat. Nous ne devons pas leur céder la place.

Il importe que les commerçants français, accordant ainsi l'intérêt national avec leur intérêt particulier, profitent de l'aide que leur apporte l'Office économique pour s'assurer une absolue prépondérance commerciale en Cilicie.

Un manifeste de sir Herbert Samuel. — Le 3 juin dernier, à l'occasion de la fête-anniversaire du roi George V, sir Herbert Samuel a donné connaissance aux autorités de la Palestine d'un manifeste qu'il venait de rédiger. La partie de beaucoup la plus importante de ce manifeste est relative au problème politique, tel que l'ont posé la mise à exécution de la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 et les conséquences que cette mise à exécution a engendrées. Nous la reproduisons ici intégralement.

Je suis désolé de constater que la bonne harmonie que j'avais le plus ardent désir de voir régner entre les adeptes des diverses religions et les différentes races de Palestine n'a pas encore été réalisée. J'ai étudié avec la plus grande attention les moyens propres à atteindre ce but. Avant tout, je tiens à rappeler une fois de plus le déplorable malentendu auquel a donné lieu la phrase de la déclaration Balfour : « Création en Palestine d'un Foyer National pour le peuple juif ». J'entends dire de différents côtés, que la population arabe de la Palestine n'acceptera jamais que son pays, ses lieux saints, ses terres lui soient enlevés et livrés à des étrangers; qu'elle ne consentira pas à ce qu'un gouvernement juifs s'établisse, qui fasse la loi à la majorité musulmane et chrétienne. On dit encore ne pouvoir comprendre que le gouvernement britannique, universellement réputé pour son esprit de justice, ait pu adopter pareille politique. A cela, je réponds : Le gouvernement britannique, qui place en effet la justice au-dessus de tout, n'a jamais ratifié et n'agréera jamais une politique de ce genre. Tel n'est pas non plus le sens de la déclaration Balfour. Il se peut que la signification réelle n'en apparaisse pas nettement dans la traduction arabe. Elle est, en tous cas, la suivante : les Juifs, peuple dispersé à travers le monde, mais dont le cœur n'a cessé de battre pour la Palestine, auront la faculté d'y établir leur foyer; quelques-uns d'entre eux — dans les limites fixées par le

chiffre et les intérêts de la population actuelle — viendraient en Palestine pour contribuer, par leurs ressources et par leurs efforts, au développement du pays, et cela pour le plus grand bien de tous ses habitants. Si des mesures sont nécessaires pour convaincre les populations musulmane et chrétienne que ces principes seront appliqués et que leurs droits seront sauvegardés, ces mesures seront prises. Le gouvernement britannique, chargé d'un mandat pour le bien de toute la population de la Palestine, ne voudrait pas lui imposer un régime qu'elle aurait des raisons de juger en opposition avec ses intérêts religieux, politiques et économiques.

L'immigration provoque un intérêt tout particulier. Dès l'an dernier, dans mon discours inaugural, j'ai fait savoir qu'elle devait être strictement proportionnée aux possibilités de travail qu'offre le pays, et qu'en outre il devait s'agir de travaux nouveaux et d'un caractère permanent. L'immigration a été suspendue pendant le temps nécessaire à un examen de la situation; d'après le règlement qui a été établi, les catégories suivantes de personnes auront accès en Palestine :

- a) Touristes, c'est-à-dire personnes n'ayant pas l'intention de se fixer en Palestine et qui n'y résideront pas au delà de trois mois;
- b) Personnes exerçant un métier ou une profession et capables d'en vivre;
- c) Femmes, enfants et personnes dont la charge est assumée par des habitants du pays;
- d) Personnes ayant des moyens d'existence;
- e) Personnes assurées de trouver du travail chez des employeurs ou dans des entreprises et qui pourront en justifier.

Les consuls britanniques à l'étranger et la section de l'immigration en Palestine sont chargés de veiller à l'application de ce règlement.

Il y a lieu d'ajouter qu'à titre de mesure transitoire, les Israélites qui, dans le désir de quitter l'Europe pour la Palestine, auront abandonné leur maison, vendu leurs biens et seront arrivés dans un port d'embarquement au moment où la présente interdiction a été décidée, seront autorisés à entrer dans le pays. Mais il doit être définitivement entendu que les conditions économiques de la Palestine ne sauraient se concilier avec une immigration en masse.

Parmi les immigrants récemment arrivés, il s'est glissé un certain nombre d'individus — très peu considérable, à mon avis, par rapport au nombre total des immigrés — qui sont imbus de la pernicieuse doctrine du bolchevisme. Tous ceux qui sont connus comme tels ont été arrêtés. Ceux d'entre eux qui sont étrangers seront expulsés, à l'exception de ceux qui relèvent de la justice pour complicité dans les récents troubles de Jaffa. On veillera à ce qu'il n'entre plus en Palestine d'individus de cette catégorie.

Je désire voir le peuple de Palestine plus étroitement associé à l'administration établie par la Puissance mandataire. Le gouvernement de Sa Majesté étudie en ce moment avec la plus grande attention les moyens de donner à l'opinion la possibilité de se manifester librement et par l'organe de personnalités autorisées. En attendant, je propose l'adoption de mesures immédiates en vue d'assurer dans les questions administratives importantes une entente plus étroite entre le gouvernement et les personnes qualifiées des différents groupes de la population. Lors de l'entrée en vigueur du mandat, le gouvernement de Sa Majesté établira un règlement spécial pour la Palestine qui figurera dans les actes de la Société des Nations. Non seulement les intérêts de la population non juive seront entièrement sauvegardés par le mandat, mais il contiendra des dispositions expresses définissant la future constitution du pays. Comme nous l'avons récemment fait con-

naître, des mesures seront prises pour rétablir le système des élections municipales.

Il est intéressant de rappeler ici combien, dans leur première partie, ces déclarations politiques, du haut commissaire britannique en Palestine rappellent celles que, onze mois plus tôt, le roi d'Angleterre avait faites au « peuple de Palestine » dans le message qu'il lui avait adressé. Après avoir exposé que les puissances alliées avaient confié à son pays le mandat de veiller sur les intérêts de la Palestine et d'assurer à ce pays le développement paisible et prospère qui lui avait été si longtemps refusé, George V avait ajouté :

« Je désire vous assurer de l'impartialité absolue avec laquelle les devoirs de la puissance mandatrice seront remplis et de la détermination de mon gouvernement de respecter les droits de chaque race et de chaque croyance représentées parmi vous. »

Parlant ensuite de la décision des puissances alliées d'assurer l'établissement en Palestine d'un « home » national pour le peuple juif, le roi avait déclaré que « ces mesures n'affecteraient en rien les droits civils ou religieux de la population palestinienne »

Reprise de l'immigration. — Conformément à ce que le haut commissaire britannique avait annoncé dans sa déclaration du 3 juin au sujet de l'immigration, celle-ci a repris, et précisément aux conditions indiquées par sir Herbert Samuel. Pas d'immigration en masse; les permis d'entrer en Palestine sont exclusivement réservés aux cinq catégories de voyageurs énumérées dans le discours qu'on vient de lire et aux deux suivantes : a) les résidents rentrant chez eux; b) les personnes que leurs occupations professionnelles d'ordre religieux ont amenées en Palestine au cours des années précédentes et qui pourront avoir les moyens d'y demeurer.

Le *Times* du 9 juillet, en annonçant la reprise officielle de l'immigration suspendue depuis le mois de mai (cf. *Asie française*, n° de mai 1921, p. 218) à la suite des événements que l'on sait, ajoute que le premier groupe d'immigrants a débarqué à Caïffa sans incidents; on compte, dit-il, que d'autres groupes d'immigrants, naguère arrêtés en cours de route, pourront désormais continuer leur voyage sans délai.

Le budget de la Palestine. — D'une réponse écrite de M. Winston Churchill à un membre de la Chambre des Communes, il ressort que le budget de l'administration civile de la Palestine a été estimé, pour l'année courante, de la manière que voici : recettes : 2.214.017 livres égyptiennes (on sait que la livre égyptienne vaut en monnaie anglaise. 1 livre 0 sh. 6 pence); dépenses : 2.286.133 livres égyptienne; d'où un déficit de 72.008 livres égyptienne. Pour combler ce déficit et mettre le budget en équilibre, des

crédits montant à environ 75.000 livres égyptiennes ont été attribués au budget palestinien, le 31 mars 1921, indépendamment d'autres crédits plus considérables, affectés à des dépenses d'un intérêt capital.

Modifications aux projets de mandat pour la Palestine et pour la Mésopotamie. — Dans son numéro de mars 1921 (p. 115-118), l'*Asie française* a publié la traduction des projets de mandat sur la Palestine et sur la Mésopotamie que la Délégation britannique avait rédigés pour être soumis à l'approbation de la Société des Nations. Ces projets ont été, depuis, légèrement retouchés et amendés, comme il ressort de la publication du « Livre blanc » Cmd. 1500, qui contient leur nouvelle rédaction.

I. — Voici d'abord une modification commune aux deux textes déjà connus.

Un article particulier des deux projets (art. 18 du mandat sur la Palestine, art. 11 du mandat sur la Mésopotamie) stipulait égalité de traitement dans les deux pays en faveur des nationaux de tous les Etats faisant partie de la Société des Nations au point de vue de la navigation maritime et de la navigation aérienne. L'adjonction d'une petite épithète réserve cette égalité de traitement aux seules « marine marchande » et « aviation civile ».

II. — Aux 27 articles déjà connus du projet de mandat sur la Palestine, s'ajoute un article nouveau, qui vient s'insérer après le 24^e du projet antérieurement publié et qui est ainsi conçu :

ART. 25. — Dans les territoires s'étendant depuis le Jourdain jusqu'à la frontière orientale de la Palestine, telle qu'elle a été fixée en dernier lieu, le mandataire aura le droit de différer ou de suspendre l'application de tel ou tel article du présent mandat qu'il tiendra pour inapplicable par suite des conditions locales existantes, et il pourra prendre, pour l'administration desdits territoires, telle mesure qu'il tiendra pour s'adaptant à ces mêmes conditions, pourvu qu'il n'en résulte rien de contraire aux stipulations énoncées dans les art. 15, 16 et 18 du présent mandat.

III. — Plus nombreux sont les changements introduits dans le texte du projet de mandat sur la Mésopotamie, c'est-à-dire sur ces territoires de l'Irak dont l'émir Fayçal vient d'être proclamé le roi.

Dans l'article 1^{er}, une clause nouvelle stipule que la loi organique rédigée par le mandataire pour la Mésopotamie « sera soumise au Conseil de la Société des Nations pour approbation et sera publiée par lui aussitôt que possible ».

L'article 2 stipule que l'emploi des forces locales est confié au gouvernement de la Mésopotamie. Celui-ci ne peut en faire usage que pour le maintien de l'ordre et pour la défense du territoire, « sauf avec l'autorisation du mandataire ».

Voici enfin deux articles nouveaux :

ART. 16. — Aucune des clauses de ce mandat ne pourra empêcher le mandataire d'établir un système d'autonomie locale dans les zones de la Mésopotamie où prédominent les Kurdes, si ledit mandataire le juge convenable.

ART. 20. — Au cas où prendrait fin le mandat conféré au mandataire par la présente déclaration, le Conseil de la Société des Nations fera tels arrangements qui pourront être jugés nécessaires pour assurer, sous la garantie de la Société, que le Gouvernement de la Mésopotamie fera pleinement honneur aux obligations financières légalement contractées par le mandataire pendant la période du mandat, y compris les droits des fonctionnaires publics à des pensions ou à des gratifications.

Un soulèvement en Transjordanie. — Les faits ne semblent pas confirmer le tableau que des journalistes anglais ont récemment tracé de l'administration de l'émir Abdullah en Transjordanie (cf le n° de mai de *l'Asie française*, p. 218). Les Arabes de ce pays se sont, en effet, soulevés dans la seconde moitié de mai contre ce fils du roi du Hedjaz, protestant contre son administration et se déclarant prêts à accepter le gouvernement de la Palestine. De telles dispositions — si toutefois il faut s'en rapporter aux télégrammes du Caire qui les ont signalées — ne sont guère à l'honneur de l'émir, et ne témoignent pas non plus de la profondeur de ce patriotisme arabe dont on s'est naguère tant servi, et dont on se sert encore parfois pour battre en brèche l'exercice du mandat français en Syrie... Quoi qu'il en soit, des nouvelles reçues de Syrie ont confirmé les dépêches du Caire, et annoncé que les rebelles avaient tué 180 hommes des troupes de l'émir.

Une appréciation de M. Winston Churchill sur la Transjordanie. — Depuis lors, on n'a plus guère eu de nouvelles des pays d'Outre-Jourdain jusqu'au jour où, le 14 juin, le ministre des Colonies a prononcé aux Communes son grand discours sur la politique britannique dans le Levant. Il s'est alors exprimé en ces termes au sujet de la contrée :

En Transjordanie, où il n'y avait pas de troupes britanniques, un état de désordre continue et a prévalu au cours de ces deux dernières années.

Les Français ont repoussé de Damas certains éléments qui, réfugiés dans la Transjordanie, font des incursions en territoire français. De deux choses l'une : nous devons y maintenir l'ordre ou laisser les Français entrer dans ce territoire. Or, comme nous ne voulions pas faire de grosses dépenses, nous avons eu recours aux bons offices et aux forces du frère aîné de l'émir Fayçal, l'émir Abdullah, avec lequel nous avons eu un entretien à Jérusalem. Le Gouvernement britannique lui est venu en aide ; il a mis à sa disposition une escadrille d'avions et quelques chars d'assaut, en le chargeant d'empêcher tout mouvement d'hostilité contre les Français, et jusqu'ici, ce prince arabe, intelligent et civilisé, y a réussi. Sa conduite a été des plus correctes envers les Anglais et les Français. Toutefois, s'il renonçait à la mission dont nous l'avons chargé à son corps défendant, certainement nous trouverions pour le remplacer quelques autres chefs arabes ayant de bonnes dispositions et jouissant de la même influence que lui. La politique que nous poursuivons à l'égard de la famille du chérif de la Mecque n'est aucunement opposée aux intérêts français. Au contraire, c'est la meilleure que l'on puisse adopter pour empêcher qu'en Syrie la France ne soit troublée par les influences arabes avec lesquelles elle n'est malheureusement pas d'accord.

L'impartialité nous fait un devoir d'ajouter que si les populations de la Transjordanie ont chaleureusement accueilli le chef de bandes Ibrahim Hanano, quand il a quitté la Syrie et fui devant les troupes françaises (nous reviendrons sur cette affaire dans notre prochain numéro), les autorités anglaises de la Palestine l'ont arrêté alors qu'il se préparait à gagner l'Europe pour intriguer contre les autorités françaises de Syrie.

L'émir Fayçal roi de l'Irak. — Comme nous l'avions déjà laissé pressentir, l'émir Fayçal est, aujourd'hui, devenu roi de l'Irak, ou, pour employer un terme plus communément usité, de la Mésopotamie. C'est le 23 août qu'a eu lieu, à Bagdad, la cérémonie de son couronnement, autrement dit le dernier acte de l'action qui, depuis plusieurs mois déjà, se déroulait dans les plaines au milieu desquelles Tigre et Euphrate roulent leurs eaux dans leur cours inférieur. Il convient de revenir sur ces événements et d'en montrer la succession.

Inutile de redire ici à quel moment les Anglais ont songé à faire de Fayçal un roi de l'Irak, comme d'évoquer le souvenir des incidents qui sont résultés de leur désir d'obtenir l'assentiment de la France à cette idée. Rien n'a pu les empêcher de réaliser un projet dont certains de leurs coloniaux attendent ce résultat : l'abandon de la Syrie par la puissance mandataire. De longue date, il était prévu, et il a été officiellement annoncé aux Communes le 14 juin dernier, le jour où M. Winston Churchill, ministre des Colonies, a fait l'exposé d'ensemble que l'on sait sur la politique britannique dans le Levant. Nous aurions désiré publier dans *l'Asie française* une traduction intégrale de ce discours ; le manque de place ne le permettant pas, nous donnerons du moins le résumé d'un de ses passages les plus importants, de celui qui a trait à la venue de l'émir Fayçal en Mésopotamie.

M. Winston Churchill a commencé par rappeler sommairement qu'en juin 1920, le Haut-Commissaire britannique en Mésopotamie avait été invité par le Gouvernement du roi à annoncer l'établissement définitif d'un gouvernement arabe distinct sous un souverain arabe. Dans l'intention du cabinet britannique, cette substitution devait avoir lieu dans le courant de l'été ; un gouvernement émané d'une assemblée élue par le peuple de l'Irak, un souverain arabe acceptable pour cette même assemblée, une armée arabe pour la défense du pays ; voilà ce qui devait être créé. Mais les circonstances semblèrent peu favorables et il parut bon de retarder l'exécution de ces projets ; Sir Percy Cox maintint donc aux affaires le gouvernement provisoire qu'il avait constitué depuis nombre de mois déjà, sous la présidence de Nakib de Bagdad. Ainsi, le peuple de l'Irak aurait le temps de faire librement un bon choix.

Mais l'Angleterre, puissance mandataire, avait naturellement son mot à dire dans la circonstance ; qu'entendait-elle par « un bon choix » ? Aux con-

seillers de M. Winston Churchill et à lui-même, il parut que le meilleur était, pour donner satisfaction aux aspirations des nationalistes arabes, de prendre un candidat dans la maison et dans la famille du Chérif de La Mecque, du roi Hussein. Deux candidats étaient possibles et jouissaient d'une grande influence en Irak, dans le monde religieux et dans le monde militaire à la fois, l'émir Abdullah et l'émir Fayçal. Le premier ayant renoncé à ses droits, l'émir Fayçal est, avec l'autorisation du roi Hussein, parti pour la Mésopotamie, afin de voir ses partisans et de s'entendre avec eux. Au moment même où parlait M. Winston Churchill, le prétendant n'était pas encore arrivé dans le pays dont il aspirait à devenir le souverain; s'il semblait acceptable au peuple et à l'Assemblée nationale, cette solution « offrait, de l'avis des très hautes autorités sur lesquelles il s'appuyait, lui, le ministre des Colonies, les meilleures perspectives d'un avenir heureux et prospère. »

L'émir Fayçal sera en Mésopotamie « dans une dizaine de jours », annonçait M. Winston Churchill aux Communes le 14 juin dernier. Le fils du roi Hussein ne tarda pas, en effet, à arriver à Bassora (le 24 juin), puis à Bagdad. On sait quel chaud accueil il reçut dans ces deux villes (cf. le dernier numéro de *l'Asie française*, p. 330), où rien n'avait été négligé pour lui préparer les voies; on pouvait tenir à l'avance pour certain que la consultation plus ou moins populaire souhaitée par Sir Percy Cokes se contenterait d'approuver docilement la désignation qui lui était faite officiellement par les autorités britanniques. Au reste, pour des motifs qu'a parfaitement indiqués par ailleurs, dans une lettre qu'on a lue plus haut (p. 363) un de nos correspondants, la candidature de l'émir Fayçal devait agréer aux patriotes de l'Irak. De lui comme du mime ancien, on peut donc dire: *Saltavit et placuit*, il se présenta et fut élu. Le questionnaire que Sir Percy Cokes fit circuler parmi les cheikhs et les notables de la Mésopotamie ayant assuré à l'émir Fayçal 96 % des voix (le nombre des électeurs était, dit-on, d'environ un million), le Conseil supérieur de l'Etat de l'Irak, qui s'était déjà auparavant prononcé en sa faveur, vota une résolution confirmative. Fort de ce referendum, il déclara que Fayçal devait être choisi comme roi de l'Irak, et le Haut-Commissaire britannique s'empessa de déférer à ce désir, conforme à celui de son propre gouvernement.

*
**

Le 23 août, à Bagdad, en présence d'une foule considérable et au milieu de manifestations enthousiastes, l'émir Fayçal fut donc solennellement proclamé roi de l'Irak.

Nous n'avons pas à raconter ici comment se déroula cette cérémonie; il suffira d'en noter les traits essentiels au point de vue politique. Tous montrent quelle tutelle l'Angleterre, puissance mandataire, entend exercer sur le souverain du pays sur lequel le mandat lui est confié.

En effet, dès le début de la cérémonie, Sir Percy Cokes a lu une proclamation indiquant que les électeurs de la Mésopotamie s'étaient, à une majorité écrasante, prononcés en faveur de l'émir Fayçal et que, en conséquence, celui-ci était proclamé roi de l'Irak et que le gouvernement britannique le reconnaissait comme tel. — Par la suite, au cours de la cérémonie, le Haut-Commissaire britannique a remis au nouveau roi un message du roi George V qui était rédigé en ces termes :

J'offre à Votre Majesté mes sincères félicitations en cette occasion historique, alors que, par une large majorité des populations de l'Irak, l'antique cité de Bagdad est devenue, une fois de plus, le siège d'un Etat arabe. C'est une source de profonde satisfaction pour moi et mon peuple que l'effort combiné des forces britanniques et arabes et celui de leurs alliés ait conduit à cet événement mémorable.

Le traité qui sera prochainement conclu entre nous, à l'effet de consacrer l'alliance dans laquelle nous sommes entrés aux jours les plus sombres de la guerre, me permettra, j'en ai la ferme conviction, de remplir mes obligations solennelles, en inaugurant une ère de paix et de nouvelle prospérité pour l'Irak.

Enfin, l'émir Fayçal lui-même a prononcé un discours dont la presse anglaise a donné une analyse assez développée. Voici un résumé de ce discours :

Le nouveau roi a débuté par remercier ses électeurs et par déclarer que ceux-ci ont démontré leur affection pour la famille du roi Hussein, laquelle s'est jointe aux alliés pendant la guerre dans l'unique but de libérer la race arabe et de lui donner l'indépendance à laquelle elle aspirait depuis les siècles. Après avoir dit quelques mots au sujet des Arabes tombés pendant la guerre, l'émir Fayçal a ajouté : « Mon devoir aujourd'hui est d'entonner un chant de reconnaissance envers la nation britannique, qui est venue à l'aide des Arabes à l'heure critique de la guerre, qui a si généreusement dépensé son argent et sacrifié ses enfants pour la cause de la libération et de l'indépendance des Arabes. C'est en pleine confiance dans l'amitié et l'appui britanniques, donnés dans le passé et promis pour l'avenir, que je prends aujourd'hui la charge des affaires du pays. »

L'émir Fayçal a remercié ensuite le « grand gouvernement britannique » : « Le développement de ce pays, a-t-il dit, dépend de l'assistance d'une nation qui peut nous aider de ses hommes et de son argent, et la grande nation britannique étant la plus rapprochée de nous et la plus zélée pour nos intérêts, c'est à elle seule que nous devons nous adresser pour recevoir de l'aide et de la coopération. »

Puis l'émir Fayçal a annoncé qu'il allait convoquer une Assemblée constituante et que cette Assemblée confirmerait les traités qu'il lui soumettrait au sujet des relations à établir entre le gouvernement de l'Irak et le « grand gouvernement britannique ».

En terminant, l'émir Fayçal a dit avoir pleine confiance que les Arabes atteindront le but visé par eux et qu'ils le feront en accord avec le haut-commissaire britannique, Sir Percy Cokes. Celui-ci leur a donné des preuves telles de son amitié qu'ils chériront toujours sa mémoire.

Donnons enfin le texte du message que le nouveau roi de l'Irak a envoyé au roi George V en réponse au message que celui-ci lui avait adressé à l'occasion de la cérémonie de Bagdad.

En ce jour, où Bagdad, la cité des khalifes, devient pour la seconde fois capitale du royaume arabe, c'est avec fierté que je rappelle combien désintéressée a été la part prise par Votre Majesté et par votre noble peuple à la réalisation des aspirations arabes. J'ai confiance que les nations arabes justifieront le ferme espoir de Votre Majesté dans le succès de leurs forces, pour faire briller à nouveau leur ancienne gloire, pourvu qu'elles continuent à jouir de l'appui et de l'amitié de la Grande-Bretagne.

Je suis certain que le traité que nous conclurons prochainement établira sur des fondations inébranlables l'alliance déjà cimentée par le sang versé en commun sur les champs de bataille par les Britanniques et les Arabes au cours de la grande guerre.

L'opposition en Mésopotamie septentrionale. —

L'Asie française reviendra bientôt sur la situation nouvelle créée en Mésopotamie par l'avènement du roi Fayçal. Elle doit simplement noter aujourd'hui que l'opposition manifestée contre ce souverain par les votes adverses dont il a été question plus haut s'est produite (au dire des journaux anglais) en dehors de l'Irak, dans une région habitée en partie par des Arabes, en partie par des Kurdes. Une petite colonne a été envoyée à Arbil pour maintenir l'ordre dans cette région.

Est-ce cette région d'Arbil, sise « en dehors des frontières de l'Irak », que viserait le nouvel article 16 du projet de mandat, lequel réserve à la puissance mandataire la faculté de créer une autonomie locale dans les parties de la Mésopotamie où prédomine l'élément kurde ?

Communications aériennes entre Egypte et Mésopotamie. —

Les relations qui existaient par avion, depuis un certain temps déjà, entre la Palestine et la Mésopotamie, ont été, à la fin du mois de juin, considérablement améliorées et développées. L'itinéraire a été réduit, par l'adoption d'une route plus méridionale que celle qui était suivie jusqu'alors ; il a été, d'autre part, comme l'annonçait M. Winston Churchill aux Communes, le 14 juin, soudé au service d'Egypte en Palestine, si bien qu'une ligne directe et rapide de messageries aériennes, longue de 480 milles (1.340 kil.) existe maintenant entre les bords du Nil et ceux du Tigre. Voici les différentes étapes de cette route, qui est desservie par les avions de l'armée britannique :

Héliopolis-Ramleh.	260	milles
Ramleh-Amman.	65	—
Amman-Kasr el Azrak.	55	—
Kasr el Azrak-Ramadié.	400	—
Ramadié-Bagdad.	60	—
Total.	840	milles

C'est donc un véritable prolongement de la ligne d'Egypte en Palestine que la nouvelle ligne de Palestine en Mésopotamie. Au service déjà existant de l'aérodrome d'Héliopolis à Ramleh, s'unit désormais, grâce à l'aménagement de terrains d'atterrissage à Amman (en Transjordanie) et à Kasr el Azrak, un service qui, de ce dernier point, se

continue à travers le désert Arabique, ou plutôt Syrien, jusqu'à Ramadié, et, de là, jusqu'à Bagdad en survolant les territoires de tribus arabes amies des Anglais.

Quel intérêt présente au point de vue militaire, l'organisation d'un semblable service aérien, on le devine de reste. M. Winston Churchill l'a indiqué dans son discours du 14 juin, et il a donné à espérer que, dans l'avenir, on pourrait organiser un service commercial et postal, et peut-être même un service de transport des voyageurs depuis l'Egypte jusqu'à Bagdad. Mais on n'en est pas encore là.

Actuellement, seuls les aviateurs militaires anglais se servent de la nouvelle route (l'un d'eux l'a parcourue en 2 jours ; a) de Bagdad à Amman, 580 milles en 8 h. 45 ; b) d'Amman à Héliopolis, et de là à Aboukir, soit 340 milles). Toutefois, depuis le 1^{er} août, le transport des correspondances officielles est également assuré par la voie des airs.

L'aviation militaire au Hedjaz. — Du Caire, à la date du 27 juillet, le correspondant du *Times* a télégraphié à la direction de ce journal que le roi du Hedjaz avait acheté au gouvernement britannique quatre avions, destinés à constituer un embryon d'aviation militaire pour l'armée chérifienne. Un ancien officier de l'aviation britannique était, à la même date du 27 juillet, en route pour Djedda avec les quatre appareils.

L'influence anglaise dans l'Arabie méridionale. —

A la fin du mois de juillet, un envoyé de l'Imam de Sana, Yahia, s'est rendu à Aden, afin d'y négocier un accommodement destiné à faire disparaître toutes les difficultés qui existaient précédemment entre ce souverain et le résident britannique d'Aden. Les propositions d'Yahia sont les suivantes :

a) Reconnaissance de l'indépendance de l'Imam par le Gouvernement britannique, qui s'engage à en défendre les Etats contre l'ingérence des puissances étrangères ;

b) Engagement pris par le Gouvernement britannique aucune puissance étrangère et n'aliénera aucun de l'Imam et de n'encourager aucun de ses sujets à se révolter contre lui ;

c) Remise à l'Imam, par le Gouvernement britannique, de matériel de guerre et paiement d'une subvention permettant à l'Imam de distribuer celle-ci aux personnes de son entourage et à ses adhérents qui avaient coutume de recevoir des subsides des Turcs ;

d) En retour, l'Imam n'entrera en relations avec aucune puissance étrangère et n'aliénera aucun de ses territoires à l'insu du Gouvernement britannique ;

e) Maintien du commerce entre le Sana et Aden.

L'Imam Yahia reconnaît d'autre part qu'une médiation britannique est très souhaitable dans l'intérêt de la paix entre lui et le Seyyid Mohamed ibn Ali, l'émir édrisite de l'Açir ; il s'engage

en outre, jusqu'à la fixation d'une frontière entre les deux États, à ne pas fonder d'établissement permanent dans l'Arabie Heureuse.

Le correspondant du *Times* à Aden ajoute, en transmettant ces propositions de l'émir édrisite de l'Acir, que ce dernier doit se rendre bientôt à Aden, et que sa politique fiscale et ses exigences douanières à Hodeida lui aliènent les sympathies des négociants. Au contraire, le nouveau gouverneur envoyé par l'Imam Yahia à Zabid réconcilie les habitants de cette ville avec l'autorité des Zeidis, tandis que Ahmed Fetini, le cheikh Zaranik de Tais, s'efforce de lutter contre Hodeida en réduisant les droits de douane sur les marchandises importées dans son pays.

Extrême-Orient

CHINE

Le gouvernement de Pékin et l'anarchie. — Voici longtemps, trop longtemps même, que l'Asie française se voit obligée de signaler le lamentable effritement de l'immense Chine, l'anarchie régnante partout, les guerres civiles et les brigandages. A plus d'une reprise, de belles promesses ont été faites, et de nouveaux gouvernements en se saisissant du pouvoir, ont donné à espérer qu'ils allaient réagir contre l'anarchie et rendre à la Chine la cohésion qui lui manque de façon si regrettable. Jamais ces promesses n'ont été tenues, et elles semblent même de plus en plus irréalisables. On se trouve en présence d'une véritable faillite ou plutôt même d'une véritable carence du gouvernement central, et on se rend compte de sa réelle impuissance à se faire obéir au delà des murs de la ville même de Pékin. Les chefs militaires règnent en maîtres absolus sur leurs domaines respectifs et le pouvoir central ne s'en fait pas écouter. Aussi, de tous les côtés, reconnaît-on, avec une remarquable unanimité, que la situation de la contrée s'aggrave chaque jour davantage et qu'il manque à la Chine une direction ferme.

Qu'une pareille situation puisse durer, la chose paraît impossible ; mais qui la modifiera ? Le salut viendra-t-il de la Chine elle-même, ou bien du dehors ? Certains observateurs estiment que les puissances étrangères ont leur responsabilité dans la faillite actuelle du gouvernement central, et qu'elles ont favorisé l'anarchie et la guerre civile en se refusant à reconnaître le gouvernement de Pékin comme le seul pouvoir du pays. Sans doute ne saurait-on suspecter leur bonne foi ; mais aujourd'hui que le masque est tombé et que la vérité se fait jour, elles doivent intervenir et aider la Chine à se relever.

Telle est l'opinion de M. Rodney Gilbert, pour

qui les puissances étrangères devraient faire appel au peuple chinois lui-même, représenté par les assemblées provinciales, puis aider ces mêmes assemblées provinciales à débarrasser la Chine de ses tou-kiuns, de ses politiciens, de ses innombrables parasites de tout genre. Ainsi la paix et la prospérité renaîtraient bientôt dans le pays, que les puissances étrangères devraient ensuite aider et guider, afin de lui rendre plus aisée une évolution dans laquelle elles ont engagé la Chine quand elles l'ont poussée à regarder ce qui se passait au delà de sa grande muraille et à se moderniser... Programmé séduisant, certes, mais d'exécution malaisée, et destiné à engendrer des rivalités et des compétitions formidables, comme aussi de formidables responsabilités. Qui oserait assumer la tâche d'éducateur de la Chine ? et accepterait de devenir le mandataire de la Société des Nations dans une telle occurrence ?

Les bruits de restauration monarchique.

— Le relèvement de l'autorité gouvernementale serait-il plus facile sous l'autorité d'un monarque et à la suite d'une restauration impériale que sous la direction d'un président républicain ? On l'a prétendu, et on a parlé du rétablissement de l'empereur Mandchou Siuan T'ong sur le trône de ses ancêtres avec la connivence de Tchang-Tso-lin ; mais, incontestablement, rien ne saurait être plus désavantageux pour la dynastie déchue qu'un changement de régime effectué par un homme qui agirait dans son seul intérêt et celui de sa coterie, sans aucun souci des intérêts généraux du pays. Voilà pourquoi personne ne songe actuellement à une restauration monarchique.

Est-ce à dire que la monarchie ne compte plus de partisans en Chine. On se tromperait en pensant ainsi. Dix ans de guerre civile sous un régime soi-disant démocratique ne peuvent suffire pour effacer chez un peuple tel que le peuple chinois, le souvenir de quatre mille ans de tradition monarchique, et il n'est guère possible de croire que les déceptions profondes ressenties, les malheurs éprouvés, depuis le début du nouveau régime, par les Chinois leur aient fait oublier leurs anciens souverains, qui avaient pour mission, eux les « Fils du Ciel », d'assurer la paix et la prospérité de leurs sujets. Il y a donc, malgré tout, un parti monarchique en Chine, tout au moins à l'état latent ; vienne quelqu'un qui lui donne la cohésion qui lui manque aujourd'hui et ce parti, qui peut-être s'ignore, sera capable de jouer un très grand rôle. Peut-être la Chine lui devra-t-elle son salut.

Japonais et Américains à Changhaï.

— En attendant, son territoire est le témoin de luttes non pas seulement entre Chinois servant des ambitions différentes et rivales, mais aussi entre étrangers. C'est ainsi que Changhaï a vu, dans la journée et dans la soirée du 25 mai, des marins américains et des marins nippons en venir aux mains par trois fois. La dernière échauf-

fourée aurait été la plus grave par suite de l'intervention de malfaiteurs japonais et chinois du côté des marins nippons... Simple rixe comme il en surgit parfois dans les ports, et dont il ne faut exagérer l'importance, où (a-t-on dit) tous les torts provinrent des Américains, et qu'il convient cependant de signaler sans en grossir la portée.

Le règlement de la question du Chantoung. —

Le 15 septembre, le Ministère des Affaires du Japon a publié, au sujet de cette affaire du Chantoung, qui demeure en suspens depuis la signature du traité de Versailles, un long et important communiqué. Ce document est trop considérable pour ne pas être reproduit ici dans son intégralité; aussi en donnons-nous le texte *in extenso*:

Le ministre du Japon à Pékin a présenté le 7 du courant le projet général suivant, comme base d'un règlement de la question du Chantoung, et, en invitant une fois de plus le gouvernement chinois à un examen sincère et sérieux, il l'a prié d'entrer en pourparlers, à ce sujet, suivant les lignes indiquées dans le projet et de désigner aussitôt que possible des commissaires en vue d'en régler tous les détails pour mettre à exécution les termes de l'arrangement qui pourra être conclu.

1° Le bail de Kiao-Tchéou, ainsi que les droits primitivement concédés à l'Allemagne sur une zone de cinquante kilomètres autour de la baie de Kiao-Tchéou, devront être restitués à la Chine;

2° Le gouvernement japonais renoncera à ses projets d'une concession exclusivement japonaise ou d'une concession internationale à Tsing-Tao, pourvu que la Chine prenne l'engagement d'ouvrir spontanément tous les territoires concédés de Kiao-Tchéou comme un port de commerce, et de permettre aux nationaux de tous les pays étrangers d'y résider librement et de s'y livrer au commerce, à l'industrie, à l'agriculture ou à tous autres travaux licites. Une autre condition est que la Chine s'engage aussi à respecter les droits acquis de tous les étrangers dans ces mêmes territoires. La Chine devra, en outre, ouvrir immédiatement à la résidence et au commerce des nationaux de tous les Etats étrangers des villes et bourgs à déterminer à l'intérieur de la province du Chantoung. Les règlements pour l'ouverture de ces divers lieux dans les conditions ci-dessus devront être fixés par le gouvernement chinois après avoir consulté les puissances intéressées;

3° Le chemin de fer de Kiao-Tchéou-Tsinanfou et toutes les mines qui en dépendent devront être exploités comme une entreprise commune sino-japonaise;

4° Le Japon entend renoncer à tous droits préférentiels concernant l'aide étrangère en personnel, capitaux et matériaux, stipulés dans le traité sino-allemand du 6 mars 1898;

5° Les droits relatifs aux extensions du chemin de fer de Kiao-Tchéou-Tsinanfou aussi bien que les options pour la construction du chemin de fer Yentaï-Weishen seront mis à la disposition du consortium financier international en Chine en vue d'une action commune;

6° La position de l'administration et de la douane de Tsing-Tao, qui fait partie intégrante du système douanier général de la Chine, sera rendue plus précise que sous le régime allemand;

7° Les établissements publics à usages administratifs à l'intérieur des territoires concédés de Kiao-Tchéou seront en général transférés à la Chine, étant entendu que les questions d'entretien et de fonctionnement des entreprises

et des établissements publics feront auparavant l'objet d'un accord entre les gouvernements japonais et chinois;

8° Les gouvernements japonais et chinois devront nommer aussitôt que possible leurs commissaires respectifs, afin d'établir un programme détaillé de mise à exécution des termes de l'accord mentionné ci-dessus et afin de régler toutes les autres questions qui n'y sont pas traitées;

9° Le gouvernement japonais s'est déjà, à plusieurs reprises, déclaré disposé à procéder au rappel des troupes japonaises actuellement stationnées le long de la voie ferrée Kiao-Tchéou-Tsinanfou, dès l'organisation par la Chine d'une force de police qui puisse assumer la protection du chemin de fer. Aussitôt que le gouvernement chinois aura organisé cette force de police et en aura avisé le gouvernement japonais, les troupes japonaises recevront l'ordre de passer à la police chinoise la charge de protéger la voie ferrée et de se retirer immédiatement après; toutefois, il doit être entendu que la question de l'organisation d'une police spéciale pour la garde de la ligne Kiao-Tchéou-Tsinanfou devra être réservée en vue de délibérations ultérieures entre le Japon et la Chine.

L'attitude de la Chine. — En présence de ces propositions, dont on comprend l'importance, la presse chinoise s'est montrée très circonspecte, peu satisfaite dans l'ensemble (surtout la presse sudiste, qui proteste contre les conditions énoncées par le gouvernement nippon et demande la restitution pure et simple), mais n'osant pas cependant répondre par un refus, aux avances du Japon. Elle voudrait obtenir la dénonciation du traité des 21 articles, c'est-à-dire du traité de 1915, mais elle n'ose espérer devoir l'obtenir de la future conférence de Washington et travaille à convaincre le gouvernement de Tokio de le faire spontanément; dans ce cas, déclare-t-elle, un accord entre Chine et Japon suivrait fatalement sur des points particuliers, car les tendances antijaponaises ont beaucoup diminué en Chine.

Quant au gouvernement, il semble très embarrassé par l'initiative du ministère Hara. Les propositions qui lui sont faites ne lui donnent pas pleine satisfaction; d'autre part, s'il rejette ces mêmes propositions, il se trouvera dans une posture très délicate au moment de la conférence de Washington; il lui incombera la responsabilité de l'échec des négociations, et si la Chine adresse un jour un appel aux Puissances, le Japon sera en droit de le considérer comme nuisible à la paix de l'Extrême-Orient.

Une grève des professeurs de l'Université de Pékin. — Nous avons parlé tout à l'heure de la situation pécuniaire embarrassée du gouvernement chinois; la grève des professeurs de l'Université de Pékin en a fourni une preuve éclatante. Las d'attendre un traitement qu'ils ne touchaient plus, ils ont menacé le gouvernement de se mettre en grève si leur arriéré ne leur était pas payé. Le gouvernement s'étant déclaré dans l'impossibilité de leur donner satisfaction, ils ont réalisé leur menace à partir du 14 mars, et ils ont cessé de faire leurs cours.

Cet incident est caractéristique et méritait d'être signalé; nous y reviendrons.

Les routes en Chine — Un Comité international a été fondé sur l'initiative de la « Pan-Pacific Association » et sous la direction de M. C. C. Nieh, président de la Chambre générale de commerce chinoise, dans le but d'organiser un mouvement de propagande en faveur de la création des routes en Chine. Il importe, en effet de remédier au déplorable état de choses qui fait que, pour une superficie de plus de 4.289.000 milles carrés, la Chine possède à peine 100 milles de routes vraiment bonnes, au témoignage du *Bulletin commercial de l'Extrême-Orient*. Nul pays n'est ainsi à l'heure actuelle, plus déshérité au monde au point de vue des voies de communication.

La direction du mouvement économique de l'Indochine a récemment appris que le gouverneur civil et militaire du Yunnan, le général Kou, à l'instigation d'un de ses conseillers les plus écoutés, le général Yang Tsen, se propose d'entreprendre la construction d'une route menant de Yunnanfou à Talifou. Dès maintenant, on disposerait de crédits suffisants pour achever en un an la première partie de la route, soit un parcours carrossable de 200 lis (1 li = 644 m.) entre Yunnanfou et Lou-Fong, où arrivent les produits des importantes mines de sel des environs. Aussitôt la route construite, le général Yang Tsen en organiserait l'exploitation : d'abord un service de camions automobiles pour le transport du sel, puis subsidiairement, un service d'autobus pour les voyageurs, nombreux dans cette partie du Yunnan.

Les Chinois au Mexique. — Tandis que les Japonais sont vus sur les côtes occidentales du Dominion canadien et des Etats-Unis, avec une méfiance croissante, les Chinois sont regardés au Mexique d'un œil aussi peu favorable. Les journaux s'inquiètent de voir des travailleurs jaunes se rendre en grand nombre dans la contrée et craignent qu'il n'y ait là, pour le Mexique, une source de maux véritables. A les en croire, ou du moins à en croire certains d'entre eux (le *Democrata*, par exemple), « les Chinois auraient entrepris d'envahir notre pays. Il s'agit d'une invasion silencieuse, à la manière habituelle des Chinois, mais qui n'est pas moins inquiétante ». Et le journal cite des faits : de nombreux Asiatiques ont déjà pénétré en territoire mexicain par le Guatemala ou par le port de Nuevo-Mexico, où ils sont actuellement — c'est-à-dire fin mars 1921 — environ 2.000. Par Puerto-Mexico, d'autre part, ils envahissent les Etats du Sud-Est; c'est ainsi que, tout récemment, plus de 1.000 Chinois débarqués d'un navire japonais se sont répandus dans le pays et ont pénétré jusqu'à Tabasco. De là cette conclusion que « la race jaune est un péril pour le monde; elle s'étend sur l'ancien et sur le nouveau continent, spécialement attirée par ce dernier à cause de ses immenses richesses et de ses régions inexploitées. »

Si le péril jaune est grave pour toutes les nations du Nouveau-Monde, il l'est surtout pour le Mexique, d'après le sénateur Laveaga. En effet, dit-il, « il n'existe pas une nation au monde à qui l'immigration chinoise puisse être plus préjudiciable ». C'est que le Mexique traverse une crise économique-sociale vraiment sérieuse, et dont l'arrivée d'immigrants chinois aggravera sûrement les difficultés.

Aussi s'explique-t-on dans de telles conditions, que le gouvernement mexicain ait interdit, fin mars, l'entrée du territoire national à plus de 3.000 Chinois qui s'étaient embarqués à Hong-Kong, en quête de travail, à destination du Mexique. Aucun de ces immigrants n'était d'ailleurs muni des papiers exigés par la loi mexicaine, c'est-à-dire de passe ports revêtus du visa des consuls mexicains.

Tel a été le prétexte invoqué pour interdire l'accès des Etats-Unis du Mexique à ces travailleurs, qui, il y a quelques années, y eussent été reçus avec joie. Il semble vraiment que la croyance au « péril jaune » aille se propageant en Amérique.

JAPON

Le retour du Prince Impérial. — A son retour dans les Etats de son père, le prince Hirohito, a été accueilli de la façon la plus chaleureuse, et par des manifestations loyalistes dont les journaux d'Europe ont eux-même enregistré les échos. Cette réception s'explique sans aucun doute aisément pour qui se rappelle les appréhensions témoignées par une partie de la population nipponne avant le départ de l'héritier de la Couronne, et les inquiétudes suggérées par la nouveauté que constituait son voyage en Occident; elle s'explique encore d'autre manière. Au moment où la situation est délicate pour l'Empire du Soleil levant, à quelques semaines de l'ouverture de cette conférence du désarmement dont le président Harding a pris l'initiative, les Japonais témoignent ainsi leur espoir que le voyage du prince aura contribué à resserrer les liens d'amitié qui existent déjà entre leur pays et les nations de l'Europe occidentale.

La déclaration, très réservée, faite par le prince au premier ministre, M. Hara, ne permet de rien augurer de tel; mais peut-être est-elle plus intéressante par ce qu'elle passe sous silence que par ce qu'elle dit. Elle débute par des remerciements à l'adresse des pays visités, puis indique combien instructif fut le voyage qui vient de se terminer. « Par la visite des champs de bataille, le prince Hirohito a compris l'esprit de sacrifice admirable des soldats alliés, et la nécessité d'établir une paix durable. S'il demeure pénétré de l'esprit de son pays, l'auguste voyageur est convaincu que des leçons profitables doivent être demandées aux pays étrangers, en accord avec les principes politiques posés lors de la restauration. Il souhaite,

suivant le désir impérial, que le peuple japonais travaille à la prospérité nationale et collabore au progrès de la civilisation universelle. »

Tous les milieux japonais sont d'ailleurs loin de se montrer satisfaits du voyage du prince héritier, et ceux-là mêmes qui, naguère, y ont opposé la plus vive résistance, s'en déclarent encore les adversaires actuellement. Mais les raisons ont changé : ils trouvent aujourd'hui que le futur souverain n'a pas conservé une attitude assez aristocratique au cours de son voyage ; qu'il s'est comportés avec trop de désinvolture, n'hésitant pas à recevoir des journalistes européens ni à converser avec eux, abaissant ainsi (disent-ils) la dignité impériale.

Le Prince de Galles au Japon. — A la fin du mois d'août, les journaux anglais ont annoncé que le prince de Galles se rendrait au Japon l'année prochaine après avoir visité les différentes parties de l'Empire des Indes. C'est, disent-ils, peu de temps après le départ du prince héritier du Japon que l'invitation officielle est arrivée à Londres ; déjà auparavant le prince Hirohito, en quittant l'Angleterre, avait exprimé l'espoir de recevoir bientôt le Prince de Galles dans son pays, et c'est autant par raison d'amitié personnelle que par raison de courtoisie politique que l'héritier de la couronne d'Angleterre se rendra au Japon.

Le *Renown* l'y conduira de Karachee, en passant par Ceylan, Singapore et, probablement, par Poulo Pinang et Hong-Kong.

Quelque divisée que soit l'opinion japonaise au sujet du voyage du Prince impérial, il semble bien que ce voyage a eu tout au moins pour résultat de resserrer les liens d'amitié existant entre les familles souveraines d'Angleterre et du Japon.

La Conférence des premiers ministres des Dominions et l'alliance japonaise. — Parmi les sujets qui furent traités par la Conférence des premiers ministres de l'empire britannique, aux mois de juin, juillet et août, a naturellement figuré la question du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise. Cette question fut étudiée avec grand soin. Le rapport officiel publié sur l'œuvre de la Conférence dès le lendemain de sa clôture (elle eut lieu du 20 juin au 5 août) n'indique pas comment se déroula la discussion, ni quelle en fut l'issue ; il se borne à reproduire l'exposé des problèmes du Pacifique fait à la Chambre des Communes le 11 juillet, en disant que cet exposé reflète l'opinion générale de tous les membres de la Conférence sur le sujet. Voici donc la traduction de la partie du discours du Premier britannique relative à l'alliance anglo-japonaise.

Nous devons d'abord déterminer notre position exacte en ce qui concerne l'alliance anglo-japonaise. On pouvait beaucoup discuter sur le point que voici : la notification faite à la Société des Nations en juillet 1920 constituait-elle, ou non, une dénonciation de l'accord au sens de l'article 6 du Pacte. S'il en était ainsi, il eût été nécessaire de

prendre différentes mesures temporaires au sujet de l'accord, en attendant de plus complètes discussions avec les autres puissances riveraines du Pacifique ; en fait, des négociations visant ce but étaient déjà amorcées. Si, au contraire, il n'en était pas ainsi, l'accord devait demeurer en vigueur jusqu'à ce qu'il fût dénoncé, soit par le Japon, soit par nous-mêmes, et ne devait actuellement prendre fin que douze mois après la date de sa dénonciation. Le gouvernement japonais émettait l'opinion qu'il n'y avait encore eu aucun avis de dénonciation. Cette opinion fut adoptée par le ministre des Affaires étrangères ; toutefois, en raison du doute existant, nous décidâmes, après discussion préalable dans le Cabinet impérial, de soumettre la question au lord chancelier, pour que celui-ci l'étudiât avec les juristes de la Couronne et déclarât qu'aucun avis de dénonciation de l'accord n'avait encore été donné.

De là résulte que l'accord anglo-japonais demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit dénoncé, et qu'il ne cessera de jouer que douze mois révolus après le jour où aura été notifié l'avis de dénonciation. Toutefois l'Empire britannique et Japon désirent également que l'accord soit mis en complète harmonie avec le pacte de la Société des Nations, et que, là où le pacte et l'accord diffèrent, les clauses du pacte prédominent. A ce propos, notification a été donnée de ce désir à la Société des Nations.

L'Asie française a récemment publié (n° de juillet-août, p. 333-334) le texte de cette notification, qui laisse prévoir des retouches et des modifications dans le pacte d'alliance, s'il est renouvelé.

Le désir des Japonais. — Le sera-t-il ? se demandaient naguère les politiques nippons non sans quelque inquiétude. Et chacun de trouver des raisons valables en faveur du renouvellement du pacte dont, dans une longue et excellente étude du *Bulletin de la Société Franco-Japonaise de Paris*, — le marquis de La Mazelière a raconté les origines. La presse a soulevé de nouveau la question en 1921, à peu près au moment où l'alliance devait expirer, et elle a fait ressortir une fois pour toutes, les raisons qu'avait le Japon pour souhaiter le maintien de l'alliance que certains estiment devoir continuer automatiquement au delà du 13 juillet, si elle n'est pas officiellement dénoncée par l'un ou par l'autre des contractants ; elle a constaté que l'alliance anglo-japonaise ne rencontrait plus les mêmes obstacles en 1921 qu'en 1920, de la part des Dominions britanniques ; elle a montré que cette même alliance était fondée sur les nécessités de la défense navale, et déclaré voir dans le maintien perpétuel des relations amicales anglo-nipponnes « la meilleure politique pour conserver la paix et sauvegarder les intérêts des deux pays en Extrême-Orient ». Elle se préoccupe peu de l'opposition manifestée par la Chine à l'égard du renouvellement de l'alliance, bien convaincue que cette opposition est uniquement fondée sur l'amour-propre et sur la jalousie, et qu'il suffira d'une explication loyale pour dissiper les malentendus.

La question du Chantoung. — Au reste, elle estime que dans les relations entre les deux

pays, une détente résultera nécessairement du règlement de cette question du Chantoung qui a été depuis la fin de la Grande Guerre, le principal grief allégué par la Chine contre le Japon. Cette question, le gouvernement de Tokio a plusieurs fois déjà tenté de la régler directement avec la Chine, mais sans jamais obtenir que celle-ci réponde à ses avances. En vain le Cabinet Hara, a-t-il, à différentes reprises, proposé à Pékin la situation du Chantoung (cf. *L'Asie française* de mai 1921, p. 220) ; jamais le gouvernement chinois n'a pas semblé considérer les propositions japonaises comme sérieuses ; il a même laissé sans réponse la dernière note japonaise. Aussi, depuis un an (et même depuis plus longtemps), le litige est-il demeuré exactement au même point. Et cependant que d'invitations, de la part du Japon, à entreprendre de résoudre la question ! En octobre 1920, dans le *Far Eastern Review*, M. Georges Bronson Rea disait nettement :

Le Japon est prêt à négocier avec la Chine et à tenir sa promesse d'évacuer le Chantoung et de rendre à la Chine ses droits de souveraineté, en se réservant toutefois le droit d'exploiter les chemins de fer et les mines. Sa seule préoccupation est d'empêcher que le port de Tsingtau ne soit de nouveau cédé à quelque autre puissance pour servir de base navale. L'internationalisation de ce port serait probablement, sur ce point, la solution la plus agréable au Japon.

Et il ajoutait :

Si des négociations étaient entamées dans un esprit de conciliation, il serait possible que le Japon consentit à rendre les chemins de fer et les mines à la Chine ou aux puissances qui constituent le consortium. Cela réglerait la question du Chantoung à la satisfaction de tous les pays intéressés.

Le gouvernement chinois ayant persisté à garder le silence, c'est le Japon qui, une fois de plus, a fait le premier pas, voulant ainsi prouver à la Chine combien elle est induite en erreur par certaine propagande américaine qui vise à brouiller les cartes entre les deux peuples, et à empêcher toute entente directe entre les deux gouvernements. La Conférence « coloniale » qui fut tenue en mai, à Tokio, et qui réunit autour des membres du cabinet les hauts fonctionnaires civils et militaires envoyés en Sibérie, en Mandchourie et en Chine décida de rendre le Chantoung à la Chine sous certaines conditions. Cette décision vient d'être suivie d'effet : on a pu lire plus haut, en effet (p. 391) le communiqué que le ministère des Affaires étrangères de Tokio a publié le 13 septembre, au sujet du Chantoung.

Par avance, la presse japonaise s'y était montrée favorable ; elle avait approuvé l'attitude du gouvernement, déclarant que chacun des deux états aurait tout intérêt à conclure avec l'autre « un accord harmonieux », que « le Japon pourrait faire de grands sacrifices pour obtenir l'amitié de la Chine » et que « la Chine pourrait gagner beaucoup à cette amitié ». A ses avances, la Chine répondra-t-elle ?

Importations suédoises. — Il ressort des études de l'attaché commercial suédois au Japon que les importations suédoises dans ce pays augmentent beaucoup d'importance. Elles étaient seulement de 4.300.000 yen en l'année 1914 ; depuis la reprise des relations commerciales consécutive à la fin de la guerre et donc à l'ouverture des Détroits danois, elles ont passé à un total de 11.300.000 yen en 1919 et 14.620.000 yen en 1920. Elles ont ainsi plus que triplé depuis le retour aux relations normales.

La population de la Corée. — On a vu naguère, (n° de mai 1921, p. 222-223) quelle était la population totale de l'Empire du Soleil levant et de ses dépendances extérieures, Corée comprise ; pour celle-ci, le ci-devant « Empire du Matin calme », il n'est pas inutile de fournir quelques détails un peu plus précis. Le recensement du 1^{er} octobre 1921 ne s'est pas contenté d'établir le chiffre global de la population de la contrée ; il a également pris soin de déterminer par quels éléments était constitué le total de 17.284.126 individus, auquel il arrivait. Comme il fallait s'y attendre, la population coréenne est de beaucoup la plus nombreuse ; elle compte plus de 16.911.000 représentants, dont 8.715.639 hommes et 8.195.668 femmes. Cette population est régie par un nombre relativement infime de Nippons : 346.496, dont 184.200 appartiennent au sexe masculin. Quant aux étrangers, leur nombre est très peu considérable ; y compris les Chinois, qui constituent l'élément allogène le plus important dans le pays, ils ne sont qu'un total de 26.314, dont 23.170 hommes et seulement 3.144 femmes.

Les Japonais dans l'Amérique du Sud. — Il a déjà été question ici, à maintes reprises, de l'établissement de Japonais émigrés dans les différentes parties du continent américain du Sud ; de récentes statistiques publiées par le Bureau International du Travail montrent que le nombre des Nippons s'y accroît rapidement partout. Néanmoins, c'est particulièrement au Brésil et au Pérou que les Japonais constituent aujourd'hui des colonies importantes, puisque près de 34.000 d'entre eux sont engagés actuellement au Brésil comme ouvriers agricoles sur les plantations de café, et 10.000 au Pérou sur les plantations de canne à sucre et de coton. Ils y sont très appréciés, pour toutes les qualités qu'on leur connaît, et leur présence n'y est nullement tenue pour un danger comme elle l'est dans l'Amérique septentrionale et comme (on l'a vu un peu plus haut, à la page 392), celle des Chinois l'est au Mexique.

Nous accepterons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

ASIE RUSSE

Pour la diffusion des doctrines communistes en Asie. — De toutes les manières, les chefs de la République des Soviets s'efforcent de propager leurs doctrines par toutes les parties du continent asiatique. Naguère ils avaient eu recours au « train rouge »; ils ont récemment fondé à Moscou un collège des langues orientales, afin de constituer des cadres d'agitateurs et d'instructeurs communistes pour tout l'Orient. Il existe différentes sections dans ce collège, où les études se poursuivent en russe pour les habitants de la Sibérie; en anglais pour les Chinois, les Japonais et les Indiens; en turc pour les Persans et les Turcs; en idiomes mongols pour les Kalmouks et les Kirghizes; en arménien, en géorgien et en six autres langues pour les indigènes du Caucase, aux vocabulaires multiples. La durée de l'enseignement est de six mois, pendant lesquels les étudiants du Collège des langues orientales reçoivent une ration égale à celle des élèves des écoles militaires de la Russie des Soviets.

Le régime bolcheviste en Géorgie. — Depuis le jour où, en 1919, notre regretté collaborateur, M. Edmond Hippeau, publiait dans cette revue un article dont les lecteurs de *l'Asie française* n'ont sûrement pas perdu le souvenir, la république de Géorgie a cessé d'être indépendante. Au mois de février dernier, la XI^e armée des Soviets — environ 100.000 soldats — a envahi le pays, l'a soumis et a substitué au Gouvernement national un « Comité révolutionnaire » qui avait été constitué dès le 21 février à l'arrière des troupes russes, dans les fourgons des envahisseurs, mais dont les membres avaient été deux jours plus tard déclarés à l'unanimité par l'Assemblée constituante traîtres à la patrie et ennemis du peuple géorgien.

Bien entendu, cette mise au ban du pays n'arrêta nullement les membres du Comité révolutionnaire. Forts de l'appui des troupes soviétiques, et soutenus par une fraction des « socialistes-fédéralistes » géorgiens — une minorité dans le pays — ils se comportèrent en maîtres de la contrée, se jouant des créations démocratiques déjà réalisées par le peuple et par la classe ouvrière, y substituant partout des comités révolutionnaires destinés par eux-mêmes et par leurs sections et sous-sections à maintenir toute la Géorgie sous le joug — et donc sous le joug de ce gouvernement russe des Soviets dont eux-mêmes ne sont qu'une émanation, — renforçant encore leur pouvoir grâce à l'organisation de « Commissions extraordinaires » présidées par des individus qui se sont rendus célèbres en Russie par leur cruauté.

Comment, d'ailleurs, sans l'appui des Russes et de tels rouages, le Comité révolutionnaire se maintiendrait-il à la tête d'un pays dont, dès le premier jour, presque tout le peuple l'a renié à la suite de

son Assemblée Constituante, et ne cesse de témoigner son hostilité à l'égard de ses dominateurs? Actuellement, le peuple géorgien, dans son ensemble, est déclaré suspect de contre-révolution, pour avoir élu des « social-démocrates » et non point des bolchevistes à la commission administrative du syndicat des cheminots et pour avoir fait au président du Gouvernement actuel, lors de son voyage à travers le pays, un accueil tantôt froid et tantôt hostile. Aussi, plus de Soviets, d'ouvriers ni de paysans; plus de liberté de réunion ni de liberté de parole, sauf pour les bolchevistes et leurs amis; défense aux particuliers de se servir du téléphone et du télégraphe, et aussi de prendre le chemin de fer sans autorisation spéciale; suppression de la langue géorgienne comme langue officielle; enfin, des arrestations en masse et de nombreuses exécutions.

C'est donc par la terreur, par la force des baïonnettes bolchevistes, que règne en Géorgie le « Soviet des commissaires du peuple géorgien » (tel est le nouveau nom, le nom officiel, du Comité révolutionnaire) et qu'il impose à la population de ce pays un joug dont rien ne vient adoucir la rigueur.

Le Soviet des Commissaires du peuple et les ouvriers géorgiens. — De cette inflexible rigueur, que de preuves il serait facile de donner! En voici quelques-unes qui montrent de quelle façon se comportent les membres du Soviet des Commissaires du peuple géorgien à l'égard des ouvriers géorgiens. La « Maison du Peuple » de Tiflis a été réquisitionnée pour les besoins de la XI^e armée, et est devenue dès lors le siège du Soviet des « socialistes-fédéralistes », amis du Comité révolutionnaire. L'Université populaire a été dépossédée de son siège, affecté, lui aussi, aux besoins de la XI^e armée, et, en attendant qu'elle reçoive un local « quelque part ailleurs » (suivant le terme d'une note émanée du Soviet des Commissaires du peuple géorgien), son activité est suspendue depuis plusieurs mois déjà. Voici enfin quel est le régime auquel, depuis le mois de mars, sont soumis les ouvriers des chemins de fer et aussi tous les agents affectés au service des autres voies de communication.

Citons le texte même du décret gouvernemental, tel que l'a publié, d'après le numéro des *Izvestia* de Batoum daté du 26 mars, le *Temps* du 26 mai dernier :

1° L'état de siège est décrété sur toutes les voies de communication de la Géorgie, sur les chaussées aussi bien que sur les chemins de fer; 2° tous les employés et tous les ouvriers, hommes et femmes, sans distinction d'âge, sont mobilisés et sont considérés comme étant en service militaire actif; 3° par conséquent, tous les employés et tous les ouvriers des voies de communication, sans exception, sont obligés d'exécuter, sans aucune objection, tous les ordres de mutation et d'envoi en mission; 4° pour toute infraction au service, les employés et les ouvriers seront jugés selon les lois militaires; 5° personne ne peut démissionner qu'en cas d'une grave maladie, confirmée par un certificat médical et dans des cas tout à fait exceptionnels; 6° les arrestations et les perquisitions parmi les employés et les ouvriers des voies de communication ne peuvent être exécutées qu'avec l'assentiment du commissaire

des voies de communication; 7° le linge, l'habit, les meubles et autres effets de ménage appartenant aux employés et aux ouvriers des voies de communication ne peuvent pas être confisqués, ni réquisitionnés.

L'état de siège est également décrété en Géorgie dans les services des ports et dans ceux des postes, télégraphes et téléphones.

Condition des agriculteurs et des citadins. —

Comme les ouvriers, paysans attachés à la culture du sol, montagnards occupés à l'élevage des bestiaux, bourgeois des villes aussi, sont les victimes d'une exploitation et d'une tyrannie impitoyables. Un décret du Soviet des Commissaires du peuple géorgien n'a-t-il pas invité les ouvriers de Tiflis à quitter leurs logements pour se transporter dans les immeubles situés dans les quartiers bourgeois, et particulièrement dans le quartier arménien? Les ouvriers ayant refusé de se déplacer, les immeubles réquisitionnés ont été mis à la disposition d'officiers et employés moscovites.

Le Soviet de Tiflis, composé des socialistes hostiles à la dictature des hommes derrière lesquels se dissimulent les chefs du Gouvernement russe des Soviets, n'ont pas pu (comme on l'a dit plus haut) protester contre ce décret, ni défendre les droits des Géorgiens de la capitale. De même, aucun Géorgien n'a pu protester contre les décrets dont on a lu plus haut le résumé, dépouillant les populations de la Géorgie sous le prétexte de soulager la misère des Russes en proie à la famine.

Le Gouvernement des Soviets et les populations du Caucase et du Turkestan. —

Le Gouvernement des Soviets, qui implore la pitié des peuples et des gouvernements de l'Europe en faveur des populations russes très durement éprouvées par une cruelle famine, est loin de montrer lui-même à l'égard des peuples qui lui sont soumis, les sentiments de pitié qu'il tente avec succès de provoquer pour obtenir les secours matériels de l'étranger.

Malgré les objections formelles énoncées par le représentant du Turkestan à Moscou, le Gouvernement des Soviets a décidé, dit la *Gazette rouge*, d'envoyer au Turkestan 300.000 affamés russes. Et cependant, il ressort des déclarations des réfugiés de ce pays aux membres de la « Commission américaine de secours à la Russie » que la récolte de blé est déficitaire au Turkestan. Néanmoins, d'après les dépêches adressées le 29 août par cette même Commission à M. Hoover, le Gouvernement soviétique, non content d'envoyer cette troupe de malheureux affamés au Turkestan, « fait des efforts désespérés pour obtenir des grains de ce pays », comme aussi de la Sibérie.

Bien plus impitoyable encore est son attitude à l'égard de la malheureuse Géorgie, naguère république autonome, et soumise aujourd'hui à la tyrannie des Soviets qui entendent rétablir sur son territoire l'ancienne domination des Tzars. Sous prétexte d'assurer l'entretien de l'armée rouge

d'occupation et de permettre à celle-ci de vivre entièrement sur le pays sans rien demander à la Russie même, différents décrets insérés dans la *Gazette rouge* du 30 juillet imposent à la Géorgie les charges écrasantes que voici :

a) Obligation aux agriculteurs de fournir au Gouvernement de Moscou une contribution de un million de pouds (soit 16.000 tonnes) de blé. Des commissions exclusivement composées d'agents de ce même Gouvernement doivent déterminer le montant de la contribution de chaque village et de chaque paysan et veiller à ce que le cultivateur incapable de donner du blé remette, à la place, une quantité double de maïs ou quadruple de pommes de terre. Ainsi, dans certains cas, la contribution représente jusqu'à 20 % de la récolte totale des paysans.

b) Obligation aux éleveurs des montagnes de livrer une grande partie de la laine de leurs troupeaux.

c) Obligation aux habitants des villes de payer une contribution extraordinaire de 50 milliards de roubles.

Tiflis seule a été frappée d'une contribution de 25 milliards de roubles, et tous les stocks de céréales qui y avaient été réunis ont été saisis et dirigés hâtivement sur la Russie.

Ainsi, paysans des campagnes, éleveurs des plateaux et des pentes des montagnes, citadins des agglomérations urbaines de la Géorgie sont également touchés. On évalue à 300 à 400 milliards de roubles la valeur des contributions dont sont frappés de la sorte ces malheureux Géorgiens, qu'accablent eux-même, par ailleurs, la famine, le choléra et le typhus!...

Et, pendant ce temps, parmi les populations musulmanes des pays plus septentrionaux, de Kazan et d'Astrakhan, la propagande communiste proclame que les musulmans seuls souffrent de la faim et que la Russie des Soviets les ravitaille! Aussi comprend-on que le mécontentement soit général en Géorgie, et que tous les partis s'y soient coalisés contre les Soviets, dont l'armée affamée ne cesse par ailleurs de piller et de dévaster les villages.

Un appel de la Géorgie aux peuples occidentaux.

— Cette exploitation impitoyable de la Géorgie par ses conquérants ne retient pas l'attention européenne, alors que celle-ci se préoccupe, au contraire, de la famine russe. Elle mérite cependant d'être connue. C'est là ce que viennent de faire avec grande précision M. Noé Jordania, président de la République géorgienne, et M. Tcheidzé, président de l'Assemblée nationale géorgienne, dans un appel qu'ils ont lancé à l'opinion publique des pays d'Occident.

Nous ne saurions reproduire intégralement ici cet appel; mais, du moins, devons-nous en citer les principaux passages. Les lecteurs de *L'Asie française* y trouveront une confirmation des faits que nous venons d'indiquer en même temps que

des précisions nouvelles sur le régime auquel le Gouvernement des Soviets soumet la Géorgie.

Pendant les trois années de l'existence indépendante de la République géorgienne, notre peuple n'a connu ni les affres de la famine ni le fléau des épidémies. Mais les conditions ont bien changé depuis que les troupes du gouvernement de Moscou, il y a six mois, envahirent et occupèrent notre pays, afin de réaliser la politique impérialiste du bolchevisme en Orient.

En peu de temps, les réserves alimentaires de la population furent épuisées : partie de ces provisions furent absorbées par les troupes des Soviets et par leur innombrable bureaucratie, partie furent exportées en Russie, comme butin de guerre.

Par leurs décrets insensés, par l'arbitraire, la violence, le pillage sous couleur de réquisitions militaires, les envahisseurs ont désorganisé notre vie économique, entravé tout travail productif, étouffé notre industrie, paralysé notre agriculture. La production de la houille, en Géorgie, a baissé de 87 1/2 %. Presque toutes les fabriques et usines sont arrêtées. La surface des terres ensemencées a diminué de 50 %. Le trafic des chemins de fer est devenu presque nul.

Et voici que, maintenant, les bolchevistes exigent encore de la population, déjà ruinée et réduite à la misère, de nouvelles contributions représentées par le chiffre énorme de 50 milliards de roubles et par des quantités considérables de denrées et de laine.

Comme résultats : la famine, le typhus, le choléra, la peste. Les gens succombent de la famine dans les rues de Tiflis. Les mères se suicident pour ne pas assister aux souffrances de leurs enfants. De jour en jour, le joug des envahisseurs devient plus écrasant : poursuivant leurs aventures impérialistes, utilisant notre pays comme place d'armes pour de nouvelles agressions, les bolchevistes continuent à concentrer, en Géorgie, des régiments et des régiments, qui, ne recevant pas un morceau de pain de Russie, s'emparent chez la population de tout ce qui leur est nécessaire pour assurer leur subsistance.

Privé de liberté, le peuple géorgien ne peut, par ses propres forces, triompher de ces épreuves. C'est du dehors que sont venues, en Géorgie, la famine et les épidémies ; c'est du dehors que doivent venir les secours.

C'est donc aux peuples de l'Europe et de l'Amérique que s'adressent, au nom de leurs concitoyens, MM. Jordania et Tcheidzé. Eux qui sont qualifiés pour parler pour tous, ils demandent l'envoi d'urgence, en Géorgie, de denrées et de médicaments. Mais ils insistent en même temps sur la nécessité de faire en sorte que les secours parviennent bien à ceux à qui ils sont destinés ; ils ne doivent à aucun prix tomber aux mains des agents du Gouvernement des Soviets ni des commandants des troupes qui dévastent la Géorgie.

Cette requête n'est pas la seule que formulent les porte-parole autorisés du peuple géorgien. Aux peuples libres de l'Europe et de l'Amérique, ils demandent aussi d'élever la voix pour soustraire leur pays au joug des hommes des Soviets et pour lui rendre l'indépendance.

Maintenant que les bolchevistes ne peuvent plus dissimuler la misère effroyable dont le peuple russe a été frappé avant notre pays ; maintenant que le pouvoir de Moscou est contraint de solliciter des secours du monde entier, pour combattre la famine engendrée en Russie par ses propres crimes, le temps est venu où les peuples libres doivent se prononcer sur le dernier crime des auto-

crates du Kremlin, le crime perpétré contre le peuple géorgien. Exigez donc résolument, avec nous, que les bolchevistes évacuent la Géorgie de leurs armées et rendent à notre pays la liberté de disposer de son sort.

On sait que cet appel n'a pas plu aux hommes des Soviets. La recrudescence des persécutions dirigées par eux contre les Géorgiens coupables de ne pas se plier à leurs fantaisies et de rêver toujours d'une Géorgie indépendante en fournit la preuve la plus manifeste. Sans doute y aurait-il un moyen de calmer, tout au moins dans une certaine mesure, l'hostilité des habitants de ce pays : ce serait de leur donner une bonne administration locale. Mais c'est à des criminels de droit commun et à de vrais bandits (les seuls Géorgiens inscrits dans le parti communiste) que les bolchevistes russes ont confié celle-ci ; dès lors, entre le pouvoir militaire des officiers moscovites et le pouvoir civil des brigands géorgiens, la population honnête du pays ne sait choisir : tous deux lui sont, en effet, également funestes et concourent avec une égale ardeur à la ruine totale de la contrée.

ASIE ANGLAISE

Le voyage du Prince de Galles. — Tous les détails de ce voyage de cinq mois sont dès à présent fixés ; on veut lui donner beaucoup d'éclat et en faire l'occasion d'une manifestation de loyalisme de la part de toutes les régions de l'Inde ; il s'étendra jusqu'à la Birmanie et comprendra Rangoon et, sans doute aussi, Mandalay ; seul Jaïpour a été exclu du programme, vu l'état de santé du maharadjah. Le Prince arrivera à Bombay le 17 novembre, à bord du *Renown*.

Voici l'itinéraire prévu : du 17 au 22, Bombay ; le 23, Baroda ; du 25 au 27, Oudaïpour ; le 28, Ajmere ; du 29 au 1^{er} décembre, Jodhpour ; du 2 au 6, Bikanir ; du 7 au 8, Bharatpore ; du 9 au 12, Lucknow et Allahabad ; le 13, Bénarès ; du 14 au 21, Bairagnia (chasse chez le premier ministre du Népal dans la région du Terai) ; du 22 au 23, Patna ; du 24 au 30, Calcutta ; du 2 au 10 janvier, Rangoon (par mer) ; puis le Prince remontera à bord du *Renown* ; du 13 au 17, Madras ; le 18, Bangalore ; du 19 au 23, Mysore ; du 25 au 28, Haïderabad ; du 30 au 31, Nagpour ; du 1^{er} au 3 février, Indore ; du 4 au 7, Bhopal ; du 8 au 12, Gwalior ; le 13, Agra ; le 14, Aligarh ; du 14 au 21, Delhi ; du 22 au 24, Patiala ; le 25, Jouloundour ; de là à Lahore et à Amritsar ; le 2 mars, Sialkot ; du 2 au 3, Jammou, dans le Cachemir ; le 3, Jhelum ; du 4 au 7, Peshawar ; du 8 au 11, Rawalpindi ; le 12, Kapourthala ; le 13, Dehra Dun ; du 13 au 15, Gajraula (courses de chevaux) (1) ; le 17, Karachi.

(1) Cette réunion fameuse dure trois jours et de 120 à 150 chevaux y prennent part ; la principale épreuve, le *Kadir Cup*, a été institué en 1873 ; c'est une chasse au sanglier assez dangereuse, car, dans l'Inde, cet animal atteint jusqu'à un mètre de hauteur et pèse jusqu'à 200 livres. Quatre cavaliers, armés d'épieux, se lancent à la poursuite de chaque sanglier ; celui-ci part à une allure aussi rapide que le galop du meilleur cheval, comme le terrain est accidenté et coupé de rivières à sec, l'animal se fatigue assez vite et se retourne alors contre le cavalier ; il s'agit pour celui-ci de le recevoir à la pointe de l'épieu, sinon il est renversé et éventré en un clin d'œil.

Il faudra au jeune prince une robuste santé pour résister à une si copieuse série de visites et de réceptions.

Un tel déplacement n'ira pas sans de très gros frais. Un des principaux articles du budget du voyage est celui qui concerne les cadeaux à faire aux princes indigènes. Lorsque Edouard VII, alors prince de Galles, visita l'Inde, on estima qu'il ne pouvait pas dépenser de ce chef moins de 30.000 livres st. L'opinion publique s'insurgerait aujourd'hui contre toute prodigalité: le vent est aux économies, et il faut éviter de fournir un nouvel argument aux adversaires de cette visite. Aussi a-t-on prié les souverains indigènes de limiter au strict minimum leurs dépenses et leurs présents, pour que le Prince puisse, en retour, se montrer parcimonieux. Le voyage gagnera en popularité ce qu'il perdra en splendeur.

Mais ce voyage aura-t-il lieu? Les nationalistes semblent bien décidés à l'empêcher ou tout au moins à le contrecarrer. Le Comité du Congrès pan-indien, siégeant à Bombay le 28 juillet, et comprenant 150 délégués, a décidé, malgré l'opposition du Pandit Malaviya, de boycotter la visite du Prince: non par animosité personnelle, mais parce qu'il voit là une manœuvre politique pour affermir le gouvernement actuel, dont le but est de retarder le plus possible l'autonomie de l'Inde.

Le Conseil municipal de Lahore a adopté l'ordre du jour suivant:

Attendu que les atrocités officielles commises pendant les journées où l'état de siège était proclamé — telles que flagellations publiques, arrestations en masse sans justifications, le fait d'avoir imposé sans pitié aux étudiants des exercices physiques ● des marches forcées sous un soleil brûlant, les règlements de couvre-feu qui empêchaient de donner des soins médicaux pendant la nuit, même dans des cas urgents de maternité — sont encore présentes à l'esprit des habitants de Lahore:

Attendu que les Conseillers municipaux, en particulier, furent ignominieusement malmenés et qu'on les traita plus honteusement que s'ils avaient été de vils esclaves, bieu que le Commissaire-Assistant du district fût président du Conseil municipal;

Attendu que le Gouvernement ne prend aucune mesure pour réparer l'injustice faite aux Musulmans dans la question du Califat:

Attendu enfin que le Gouvernement responsable de ces pratiques inhumaines et barbares, de ces parjures à la parole donnée, n'a montré en rien qu'il regrettait ses actes, et que rien n'est fait pour remédier à ces injustices:

Premièrement, il n'est ni sage, ni convenable de la part du Gouvernement de faire venir le Prince de Galles à Lahore pendant son voyage aux Indes, à moins que réparation ne soit donnée pour les injustices du Pendjab et du Califat et à moins que l'Inde n'ait obtenu son autonomie;

Deuxièmement, bien que le Conseil municipal n'ait aucun sentiment personnel de manque de respect envers Son Altesse Royale, il est convaincu que la visite de son A. R. est exploitée par la bureaucratie dans les desseins politiques qui lui sont propres et, par conséquent, si l'on persiste à vouloir faire la visite annoncée, le Conseil municipal et les habitants de Lahore sont déterminés à ne pas accorder à Son Altesse Royale la moindre réception, ni à participer à la moindre dépense dans ce but, ni à prendre

part aux cérémonies officielles faites en son honneur (Echos de l'Islam, 31 août 1921.)

Cette opposition et les troubles récents fourniront peut-être le prétexte désiré d'un nouvel ajournement du voyage.

Les entrevues du vice-roi avec Gandhi. — Nous avons maintenant le compte rendu officiel de ces entrevues. Il n'apporte rien de nouveau, mais il précise les circonstances qui ont amené l'arrestation des frères Ali.

Les premiers entretiens portèrent sur les causes du mécontentement dans l'Inde: troubles du Pendjab, agitation en faveur du Califat et contre le traité de Sèvres, situation générale, etc. L'apôtre de la non-coopération ne soumit au vice-roi aucun projet de *Swaraj* (autonomie), on ne parla même pas de cette question. Plus tard, le vice-roi déclara que, suivant le rapport parvenu au Gouvernement, des non-coopérationnistes avaient prononcé des discours incitant à la violence. Gandhi les désavoua et promit de les désavouer publiquement s'ils ne rétractaient pas les passages incriminés. C'est alors que lord Reading montra à son interlocuteur le texte du discours prononcé par les frères Ali. Celui-ci admit qu'on pouvait interpréter comme faisait le vice-roi, mais affirma sa conviction que jamais les frères Ali n'avaient voulu pousser à la violence. Il leur conseilla, ajouta-t-il, d'exprimer publiquement leur regret de cette excitation involontaire. Lord Reading demanda alors à Gandhi s'il voulait rédiger un brouillon de rétractation; il le mit au courant de l'intention du Gouvernement de poursuivre les frères Ali et le pria d'user de son influence sur eux pour éviter ces poursuites: le but du Gouvernement serait atteint si, à l'avenir, il n'était plus prononcé de discours violents. Le brouillon fut apporté; le vice-roi le trouva incomplet: il y manquait la promesse de s'abstenir à l'avenir de tout discours violent. Gandhi consentit à cette addition. Lord Reading lui fit observer que, si cette promesse n'était pas tenue, le Gouvernement serait libre d'intenter les poursuites. La rétractation fut signée par les frères Ali et publiée dans les journaux avec une modification sans importance. Nous soulignons ce dernier membre de phrase: il explique, s'il ne justifie pas, la colère de Mohamed Ali dénonçant le procédé déloyal du vice-roi.

La situation politique. Arrestation des frères Ali. — Dans les conclusions de sa longue et consciencieuse enquête, sir Valentine Chirol disait: « Le Gouvernement semble frappé de paralysie, passant d'un *laissez-faire* complet à de spasmodiques mesures de répression ». Nous avons un nouvel exemple de cette politique tour à tour timorée et brutale dans l'affaire des frères Ali.

Depuis des mois, ces deux agitateurs musulmans, alliés de Gandhi, parcouraient le pays, prononçant des discours enflammés en faveur du rétablissement de l'intégrité du Califat, prêchant la

non-coopération, excitant les passions des masses ignorantes et émotives : on les laissait faire. A la conférence pan-indienne du Califat, tenue à Karachi en juillet, ils font voter un ordre du jour séditionnel, déclarant qu'aucun Musulman n'a le droit de s'enrôler dans l'armée indienne, d'y rester enrôlé ou d'y faire enrôler les autres ; le Gouvernement annonce son intention de les poursuivre, mais n'ose mettre sa menace à exécution. Au cours des fameuses entrevues de Simla, lord Reading demande à Gandhi d'obtenir de ses compromettants confédérés une rétractation de leurs appels à la violence et l'engagement de n'y plus retomber à l'avenir ; le papier contenant regrets et promesse est signé par les frères Ali ; mais, dès que la presse en a publié le texte, ils l'« expliquent », c'est-à-dire le renient : et cependant ils ne sont pas inquiétés. Survient le soulèvement des Moplahs, provoqué sans doute par la propagande pour le maintien du Califat ; les troubles prennent un caractère très sérieux et l'on se décide enfin à agir : Mohamed Ali est arrêté le 14 septembre à Waltair (partie nord de la présidence de Madras), le docteur Kitchlew à Simla le lendemain, Shaukat Ali à Bombay, le 16 ; ils sont transférés à Karachi, où ils seront jugés en même temps que quatre autres chefs extrémistes, les musulmans Pir Ghulam Mujadid, Maulvi Hasan Ahmed, Nisar Ahmed (déjà en prison) et un Hindou nommé Shankara Hariya.

Pourquoi avoir tant tardé ? Le communiqué officiel dit : « La décision était prise avant le soulèvement des Moplahs, mais l'ouverture des poursuites a été retardée par la nécessité de recueillir des témoignages sur les paroles exactes prononcées par les accusés à Karachi ». Cette explication ne convaincra probablement personne ; ces arrestations auraient provoqué moins d'émotion il y a trois mois qu'en ce moment. Comme elles étaient prévues, les agitateurs ont protesté à l'avance contre elles ; dans un article du journal *Young India*, M. Gandhi avait déclaré : « Les poursuites contre les frères Ali indiqueraient l'intention d'étrangler l'agitation grandissante en faveur du Califat et ne seraient rien autre chose qu'une provocation directe aux Musulmans de l'Inde et à l'Inde tout entière, car la question du Califat est devenue une question indienne et n'est plus une simple revendication musulmane... Les intérêts des Hindous et ceux des Musulmans sont identiques, il faut qu'ils nagent de conserve ou qu'ils coulent. » Le *Muslim Standard* (numéro du 15 septembre), n'est pas moins catégorique.

Nous avertissons tous ceux dont c'est le devoir de connaître la pleine signification et de prévoir les conséquences de toutes les mesures de ce genre qu'ils doivent réfléchir non pas deux fois, mais maintes fois avant de s'embarquer dans cette entreprise... Toute nouvelle atteinte à la liberté de ces deux chefs respectés sera le signal d'une tempête dont nous frémissons de prédire les phases.

On peut s'attendre en effet à des protestations et à des troubles. Déjà le syndicat des cheminots du *Great Indian Peninsula Railway* avait télégraphié au vice-roi que « l'arrestation des frères Ali, au

lieu d'apaiser le cœur déchiré de leurs frères musulmans, provoquerait des sentiments de profond ressentiment ». Le *Bombay Chronicle* dit : « C'est le moyen d'affermir la résolution des patriotes indiens et de confirmer l'impression, générale dans toute l'Asie et l'Afrique du Nord, que l'Angleterre est hostile à l'Islam ».

**

Il est instructif de passer rapidement en revue la carrière des frères Ali. Nous empruntons les détails suivants au *Times* (17 septembre 1921).

Leur père était un petit propriétaire de l'Etat de Rampour, entre Delhi et la frontière du Népal. L'aîné, Shaukat, occupa un emploi subalterne dans les bureaux de l'opium. Le cadet suivit les cours du Collège d'Aligarh, puis, en 1898, ceux de l'Université d'Allahabad ; il vint en Angleterre, se présenta à l'examen de l'Indian Civil Service, mais échoua. Il obtint à Oxford le grade de *Bachelor of Arts* et regagna son pays natal en 1902. Entré dans l'administration de l'Etat de Baroda, il se fit connaître par ses discours et ses écrits en faveur de la Ligue musulmane pan-indienne. En 1911, il fonda à Calcutta le *Comrade*, journal hebdomadaire, rédigé en anglais, qu'il transféra l'année suivante à Delhi.

En mai 1915, les deux frères furent « internés » dans les Provinces-Unies, c'est-à-dire qu'il leur était interdit de sortir d'une certaine zone ; ils avaient trop librement exprimé leurs sympathies pour les ennemis de l'Angleterre. On leur offrit la liberté s'ils voulaient signer l'engagement de ne rien faire, écrire ou dire qui pût aider ces ennemis, ils refusèrent, émettant la prétention d'ajouter : « Sous réserve de nos devoirs envers l'Islam ». En juin 1919, pendant la guerre contre l'Afghanistan, leur attitude parut suspecte et leur internement fut transformé en emprisonnement. Ils profitèrent de l'amnistie accordée au moment de la promulgation de la nouvelle Constitution. Sitôt libérés, ils se rendirent à Amritsar et prononcèrent des discours enflammés au Congrès de la Ligue musulmane. Mohamed se fit nommer président de la délégation qui vint en Europe pour essayer d'intéresser les gouvernements à la question du Califat. Revenu dans son pays, il organisa avec son frère la malencontreuse émigration des Musulmans vers l'Afghanistan ; 18.000 malheureux quittèrent le Sind et la Province Frontière, mais, après de terribles souffrances, ils durent rentrer dans leurs foyers, déçus et décimés.

Nos lecteurs connaissent l'action des frères Ali depuis qu'ils se sont alliés avec M. Gandhi.

Rébellion dans le Malabar. — Depuis plusieurs semaines, une grave rébellion sévit dans le Malabar. Les informations fragmentaires publiées par les journaux ne permettent pas encore de se faire une idée claire de la situation.

Les Moplahs, ou Mappilas, forment un tiers de la population du Malabar. Ce sont des Musulmans particulièrement fanatiques, toujours prêts à se-

peu loyal : pendant ces dernières années, ces jeunes gens se sont plus occupés d'arrêter l'avance des ennemis que de déjouer les ruses des examinateurs ; leur renvoi ne rendra pas populaire le service dans l'armée indienne au moment où l'on constate une diminution du nombre de candidats au grade d'officier dans la classe où ils s'étaient recrutés jusqu'ici. D'autre part, le corps des officiers désirerait être bientôt fixé sur la nature et l'étendue des réformes projetées : la question qui le préoccupe le plus est celle de savoir si les troupes indiennes continueront à servir hors de l'Inde ; cela dépend de la politique que la Grande-Bretagne suivra en Mésopotamie, en Perse et ailleurs. Le *Pioneer*, dans un article visiblement inspiré, explique que la responsabilité du retard n'incombe pas à la direction de l'armée, mais aux complications de la situation mondiale.

M. Montagu a annoncé la disparition prochaine

de huit bataillons d'infanterie, deux appartenant au Bengale (dont le 5^e d'infanterie légère datant de 1803), trois à Madras (80^e, 88^e, 63^e d'infanterie légère de Palamcottah, ce dernier remontant à 1759) et trois corps irréguliers : 422^e (Deoli), 43^e (Erinpoura), 44^e (Merwara). Il ne restera qu'un bataillon de brahmanes dans l'armée indienne. En compensation, huit nouveaux bataillons seront levés, dont 4 en Birmanie, 2 à Koumaon et un à Garhwal. Un autre changement plus important est celui-ci : on reviendra à l'organisation d'avant la mutinerie, c'est-à-dire que les hommes seront répartis entre les différents régiments sans distinctions de race.

Le budget de l'Inde. — Voici les chiffres officiels relatifs au budget de l'Inde (54^e et 55^e *Livres bleus*) :

I. — RECETTES :	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20 (prévisions)
Revenu foncier	22.041.265	21.607.246	20.805.900	22.686.400 livres st.
Opium	3.160.005	3.078.903	3.229.000	3.056.200 —
Sel	4.826.260	5.499.487	4.216.300	3.914.300 —
Enregistrement et timbre	5.776.696	5.727.522	5.916.500	6.097.100 —
Régie	9.215.899	10.161.706	11.567.900	12.153.300 —
Douanes	8.659.182	11.036.588	12.403.200	13.352.400 —
Impôt sur le revenu	3.772.967	6.808.104	7.320.800	13.554.900 —
Intérêts	1.136.504	2.170.108	3.842.900	3.637.400 —
Postes et Télégraphes	4.174.607	4.616.690	5.322.900	5.716.800 —
Monnaie	689.866	517.401	1.676.800	1.356.500 —
Administration civile	1.739.713	1.935.364	2.086.600	1.957.500 —
Administration militaire	1.575.946	1.720.502	1.713.600	1.587.300 —
Chemins de fer	21.313.797	24.145.708	25.347.400	21.372.900 —
Irrigation	5.155.624	5.063.879	5.402.200	5.511.900 —
Travaux publics	309.373	323.599	321.900	323.000 —
Divers	4.502.726	8.753.533	10.012.300	7.126.300 —
Total	98.050.430	112.662.347	121.186.200	123.404.200 livres st.
<hr/>				
II. — DEPENSES :	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20 (prévisions)
Charges sur les revenus	9.328.668	9.854.695	11.669.900	11.293.300 livres st.
Intérêts	1.174.864	7.328.169	7.866.600	7.763.500 —
Postes et Télégraphes	3.441.387	3.567.730	4.116.500	4.580.200 —
Monnaie	167.411	167.382	267.000	284.500 —
Administration civile	19.081.230	20.855.368	24.233.500	24.549.100 —
Dépenses civiles diverses	5.414.272	5.918.707	6.257.400	6.139.100 —
Secours aux victimes de la disette et assurance	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.789.100 —
Chemins de fer	13.831.922	14.227.385	14.154.000	14.468.900 —
Irrigation	3.549.912	3.784.838	3.988.300	4.071.100 —
Travaux publics	4.618.535	5.048.294	5.582.100	6.932.700 —
Armée	26.566.757	30.763.650	45.639.600	42.782.300 —
Total	88.174.958	102.516.218	124.774.900	124.653.800 livres st.

Les Indiens dans le Kenya. — L'Association des Chambres de Commerce de l'Afrique Orientale s'est réunie en juin à Mombasa. La Chambre de commerce de Nairobi a proposé de voter la résolution suivante :

L'Association repousse comme inutile et impraticable le principe qui ferait n'importe quelle différence entre les

racas au sujet du droit d'acquisition et d'occupation de locaux commerciaux sur le territoire des villes.

C'est là un fait très symptomatique : jusqu'ici, en effet, Nairobi, à la différence de Mombasa, était le centre d'un mouvement anti-asiatique.

PERSE

Condamnation de la politique anglaise. — Le nouveau Parlement, absorbé par la vérification des pouvoirs de ses membres, n'a encore voté aucune résolution. Mais on peut juger de ses sentiments par un manifeste qu'ont signé la majorité des députés, y compris la plupart des anciens partisans de l'accord anglo-persan, en particulier le prince Nourat-ed-Dowleh, qui accompagna le Shah en Europe. Ce document, destiné à « éclairer l'opinion publique étrangère et la Société des Nations », est une condamnation formelle de la politique anglaise. Il résume comme suit les événements récents :

L'Angleterre a forcé le cabinet Moushir-ed-Dowleh à se retirer en octobre dernier parce qu'il refusait de licencier les officiers de la division des Cosaques persans ; elle installa, le 13 novembre, le Sepahdar Azam comme premier ministre. Celui-ci procéda à ce licenciement ; l'Angleterre promit de retirer ses troupes au printemps, mais insista sur la nécessité de nommer des officiers anglais dans la division cosaque. Pour éluder cette injonction, le Sepahdar convoqua une Assemblée spéciale qui aurait partagé avec lui la responsabilité de la réponse à la note anglaise ; elle refusa de le faire et demanda la réunion d'un *mejliss* régulier. En janvier, les députés se réunirent à Téhéran ; il fut tout de suite évident que la majorité était hostile à l'accord anglo-persan et à l'emploi d'officiers et de conseillers britanniques. L'Angleterre organisa alors le coup d'Etat de février, faisant croire à Riza Khan, commandant des Cosaques, que l'ordre venait du Shah ; les cavaliers quittèrent en secret leur cantonnement de Kasvin, des troupes britanniques pénétrèrent dans Téhéran ; le Seyyid Zia-ed-Din devint premier ministre, fit semblant de dénoncer l'accord, mais employa des officiers et voulut mettre en fonctions des conseillers anglais.

Le manifeste demande la punition de Seyyid Zia-ed-Din, qui a cherché un asile auprès des Anglais, l'observation d'une stricte neutralité vis-à-vis des affaires intérieures de la Perse, et l'abandon du système de « protection » des sujets persans par des gouvernements étrangers.

Le *Times* fait remarquer qu'il ne reste pas grand chose de l'accord anglo-persan. Les conseillers n'ont pas encore pu commencer leur travail ; le conseiller financier, arrivé il y a quinze mois, a fait venir de Londres beaucoup d'argent pour le gouvernement persan, mais il ne lui a pas été permis de contrôler la dépense d'un seul penny.

Nouvelle Société pétrolière. — On annonce la formation d'une nouvelle Société française, au capital de 100 millions de francs, pour l'emmagasinage et la vente du pétrole en France et dans les colonies françaises. 90 millions ont été souscrits au pair et en argent, savoir : 45 0/0 par la *Anglo-Persian Oil Co* et 55 0/0 par un Syndicat

qui comprend la *Société navale de l'Ouest*. La Société portera le nom de *Société générale des huiles de pétrole* et sera soumise aux lois françaises ; le contrat passé avec la *Anglo-Persian Oil Co* est valable pour vingt ans. Les deux vice-présidents sont sir Basil Zaharoff et sir Charles Greenway, président de la *Anglo-Persian Oil Co*.

AFGHANISTAN

Déclarations de la mission Afghane. — La mission afghane dont l'Asie française a déjà parlé à plus d'une reprise s'est rendue en France dans le courant du mois de juin. Elle a été reçue à Paris par le Président de la République et par le ministre des Affaires étrangères. Son secrétaire, M. Faïz Mohammed, a pris soin de rédiger, au nom de la Mission entière, des déclarations que nous croyons intéressant de reproduire ici. Les voici.

L'Afghanistan fut un très puissant royaume de l'Asie Centrale, qui vit l'apogée de sa gloire au temps du Sultan Mahmoud Guznawey.

Après la chute de la dynastie de Guznawey, la nation afghane joua encore pendant longtemps son rôle de liberté et d'indépendance.

A la fin du XVIII^e siècle, le Sultan Ahmed Shah posa les nouvelles bases d'un empire afghan permanent.

Le Beloutchistan et de vastes régions du Nord de l'Inde, qui sont peuplées encore de nos jours de peuples et de tribus appartenant à la race afghane, formaient alors des provinces nationales de l'Afghanistan.

Lorsqu'il eût établi sa domination aux Indes, le gouvernement britannique commença à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan aussi bien que dans ses relations avec les autres pays.

En 1841, les Anglais envoyèrent en Afghanistan des forces militaires considérables sous le commandement du général Elphinstone et la haute direction de Sir William Macnaghton, pour venir en aide au Shah Shuja, administrateur afghan partisan des Anglais.

Le peuple afghan, qui est toujours prêt à défendre ses droits nationaux et sa liberté, offrit une résistance opiniâtre et porta un terrible coup à l'armée britannique. Sir William Macnaghton et le Shah Shuja furent tués sur le champ de bataille ; l'armée britannique, après avoir subi un grand désastre, dut se retirer de l'Afghanistan, qui resta pendant longtemps encore un Etat indépendant.

En 1880, la progression russe en Turkestan menaçait le Protectorat britannique aux Indes. De nouveau, les Anglais se jetèrent en Afghanistan et essayèrent de sacrifier les intérêts nationaux de l'Afghanistan, ainsi que son indépendance, au bénéfice de leur tranquillité aux Indes. Mais ils ne purent pas atteindre leur but ; ils durent se contenter de devenir les conseillers officieux des Afghans dans leurs relations avec l'étranger et évacuèrent le pays.

Par la suite, l'Afghanistan, pendant de longues années, désira entrer en relations sociales et politiques avec le monde extérieur, mais il rencontra d'innombrables difficultés dans cette voie. Il avait fait plusieurs tentatives renouvelées dans ce but, lorsque éclata la grande guerre à laquelle prirent part les nations européennes et l'Amérique, dans l'intention solennellement annoncée de combattre pour la liberté des mers, la liberté du commerce et la liberté des peuples.

Les efforts de l'Afghanistan pour établir des relations

révolter et affrontant la mort avec un courage stoïque. D'après la tradition, le premier grand chef du pays, Cheraman Perumal, se convertit à l'islamisme au IX^e siècle, abdiqua et se retira à La Mecque. Ni la conquête portugaise au XV^e siècle, ni la venue des Français au XVIII^e, ni la domination anglaise depuis 1790 n'ont pu modifier le caractère des Moplahs : ils restent farouches, violents, leurs accès de fanatisme sont impossibles à prévoir et difficiles à réprimer. Les troubles sont chroniques dans le Malabar : deux mille Moplahs se soulèvent en 1841 et ne sont dispersés qu'à grand-peine ; nouvelle révolte deux ans plus tard ; en 1849, le temple de Manjeri est le théâtre de graves désordres ; en 1854, le magistrat du district revenant d'une tournée de saisie d'armes, est assassiné dans sa vérandah, à Calicut, sous les yeux de sa femme, par des condamnés échappés de prison ; en 1884, soulèvement dans la région de Malappouram ; l'année suivante, il faut avoir recours à la dynamite pour déloger douze fanatiques d'un temple hindou ; en 1894, à Mannarakkat, seul un obscur a raison de trente-cinq énergumènes ; en 1896, une centaine se font massacrer dans le temple de Manjeri.

Ils commencent généralement par assassiner un Hindou ou par profaner un temple ; puis ils parcourent le pays, faisant boule de neige, tuant, pillant ; aucune négociation n'est possible avec eux, ils se laissent tailler en pièces plutôt que de se soumettre. La nature du pays rend les opérations militaires extrêmement pénibles : c'est une région de collines boisées, traversée par une seule ligne de chemin de fer à une seule voie et par un petit nombre de routes. Ils ont donné tant de fil à retordre aux Anglais que, depuis 1851, ceux-ci ont dû établir dans le pays une garnison britannique et non pas indigène ; les Moplahs ont eu les honneurs d'une loi spéciale, *Moplah Outrages Act*, 1859.

Les partisans de Ghandi et des frères Ali ont eu beau jeu parmi cette population ignorante et excitable. Des compagnies de volontaires se sont formées pour la défense du Califat et l'avènement du Swaraj ; ces volontaires portaient un uniforme et étaient armés de couteaux de guerre, contrairement au *Malabar Offensive Weapons Act* de 1851. Le magistrat du district de Malabar décida de se rendre à l'improviste à Tirourangadi, accompagné d'hommes de troupe et de police. L'opération eut lieu le 20 août avant le lever du soleil ; mais les Moplahs avaient eu vent des intentions du magistrat et celui-ci ne put opérer que trois arrestations. Aussitôt, 2.000 Moplahs, venus par le chemin de fer de Tanour à Pampangadi, attaquèrent les Anglais ; ils furent dispersés à coups de mitrailleuses et de fusils-mitrailleurs, mais les Anglais perdirent plusieurs hommes, dont un lieutenant, et leurs cadavres, quand on les retrouva, à 17 h. 30, étaient horriblement mutilés et hachés. A 19 heures, le magistrat remit la direction des opérations au commandant militaire, jugeant l'autorité civile désormais impuissante. Le 21, à 8 h. 30, les Anglais, après avoir enterré leurs morts, se

retirèrent dans la direction de Pampangadi, harcelés par l'ennemi. Ils trouvèrent la ligne de chemin de fer coupée en trois endroits ; ils gagnèrent donc Féroké, mais, là aussi, la ligne était détruite, et ils se rendirent à Calicut, où ils arrivèrent à minuit.

Ces événements furent le signal d'une révolte générale dans toute la région, révolte dirigée d'abord contre les Européens et ensuite contre les Hindous ; les Moplahs pillèrent maisons, palais et bureaux, massacrèrent les Hindous ou les convertirent de force, et coupèrent la ligne en de nombreux points. D'après le communiqué officiel, la situation était la suivante à la date du 24 août : le détachement britannique de Malapouram, isolé ; le chemin de fer coupé au moins jusqu'à Kouttipoutam ; la route bloquée et les ponts détruits à partir du kilomètre 16 de Calicut ; les routes de Malapouram, Tirour, et Nilembour également bloquées. La poste et le bureau de l'Etat-civil de Kottakkal, les bureaux de Tirour, la Trésorerie de Manjeri et les bureaux de Tirourangadi pillés ; deux soldats anglais, un Européen, quinze hommes de police et des fonctionnaires de Tirour prisonniers. Le 27, le ministère de l'Inde résumait ainsi la situation :

On dit que la colonne de secours partie de Calicut a atteint Malapouram, mais cette nouvelle n'est pas confirmée ; le chemin de fer est rétabli jusqu'au kilomètre 43 de Calicut ; 90 marins du croiseur *Comus* ont parcouru les rues de Calicut ; des troupes ont été envoyées de Cannanore à Guilandi pour réprimer un soulèvement ; une colonne est partie de Kouttipouram le 27 à 4 h. du matin, pour rejoindre celle qui est partie de Calicut ; un détachement armé de deux mitrailleuses a été envoyé à Goudalour, pour protéger les planteurs.

On put croire, à la fin du mois d'août, que la rébellion était étouffée ; la colonne de secours avait réussi à pénétrer dans Malappouram après un combat acharné dans lequel 400 Moplahs se firent massacrer ; la loi martiale était en vigueur dans tout le Malabar. Mais les troubles continuèrent, en particulier dans les districts d'Ernad et de Walavanad, qui étaient devenus une sorte de « royaume du Califat » ; 5.000 Moplahs s'étaient retranchés autour de la mosquée de Tirourangadi ; pendant le mois de septembre, les excès recommencèrent : destruction de routes, pillages, incendies, assassinats d'Hindous et de planteurs européens, coups de main contre les troupes et la police. Les autorités étaient débordées partout, sauf dans le district de Palghat ; l'extrême mobilité des rebelles rendait leur poursuite très difficile ; la famine était imminente en de nombreux points ; Calicut se remplissait de réfugiés ; à Cochin même, la population n'était pas rassurée. Le 12 septembre, un télégramme militaire annonçait que l'activité des rebelles augmentait : cinq bandes, comprenant au moins 3.000 hommes, tenaient les districts d'Ernad et de Walavanad. Les autorités instituèrent des tribunaux spéciaux pour juger les insurgés et interdirent à M. Ghandi de venir au Malabar. Lord Willingdon, gouverneur de Madras, s'est rendu le 11 à Tirur, base des opérations, et de là à Calicut.

**

Plusieurs leçons se dégagent de ces événements. Le Gouvernement de Madras a visiblement été surpris, il ne s'attendait pas à cette révolte et n'avait pas sous la main assez de troupes pour la réprimer dès le début; sir William Vincent, ministre de l'Intérieur dans le Conseil du Gouverneur-Général, l'a reconnu dans un discours à l'Assemblée législative. D'autre part, le *Times of India* fait remarquer l'insuffisance des routes et des ponts: la plupart sont incapables de supporter le poids croissant du matériel dont se servent les troupes. Contrairement à ce qui avait eu lieu lors des soulèvements précédents, les Moplahs sont munis de carabines, de fusils et de sabres; d'où proviennent ces armes? Un télégramme d'Allahabad, en date du 30 août, signale que beaucoup des rebelles sont des cipayes qui ont servi dans l'armée britannique en Mésopotamie; leur présence explique l'habileté militaire des Moplahs qui pratiquent maintenant la guerre de tranchées.

Si graves que soient les événements du Malabar, ce n'est qu'un épisode de la lutte engagée par les Musulmans de l'Inde contre les Anglais. Une certaine effervescence se manifeste dans d'autres régions, en particulier dans le Pendjab et les Provinces-Unies; le bruit a couru d'une conspiration ourdie par les Sikhs; le *Muslim Standard* (15 septembre) s'en était moqué:

Disons, pour l'édification des dupes d'Angleterre, que, s'il y a une conspiration valant la peine qu'on en parle, elle est en Angleterre, machinée par une petite coterie d'Anglo-Indiens qui trouvent extrêmement désagréable la perspective de perdre leur solide emprise sur la vie et la liberté de millions d'individus jusqu'ici crédules.

Il est cependant certain que les Sikhs s'agitent: un journaliste, Sardar Sardul Singh, a été emprisonné; l'affaire de Nankana n'est pas encore oubliée; le vice-président de l'Assemblée législative du Pendjab, Sardar Mehtab Singh, a donné sa démission; 13 personnes ont été arrêtées, accusées de rassembler des armes et de préméditer des assassinats.

A Madras, des grèves ont éclaté parmi les ouvriers; la police a fait feu: six morts, 30 blessés; la troupe est intervenue, on a mobilisé des volontaires civils.

Les escarmouches continuent sur la frontière du nord-ouest.

Tout cela provient de l'incroyable faiblesse du Gouvernement vis-à-vis des agitateurs musulmans. Faute d'une répression exercée à temps, on a laissé les choses arriver à un point tel « qu'il faut remonter aux premières invasions des hordes tartares venues de l'Asie Centrale pour trouver un parallèle à la sauvagerie des Musulmans de la côte de Malabar ». Ainsi s'exprime sir Valentine Chirol dans une lettre au *Times* (20 septembre 1921).

Mais le Gouvernement est-il le seul coupable? Dans un article très judicieux, sir Verney Lovett (*The Asiatic Review*, octobre 1921) fait le procès des nouveaux députés:

Les assemblées ont terminé leurs travaux à la fin de mars; mais, tandis que leurs membres non-officiels semblent n'avoir guère fait depuis que se reposer de leurs labeurs, les chefs du mouvement califien-non-coopérationniste ont déployé une activité infatigable... Les assemblées législatives actuelles sont des îlots au milieu d'un vaste océan de peuples. Elles constituent une façade; supposer qu'un solide édifice de gouvernement parlementaire responsable existe derrière cette façade, c'est supposer ce qui n'existe pas. Pour qu'un tel édifice s'élève peu à peu, il faut que les nouveaux législateurs prennent à cœur les excellents conseils donnés récemment à Bombay par M. A.-F. Whyte, président de l'Assemblée législative. Il a expliqué à ses auditeurs que l'harmonie entre les membres officiels et les membres non-officiels des assemblées ne suffisait pas aux besoins de la situation. L'éducation politique du peuple indien ne peut se faire que par un contact étroit et permanent entre les électeurs et leurs représentants, par une propagande intensive, non officielle et salutaire, par un labeur acharné et désintéressé des députés... M. Gandhi et ses complices ne perdent pas de temps et travaillent activement: ils ont réuni plusieurs centaines de mille livres sterling. Qu'ont fait les « constitutionnalistes »? Travaillent-ils activement? Ont-ils réuni des fonds? Les voit-on dans les districts et dans les villes, luttant énergiquement, dans la presse et à la tribune, contre les agitateurs à gages, dénoncés le 12 juillet dernier par un Anglais, membre de l'Assemblée législative du Bengale, comme étant « des assassins de sang-froid et une menace pour la société »? S'ils le font, les conseils de M. Whyte sont superflus. S'ils ne le font pas, nous ne gagnerons rien à nous imaginer qu'ils le font.

En se tenant systématiquement en dehors des nouvelles assemblées, les nationalistes extrémistes ont rendu singulièrement difficile la tâche des modérés:

Si le nouveau régime anglo-indien (*British-cum-Indian*) ne renferme pas suffisamment de la qualité de l'ancien pour ajouter l'assurance nécessaire aux arguments des modérés et pour empêcher de nouveaux progrès des apôtres de la sédition et de la révolte, la Réforme est à coup sûr condamnée.

Modifications dans l'Armée. — Toutes les questions se tiennent: si le Gouvernement de l'Inde a augmenté le droit d'importation sur les cotonnades, c'est pour essayer d'équilibrer son budget; et si le budget est en déficit, c'est à cause de l'accroissement des dépenses militaires. On cherche donc à réduire celles-ci. Le *Military Requirements Committee* a terminé ce que le *Times* appelle une « remarquable enquête » et déposé son rapport. Les milieux militaires se montrent inquiets des conclusions de ce rapport: ils estiment que les sommes accordées à l'armée ont été réduites à l'extrême limite et qu'on a tenu plus de compte des exigences politiques que des besoins militaires. Le *Pioneer* blâme les politiciens qui, en exagérant les économies, imposent à l'armée un fardeau trop lourd; il craint que les mesures proposées par la Commission ne compromettent la situation de l'Inde en cas d'événements imprévus. Une de ces mesures consiste à supprimer 450 jeunes officiers sous le prétexte qu'ils n'ont pas passé d'examen supérieur en langue indigène. Le *Times* trouve ce pro-

côté peu loyal : pendant ces dernières années, ces jeunes gens se sont plus occupés d'arrêter l'avance des ennemis que de déjouer les ruses des examinateurs ; leur renvoi ne rendra pas populaire le service dans l'armée indienne au moment où l'on constate une diminution du nombre de candidats au grade d'officier dans la classe où ils s'étaient recrutés jusqu'ici. D'autre part, le corps des officiers désirerait être bientôt fixé sur la nature et l'étendue des réformes projetées : la question qui le préoccupe le plus est celle de savoir si les troupes indiennes continueront à servir hors de l'Inde ; cela dépend de la politique que la Grande-Bretagne suivra en Mésopotamie, en Perse et ailleurs. Le *Pioneer*, dans un article visiblement inspiré, explique que la responsabilité du retard n'incombe pas à la direction de l'armée, mais aux complications de la situation mondiale.

M. Montagu a annoncé la disparition prochaine

de huit bataillons d'infanterie, deux appartenant au Bengale (dont le 5^e d'infanterie légère datant de 1803), trois à Madras (80^e, 88^e, 63^e d'infanterie légère de Palamcottah, ce dernier remontant à 1759) et trois corps irréguliers : 422^e (Deoli), 43^e (Erinpoura), 44^e (Merwara). Il ne restera qu'un bataillon de brahmanes dans l'armée indienne. En compensation, huit nouveaux bataillons seront levés, dont 4 en Birmanie, 2 à Koumaon et un à Garhwal. Un autre changement plus important est celui-ci : on reviendra à l'organisation d'avant la mutinerie, c'est-à-dire que les hommes seront répartis entre les différents régiments sans distinctions de race.

Le budget de l'Inde. — Voici les chiffres officiels relatifs au budget de l'Inde (54^e et 55^e Livres bleus) :

I. — RECETTES :	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20 (prévisions)
Revenu foncier.	22.041.265	21.607.246	20.805.900	22.686.400 livres st.
Opium.	3.160.005	3.078.903	3.229.000	3.056.200 —
Sel.	4.826.260	5.499.487	4.216.300	3.914.300 —
Enregistrement et timbre.	5.776.696	5.727.522	5.916.500	6.097.100 —
Régie.	9.215.899	10.161.706	11.567.900	12.153.300 —
Douanes.	8.659.182	11.036.588	12.403.200	13.352.400 —
Impôt sur le revenu.	3.772.967	6.308.104	7.320.800	13.554.900 —
Intérêts.	1.136.504	2.170.108	3.842.900	3.637.400 —
Postes et Télégraphes.	4.174.607	4.616.690	5.322.900	5.716.800 —
Monnaie.	689.866	517.401	1.676.800	1.356.500 —
Administration civile.	1.739.713	1.935.364	2.086.600	1.957.500 —
Administration militaire.	1.575.946	1.720.502	1.713.600	1.587.300 —
Chemins de fer.	21.312.797	24.145.708	25.347.400	21.372.900 —
Irrigation.	5.155.624	5.063.879	5.402.200	5.511.900 —
Travaux publics.	309.373	323.599	321.900	323.000 —
Divers.	4.502.726	8.753.523	10.012.300	7.126.300 —
Total.	98.050.430	112.662.347	121.186.200	123.404.200 livres st.
II. — DEPENSES :	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20 (prévisions)
Charges sur les revenus.	9.328.668	9.854.695	11.669.900	11.293.300 livres st.
Intérêts.	1.174.864	7.328.169	7.866.600	7.763.500 —
Postes et Télégraphes.	3.441.387	3.567.730	4.116.500	4.580.200 —
Monnaie.	167.411	167.382	267.000	284.500 —
Administration civile.	19.081.230	20.855.368	24.233.500	24.549.100 —
Dépenses civiles diverses.	5.414.272	5.918.707	6.257.400	6.139.100 —
Secours aux victimes de la disette et assurance.	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.789.100 —
Chemins de fer.	13.831.922	14.227.385	14.154.600	14.468.900 —
Irrigation.	3.549.912	3.784.838	3.988.300	4.071.100 —
Travaux publics.	4.618.535	5.048.294	5.582.100	6.932.700 —
Armée.	26.566.757	30.763.650	45.639.600	42.782.300 —
Total.	88.174.958	102.516.218	124.774.900	124.653.800 livres st.

Les Indiens dans le Kenya. — L'Association des Chambres de Commerce de l'Afrique Orientale s'est réunie en juin à Mombasa. La Chambre de commerce de Nairobi a proposé de voter la résolution suivante :

L'Association repousse comme inutile et impraticable le principe qui ferait n'importe quelle différence entre les

racas au sujet du droit d'acquisition et d'occupation de locaux commerciaux sur le territoire des villes.

C'est là un fait très symptomatique : jusqu'ici, en effet, Nairobi, à la différence de Mombasa, était le centre d'un mouvement anti-asiatique.

PERSE

Condamnation de la politique anglaise. — Le nouveau Parlement, absorbé par la vérification des pouvoirs de ses membres, n'a encore voté aucune résolution. Mais on peut juger de ses sentiments par un manifeste qu'ont signé la majorité des députés, y compris la plupart des anciens partisans de l'accord anglo-persan, en particulier le prince Nourat-ed-Dowleh, qui accompagna le Shah en Europe. Ce document, destiné à « éclairer l'opinion publique étrangère et la Société des Nations », est une condamnation formelle de la politique anglaise. Il résume comme suit les événements récents :

L'Angleterre a forcé le cabinet Moushir-ed-Dowleh à se retirer en octobre dernier parce qu'il refusait de licencier les officiers de la division des Cosaques persans ; elle installa, le 13 novembre, le Sepahdar Azam comme premier ministre. Celui-ci procéda à ce licenciement ; l'Angleterre promit de retirer ses troupes au printemps, mais insista sur la nécessité de nommer des officiers anglais dans la division cosaque. Pour éluder cette injonction, le Sepahdar convoqua une Assemblée spéciale qui aurait partagé avec lui la responsabilité de la réponse à la note anglaise ; elle refusa de le faire et demanda la réunion d'un *mejliss* régulier. En janvier, les députés se réunirent à Téhéran ; il fut tout de suite évident que la majorité était hostile à l'accord anglo-persan et à l'emploi d'officiers et de conseillers britanniques. L'Angleterre organisa alors le coup d'Etat de février, faisant croire à Riza Khan, commandant des Cosaques, que l'ordre venait du Shah ; les cavaliers quittèrent en secret leur cantonnement de Kasvin, des troupes britanniques pénétrèrent dans Téhéran ; le Seyyid Zia-ed-Din devint premier ministre, fit semblant de dénoncer l'accord, mais employa des officiers et voulut mettre en fonctions des conseillers anglais.

Le manifeste demande la punition de Seyyid Zia-ed-Din, qui a cherché un asile auprès des Anglais, l'observation d'une stricte neutralité vis-à-vis des affaires intérieures de la Perse, et l'abandon du système de « protection » des sujets persans par des gouvernements étrangers.

Le *Times* fait remarquer qu'il ne reste pas grand chose de l'accord anglo-persan. Les conseillers n'ont pas encore pu commencer leur travail ; le conseiller financier, arrivé il y a quinze mois, a fait venir de Londres beaucoup d'argent pour le gouvernement persan, mais il ne lui a pas été permis de contrôler la dépense d'un seul penny.

Nouvelle Société pétrolière. — On annonce la formation d'une nouvelle Société française, au capital de 100 millions de francs, pour l'emmagasinage et la vente du pétrole en France et dans les colonies françaises. 90 millions ont été souscrits au pair et en argent, savoir : 45 0/0 par la *Anglo-Persian Oil Co* et 55 0/0 par un Syndicat

qui comprend la *Société navale de l'Ouest*. La Société portera le nom de *Société générale des huiles de pétrole* et sera soumise aux lois françaises ; le contrat passé avec la *Anglo-Persian Oil Co* est valable pour vingt ans. Les deux vice-présidents sont sir Basil Zaharoff et sir Charles Greenway, président de la *Anglo-Persian Oil Co*.

AFGHANISTAN

Déclarations de la mission Afghane. — La mission afghane dont l'*Asie française* a déjà parlé à plus d'une reprise s'est rendue en France dans le courant du mois de juin. Elle a été reçue à Paris par le Président de la République et par le ministre des Affaires étrangères. Son secrétaire, M. Faiz Mohammed, a pris soin de rédiger, au nom de la Mission entière, des déclarations que nous croyons intéressant de reproduire ici. Les voici.

L'Afghanistan fut un très puissant royaume de l'Asie Centrale, qui vit l'apogée de sa gloire au temps du Sultan Mahmoud Guznawey.

Après la chute de la dynastie de Guznawey, la nation afghane joua encore pendant longtemps son rôle de liberté et d'indépendance.

A la fin du XVIII^e siècle, le Sultan Ahmed Shah posa les nouvelles bases d'un empire afghan permanent.

Le Beloutchistan et de vastes régions du Nord de l'Inde, qui sont peuplées encore de nos jours de peuples et de tribus appartenant à la race afghane, formaient alors des provinces nationales de l'Afghanistan.

Lorsqu'il eut établi sa domination aux Indes, le gouvernement britannique commença à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan aussi bien que dans ses relations avec les autres pays.

En 1841, les Anglais envoyèrent en Afghanistan des forces militaires considérables sous le commandement du général Elphinstone et la haute direction de Sir William Macnaghton, pour venir en aide au Shah Shuja, administrateur afghan partisan des Anglais.

Le peuple afghan, qui est toujours prêt à défendre ses droits nationaux et sa liberté, offrit une résistance opiniâtre et porta un terrible coup à l'armée britannique. Sir William Macnaghton et le Shah Shuja furent tués sur le champ de bataille ; l'armée britannique, après avoir subi un grand désastre, dut se retirer de l'Afghanistan, qui resta pendant longtemps encore un Etat indépendant.

En 1880, la progression russe en Turkestan menaçait le Protectorat britannique aux Indes. De nouveau, les Anglais se jetèrent en Afghanistan et essayèrent de sacrifier les intérêts nationaux de l'Afghanistan, ainsi que son indépendance, au bénéfice de leur tranquillité aux Indes. Mais ils ne purent pas atteindre leur but ; ils durent se contenter de devenir les conseillers officieux des Afghans dans leurs relations avec l'étranger et évacuèrent le pays.

Par la suite, l'Afghanistan, pendant de longues années, désira entrer en relations sociales et politiques avec le monde extérieur, mais il rencontra d'innombrables difficultés dans cette voie. Il avait fait plusieurs tentatives renouvelées dans ce but, lorsque éclata la grande guerre à laquelle prirent part les nations européennes et l'Amérique, dans l'intention solennellement annoncée de combattre pour la liberté des mers, la liberté du commerce et la liberté des peuples.

Les efforts de l'Afghanistan pour établir des relations

avec l'extérieur étant entourés de difficultés, il lui fallut attendre la fin de la guerre mondiale, qui devait assurer au monde la réalisation de ses espoirs de liberté et d'indépendance. Malheureusement, cette guerre eut des effets diamétralement opposés aux grandes espérances de paix mondiale qu'elle avait permis de concevoir. En conséquence, il se produisit un accroissement d'égoïsme entre les nations. Les effets de la guerre furent aussi ressentis en Afghanistan et il s'y produisit une révolution. Ne désirant pas attendre plus longtemps l'accomplissement des promesses traditionnelles, le peuple afghan éleva sur le trône l'Emir Ullah Khan, comme chef de la nation afghane et comme un des apôtres dirigeants de la liberté.

L'Afghanistan proclama son indépendance souveraine et absolue, que la Grande-Bretagne et la Russie reconnurent après la guerre anglo-afghane de 1919.

L'Afghanistan a envoyé cette mission diplomatique extraordinaire en Europe et en Amérique afin d'entrer en relations diplomatiques permanentes avec tous les Etats pour la protection des droits et des intérêts de l'Etat afghan et des sujets afghans.

L'Afghanistan, qui souhaite ardemment l'établissement de ces relations, désire entrer, sur un pied d'égalité avec les autres Etats, dans la Société des Nations.

J'espère que notre génération verra la suppression complète de toutes les barrières qui s'imposaient jusqu'ici au libre échange des relations des peuples entre eux.

Bibliographie

VIVIEN DE SAINT-MARTIN DE SCHRADER: **Atlas universel de Géographie**, dressé sous la direction de F. Schrader. Nouvelle édition, conforme aux traités de 1919. *Quinzième livraison*. Paris, librairie Hachette, 1921, 3 cartes in-folio.

Comme la livraison précédente, le fascicule de l'*Atlas universel de Géographie* dont nous avons à rendre compte aujourd'hui, contient une carte d'Asie. C'est une grande et belle carte du continent tout entier (*Asie physique*, n° 38) à l'échelle de 1: 25.000.000^e, représentant l'ensemble de l'Eurasie et des mers qui l'entourent, comme aussi des parties considérables de l'Afrique du Nord et de l'Est et de l'Insulinde, et les côtes orientales du Groënland. Grâce aux douze teintes qui y sont employées (six pour l'hypsométrie, et six pour la bathymétrie), le relief si compliqué du grand continent asiatique se montre avec une clarté parfaite, et on remarque immédiatement avec quelle rapidité, à l'Est des festons insulaires qui bordent la masse continentale, se creusent de très grandes profondeurs, de vraies fosses de l'Océan Pacifique. Plus frappant encore, toutefois, est le contraste existant entre les plaines basses et les steppes de la Sibérie et du Turkestan, prolongés vers l'Ouest par la plaine russe d'Europe, et l'ensemble des hauts plateaux et de chaînes de montagnes de l'Asie centrale et orientale. Là culmine ce mont Everest, des 8.840 mètres duquel une expédition anglaise tente actuellement de conquérir la cime inviolée.

Une bonne carte de l'Italie du Sud (n° 27), au 1: 1.500.000^e; une autre, à l'échelle du 1: 10.000.000^e, de l'Afrique du Sud (n° 56) complètent la livraison 15. La dernière des deux cartes, que nous signalons ici montre de la manière la plus éloquente l'élimination complète des Allemands. Plus de *Deutschsüdwest Afrika*, ni de *Deutschostafrika*; mais par contre de nouvelles expansions de l'influence anglaise et un arrondissement notable du Congo belge. Ainsi, l'*Atlas universel de Géographie* est bien, comme il le dit, « conforme aux traités de 1919 ».

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Asiatic Review (vol. XVII, octobre 1921). — Sir VERNEY LOVETT: The rebellion in India. — J. A. SANDBROOK: A hundred years of Journalism in India, I. — B. LENOX SIMPSON: China under the Republic. — NAOTARO MURAKAMI: Relations between Japon and the U. S. A. — MARY MOND: Palestine: the Land of the Past and the Future. — F. H. TYRRELL: The Arab revival in the Middle East. — A. GUGUSHVILI: Caucasia in European Politics. — Proceedings of the East India Association (A. L. EMANUEL: The city of Surat: our old Gateway to India. — T. SUMMERS: The Sukkur Barrage project and Empire Cotton. — OBITUARY: The late Lord Reay). — Commercial section (GLEN GEORGE: The Iron and Steel Position in India. — G. R. DRIVER: The natural and commercial products of Northern Kurdistan). — Educational section (SIR DEVA PRASAD SARVADHIKARY: Education of Indians at Home and Abroad. — P. J. GERKE: The system of Education in Dutch East India (*suite*)). — Literary supplement. — Correspondence. — Archaeological section (WARREN A. DAWSON: The Life and Death of St Mena of (STANLEY RICE: The Cult of Orient) (Egypt)).

Bulletin de la Société Franco-Japonaise de Paris, (vol. XLVII, janvier-mars 1921). — TAKASHI HARA: Les problèmes du Japon et les solutions qui en sont proposées. — KOREKIYO TAKAHASHI: Exposé d'un plan pour l'avenir économique du Japon. — GEORGE BRONSON REA: Le droit du Japon à l'existence. — O. SOUHART: « Sous les érables rouges ». — Vie de la Société. — Nécrologie: Jules Harmand. — Divers. — Bibliographie.

Chine, Ceylan, Madagascar (n° 51, mars 1921): — La famine au Tchéli sud-est. — P. MARTENS: Les péripéties d'une construction. — P. F. BONNEL: La Mission de Ceylan et ses œuvres. — P. L. DUPONT: Le Jubilé de la Mission. — P. BURY: Kalmu'ai Journal.

LA MISE EN VALEUR DES COLONIES

Parmi les moyens préconisés pour remédier à la cherté de la vie, l'un des plus intéressants est assurément la mise en valeur de nos colonies, trop longtemps négligées.

Nos grands réseaux de chemins de fer ont été parmi les premiers à le comprendre. On sait qu'ils ont créé un organisme commun pour l'exploitation des bois coloniaux, dans leur intérêt même et dans l'intérêt général, et qu'ils ont obtenu une concession forestière importante au Gabon.

Nous apprenons qu'ils viennent de commander, à la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, huit chalands en acier spécialement organisés pour le transport des bois et adaptés spécialement au service colonial. Cette initiative méritait d'être signalée.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Le Service Automobile Rapide de la Route Thermale d'Auvergne, comportant dans chaque sens un aller et retour quotidien de Vichy à La Bourboule, qui devait fonctionner jusqu'au 15 septembre sera, en raison de l'insuffisance des voyageurs, supprimé à partir du 1^{er} septembre 1921, mais les touristes pourront se rendre de Vichy à Châtel-Guyon, Royat, Saint-Nectaire, Le Mont-Dore et La Bourboule par le Service Automobile Omnibus qui continuera à fonctionner dans les mêmes conditions que précédemment jusqu'au 15 septembre.

Le Gérant: J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. G^e D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.